

Aujourd'hui

A3 DINASAURIUM
L'entente prévoyant l'installation d'un «dinasaurium» dans l'ancien pavillon du Québec à l'Expo-67 sera déposée au conseil municipal lundi.

A4 DÉPOLLUTION
Le programme de dépollution des eaux du Québec a notamment réduit les matières polluantes qui se déversent dans le Saint-Laurent.

A5 CAISSE ST-FRANÇOIS
Le directeur général de la caisse populaire Saint-François d'Assise, Pierre Bluteau, prendra une retraite prématurée à la fin de l'année.

A10 ÉCONOMIE
L'entente imminente sur la fusion de Desjardins et La Laurentienne pourrait porter les actions de cette dernière à 10 ou 12 dollars.

C11 SOMALIE
En libérant un pilote américain et un soldat nigérian, le général Aïdid exige que soient relâchés les militants de la SNA détenus par l'ONU.

Sommaire

- Annonces classées**
- immobilier..... B6 à B8
 - marchandises..... B8-B9
 - emplois..... B9-B10
 - automobiles..... B10-B11
 - propositions d'affaires..... B11
- Arts et spectacles**
- informations..... C1 à C8
 - cine-horaire..... C4-C5
 - tele-horaire..... C8
 - television..... C1
- Bandes dessinées**
- Bridge..... B11
 - Décès..... C9
 - Economie..... A10 à A17
 - Editorial..... B2
 - Êtes-vous observateur? ... B6
 - Feuilleton..... B7
 - Horoscope..... B8
 - Le monde..... C11-C12
 - Loteries — résultats..... A7
 - Mots croisés..... B10
 - Mot mystère..... B9

GRAND
ÇA, CE N'EST PAS LA RÉALITÉ. C'EST QU'UNE CARICATURE. LA RÉALITÉ CE SERA LE 25 OCTOBRE



Jean Allaire est prêt à fonder un nouveau parti provincial

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'avocat lavallois Jean Allaire croit qu'un nouveau parti politique inspiré de son groupe de réflexion aurait le temps de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec dès les prochaines élections provinciales et ce, même si elles étaient déclenchées au début de 1994.

C'est ce qu'a confié à La Presse hier l'ex-président de la commission juridique du PLQ, en exprimant cependant comme réserve qu'un nouveau parti ne sera formé «que si on sent que le public le veut réellement».

«Quelqu'un (Robert Bourassa) aimait à dire qu'en politique, 24 heures est une éternité, et je crois que lorsque la population veut vraiment quelque chose, rien ne lui résiste», souligne M. Allaire, en ajoutant qu'on sera fixé après la tournée automnale de son groupe dans toutes les régions du Québec.

Le groupe s'apprête à publier à quelque 50 000 exemplaires un document donnant le résultat de la réflexion à laquelle se



Jean Allaire

ont adonnés ses 25 membres depuis un an. Ce manifeste sera de format tabloïd et sera vendu deux dollars en de multiples points de vente, partout au Québec.

«Nous voulons susciter une discussion qui nous fasse sortir de ce marécage politique où nous sommes embourbés, lance M. Allaire. À la suite des réunions de discussion qui s'ensuivront, on évaluera la réponse de la population à notre initiative, et si c'est oui, on forme un parti et on présente des candidats dans toutes les circonscriptions dès les prochaines élections.»

Le père du rapport Allaire souligne que ce document, largement approuvé au congrès li-

béral du 9 mars 1991, constitue toujours la politique constitutionnelle du PLQ, même s'il a été trahi au congrès du 29 août 1992.

M. Allaire s'en prend d'ailleurs à l'attitude de l'aspirant à la succession de Robert Bourassa, Daniel Johnson, qui déclarait mercredi, le jour même de l'annonce de sa candidature, que les souverainistes n'avaient pas leur place dans le PLQ.

«Ce qui signifie qu'il prend sur lui d'écarter le rapport Allaire, faisant fi de la prérogative des membres de décider eux-mêmes de son sort», fait remarquer

VOIR ALLAIRE EN A 2

Sondage SOM : non au péage au poids des rebuts

JEAN-PIERRE BONHOMME

Une majorité de Québécois (52 p. cent) s'oppose à l'idée de faire payer la disposition des ordures ménagères au poids.

Dans certaines villes du monde, pour des raisons de protection des ressources, une profonde réflexion est engagée pour réduire la masse des résidus. On espère ainsi faire l'économie des gigantesques incinérateurs régionaux (un débat montréalais s'engage à cet égard) et réduire les surfaces — relativement rares en milieu urbain — des terrains d'enfouissement sanitaire.

Certains estiment que la tarification de la disposition domestique des rebuts selon le poids des sacs verts inciterait justement les ménages à se procurer des biens de consommation moins volumineux, moins gaspilleurs d'emballages et plus utiles. Des expériences se font à travers l'Amérique à cet égard — à Seattle notamment — et il n'est pas jusqu'à la ville de Westmount qui ne veuille faire, au profit du Québec tout entier, une expérience-pilote dans ce domaine novateur.

La question suivante a été posée à 959 Québécois de toutes catégories par la maison de sondage SOM pour le compte de La Presse et de l'émission Droit de parole de Radio-Québec:

— Êtes-vous favorable à ce que les municipalités instaurent un système de collecte des ordures ménagères qui leur permettent de faire payer les citoyens selon le poids des ordures à ramasser?

La question est-elle trop directe? Les répondants ont-ils peur d'une nouvelle «taxe»? L'opinion a-t-elle été prise par surprise? Toujours est-il que les ci-

VOIR REBUTS EN A 2
Voir questionnaire et tableau complet des réponses en page A 5.

CHAMPION DE CROSS-COUNTRY



La 24e édition du championnat régional de cross-country de la Commission des écoles catholiques de Montréal, de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer et des collèges privés a réuni plus de 6 000 concurrents, hier, à l'île Sainte-Hélène. Marek Glavas, de Notre-Dame-de-Grâce (notre photo) a remporté la victoire sur 1,5 km, dans la classe élite.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Haiti: assassinat du ministre de la Justice

d'après AFP et Reuter
PORT-AU-PRINCE

La crise haïtienne a connu hier une brusque et dramatique aggravation avec l'assassinat à Port-au-Prince du ministre de la Justice, Guy Malary.

Me Malary, 50 ans, avocat d'affaires, a été abattu en milieu de journée en pleine ville avec ses deux gardes du corps et son chauffeur par des inconnus qui ont pris la fuite sans être inquiétés. L'attentat, qui n'a pas été revendiqué, a eu lieu non loin du ministère de la Justice, que M. Malary venait de quitter, à 20 mètres de l'église du Sacré-Coeur de Turgeau, devant un salon funéraire. Cet attentat, le premier visant un ministre après de nombreuses menaces proférées contre le gouvernement haïtien, s'est produit quelques heures après que le président américain Bill Clinton se fut publiquement inquiété de la sécurité de M. Mal-

La Maison Blanche a immédiatement annoncé une réunion du président Bill Clinton avec ses principaux conseillers. «Le président condamne fermement l'assassinat du ministre haïtien de la Justice Guy Malary, une tentative désespérée pour contrecarrer la volonté du peuple haïtien en faveur de la démocratie, a affirmé le directeur des communications de la Maison Blanche, Mark Gearan. Les États-Unis restent fermement engagés derrière l'accord de Governors Island et pour le retour du président Aristide en Haïti.»

À Port-au-Prince, l'ambassade des États-Unis a exprimé «sa peine» après l'assassinat du ministre, qu'elle a qualifié de «véritable champion de la liberté et de la démocratie», relevant qu'il était l'avocat de l'ambassade américaine en Haïti.

Dans un communiqué, l'ambassade a estimé que le «peuple haïtien a perdu l'un des meilleurs et des plus honnêtes fonctionnaires de l'État». «Guy Malary fait

partie de ceux qui avaient risqué en toute connaissance de cause leur vie dans un effort noble et pacifique pour une nouvelle Haïti pouvant occuper fièrement sa place au sein de la communauté des nations, souligne le communiqué. L'ambassade des États-Unis a eu le privilège de collaborer avec Guy Malary pendant de nombreuses années. Il était notre ami, il était plus que cela, il était notre avocat.»

À Ottawa, dans un communiqué publié hier soir par M. Perrin Beatty, ministre des Affaires extérieures, le Canada a condamné «en termes énergiques» l'assassinat de M. Malary. «Le Canada tient les autorités militaires d'Haïti responsables de la sécurité du Premier ministre, M. Malval, et des membres de son gouvernement», a rappelé M. Beatty, qui a également condamné l'assassinat des deux gardes du corps du ministre ainsi que de son chauffeur. Il incombe également aux autorités militaires «de rétablir l'ordre public et la démocra-

tie, et de protéger les droits de la personne» sur l'île, a ajouté le ministre canadien.

De Washington, où il réside, le président Jean-Bertrand Aristide a condamné lui aussi l'attentat. «Je déplore vivement cet assassinat et je lance un appel urgent à la fin de ces actes insensés de violence contre le peuple haïtien», a-t-il déclaré dans un communiqué.

Cet attentat intervient dans un climat de vive tension politique à Port-au-Prince, marqué par la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de rétablir à compter de lundi l'embargo pétrolier et militaire contre Haïti et la condamnation en termes très durs des responsables militaires du pays par le médiateur international Dante Caputo. Alors que le contingent de gendarmes canadiens a quitté «temporairement» — et dans la discrétion — Port-au-Prince hier matin, les néo-duvaliéristes ont appelé au «retrait

VOIR HAÏTI EN A 2

ELECTIONS 93

- Kim Campbell restera, même dans l'opposition — page B 1
- L'annulation du contrat des hélicos coûterait 800 millions — page B 5

BAROMÈTRE SOM-LA PRESSE-TVA

Bloc Québécois	50%
Parti libéral	28%
Parti conservateur	17%

Voir baromètre page B1

Chrétien promet le Pérou à la Mauricie

PHILIPPE DUBUISSON SHAWINIGAN

Jean Chrétien est confiant dans la victoire de son parti, mais n'est pas encore assuré de remporter son propre comté de Saint-Maurice, où la lutte s'annonce serrée. Et pour convaincre les électeurs, il promet d'avoir la main généreuse en faisant miroiter divers projets.

Lors d'une campagne de financement, puis devant un petit groupe de gens d'affaires et de maires de la région et enfin sur les ondes de la radio, Jean Chrétien a répété qu'il serait payant pour la région de l'élire premier ministre.

«J'ai l'impression que lorsqu'un dossier de Saint-Maurice aboutira sur le bureau d'un ministre... je n'ai pas besoin d'en dire plus», a-t-il laissé tomber à la fin d'une discussion avec des maires et des gens d'affaires préoccupés par les difficultés économiques de la Mauricie.

La veille, à Trois-Rivières, il avait souligné que «les députés libéraux de la région auront un accès direct au bureau du premier ministre», laissant entendre que les contrats et projets gouvernementaux sont à la portée de ceux qui votent du bon bord.

La région a besoin d'un hôtel, d'un centre des congrès et le parc national de la Mauricie pourrait être agrandi, suggère le chef libéral.

Et M. Chrétien note que son adversaire du Bloc québécois, Claude Rompré, ne pourra débloquent des dossiers dans l'opposition. Il mentionne le cas du Centre d'interprétation industriel, un projet cofinancé par le provincial et le fédéral qui est présentement bloqué à Ottawa. «C'est certain qu'on ira de l'avant», dit-il.

Le comté de Saint-Maurice, que M. Chrétien a représenté de 1963 à 1986, a vécu une lente désindustrialisation depuis le milieu des années 1960. L'industrie électrochimique est disparue et plusieurs grandes entreprises comme Wabasso et Goodyear ont fermé leurs portes plus récemment.

Le taux de chômage dépasse 15 p. cent et près d'une personne sur deux dépend de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale dans les régions de Shawinigan et Grand-Mère.

Si ses adversaires lui reprochent de ne pas avoir vu venir le coup, M. Chrétien affirme à qui veut l'entendre qu'il a été un bon député. Il souligne constamment

VOIR CHRÉTIEN EN A 2

Canon BJC-600

C'est la plus grande qualité de notre nouvelle imprimante polychrome à bulles d'encre BJC-600. La reproduction polychrome utilise quatre couleurs, soit le cyan, le magenta, le jaune et le noir. Or, certaines imprimantes essaient d'obtenir le même résultat avec trois couleurs seulement. Pour obtenir le noir, elles mélangent le cyan, le magenta et le jaune. Bien entendu, ce noir n'est pas vraiment noir. Il ne s'agit pas là de la véritable reproduction polychrome.

C'est pour cette raison que nous sommes si fiers de notre nouvelle imprimante BJC-600. C'est une vraie de vraie. Elle imprime en polychrome à l'aide de quatre cartouches couleur: cyan, magenta, jaune et noir. C'est ce noir d'encre qui rend les reproductions couleur de la BJC-600 si spectaculaires. Le texte en noir profond met en valeur l'éclat vibrant des couleurs.

Découvrez comment la technologie de l'impression par projection de bulles d'encre de Canon peut vous offrir une impression polychrome de qualité laser et un noir de qualité correspondance sur votre bureau. Pour connaître l'adresse du distributeur le plus proche et recevoir une documentation informative sur la BJC-600, composez le 1-800-387-1241, poste 10.

Canon

Victorin 04. Une première des Jeux du Commonwealth: Roger Bannister a été le premier athlète à courir le «mille» en moins de quatre minutes en 1954 à Vancouver.

Demain dans La Presse



Madonna tient le coup

En Thaïlande, le ministre de l'Éducation s'oppose à ce que Madonna se produise au Stade national de Bangkok, le 9 décembre. A Porto Rico, des associations catholiques et civiles protestent contre sa venue le 26 octobre. En Allemagne, le député conservateur Norbert Geis réclame que le spectacle ne soit pas présenté à Francfort le 2 octobre ou qu'il soit interdit au moins de 16 ans. Madonna réond qu'elle ne changera absolument rien à son spectacle... Cette semaine, la saga se poursuivait à Toronto, où Madonna amorçait le volet nord-américain de sa tournée de 23 villes qui s'arrêtera au Stade olympique samedi prochain, 23 octobre. Alain de Repentigny a assisté au spectacle de Madonna dans la Ville-reine.

Le tour de force de Guy Cloutier

Quand les caméras de Radio-Canada vont s'allumer sur le Gala de l'ADISO, demain soir, au Théâtre Capitol de Québec, plusieurs vont se dire que Guy Cloutier, encore une fois, a réussi à embarquer tout le monde : pour leur première « sortie » en 15 ans, les Félix vont se retrouver dans « son » théâtre, le Capitol. « J'ai toujours eu une image de succès, mais les gens me donnent plus de pouvoir que j'en ai », disait-il cette semaine au cours d'une longue entrevue qu'il accordait à Daniel Lemay.

Collectes de sang

- Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants :
- à Montréal : Centre des donateurs de sang, Centre commercial Maisonnette, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h ;
 - à Rosemère : Externat Sacré-Coeur, salle Lévis-Fortier, 535, rue Lefrançois, R.R. no 1, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
 - à Saint-Denis-sur-Richelieu : organisée par les municipalités du village et de la paroisse, école Saint-Denis (gymnase), 290, rue du Collège, de 15 h à 20 h 30 ;
 - à Sainte-Julie : organisée par les Chevaliers de Colomb, en collaboration avec les Filles d'Isabelle, Centre communautaire des Chevaliers de Colomb, 550, boul. Saint-Joseph, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
 - à Baie d'Urfée : Cyanamid, cafétéria et salles d'entraînement, 19400, route Transcanadienne (sortie 44, prendre chemin Morgan, traverser l'autoroute et aller vers l'Est), de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

La Presse et ses négociations

La Presse est actuellement en négociations en vue du renouvellement des conventions collectives avec chacun de ses 16 syndicats accrédités. Ces conventions sont échues depuis le 30 avril 1992. Tel que déjà mentionné dans un communiqué publié le 25 septembre dernier, la direction de La Presse n'entend faire aucune déclaration publique d'ici le 31 décembre, date limite fixée par le président et éditeur, M. Roger D. Landry, pour arriver à des ententes visant le renouvellement de ces conventions collectives.

15 octobre 1993
9 507 872 \$
 Merci de donner!
 Objectif **24,5 millions**
 Centraide du Grand Montréal
 483, rue Sherbrooke Ouest
 Montréal (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261

La quotidienne	à trois chiffres	654
Tirage d'hier	à quatre chiffres	2710

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
REDICTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carières et professions, nominations	285-7320

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



41-5

VENDREDI

CODE DU JOUR

15 OCTOBRE 1993

DESIGN
 1 9 3 5
 1 9 6 5
 CE QUI FUT MODERNE

SYMPOSIUM SUR LE DESIGN
avec des spécialistes de renommée internationale

YVONNE BRUNHAMMER MARTIN EIDELBERG
 DAVID A. HANKS ALBERT LECLERC LUC D'IBERVILLE-MOREAU

le samedi 16 octobre 1993, de 10 h à 16 h

SUITE DE LA UNE

HAÏTI

Haïti : assassinat du ministre de la Justice immédiat et inconditionnel de la mission civile OEAONU et du gouvernement de M. Malval.

Toutefois, la mission de l'ONU continue, a affirmé hier à son arrivée à Ottawa le chef du détachement de 51 membres de la Gendarmerie royale canadienne rapatriés le même jour d'Haïti, le surintendant Jacques Lemay. « Je peux vous dire, et je parle au nom de tous les membres de la GRC, que nous retournerons en Haïti dès que nous aurons le feu vert. »

Cependant, le Conseil Révolutionnaire du 11 octobre (date du débarquement avorté des soldats américains et canadiens de la mission de l'ONU), coalition dominée par les néo-duvaliéristes du Front pour l'Avancement et le Progrès Haïtien (FRAPH) d'Emmanuel Constant et ceux du Rassemblement des Démocrates pour la République (RDR) de Me Gabriel Augustin, a appelé dans un communiqué la population à « boycotter » tous les membres de la mission civile sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil a également exigé le départ « immédiat » du gouvernement de M. Malval, qu'il accuse de « haute trahison » en demandant l'« occupation » du territoire en violation de l'article premier de la Constitution. Le Conseil, selon ce communiqué, « demande à la population de participer à la mobilisation générale jusqu'au départ du gouvernement Malval et de la mission civile ». « La grève générale sera décrétée à partir du lundi 18 octobre si le gouvernement Malval refuse de partir », conclut le communiqué.

La Coalition Nationale de Gérard Bissainthe (ancien ministre de l'Information, ancien exilé anti-duvaliériste) et le parti Haïtien de Dieu (PARADI) du pasteur Vladimir Jeanty, la Concentration Populaire des Masses de Caric Cassés et le Syndicat Indépendant des Chauffeurs de Pierre Malvoisin complètent cette coalition, vivement opposée au président Aristide.

CHRÉTIEN

Chrétien promet le Pérou à la Mauricie ses réalisations, notamment l'ouverture d'un centre de traitement fiscal à la fin des années 1970 et le parc de la Mauricie. Il a par ailleurs visité une usine de recyclage de pneus pour laquelle il a obtenu une subvention dans les années 1960. En fait, M. Chrétien puise loin dans son passé pour déterrer ses réalisations.

Mais lors d'une tribune téléphonique, des auditeurs puisent aussi dans son passé pour lui adresser des reproches. L'un d'eux l'accuse d'avoir abandonné le comté en 1986, un autre le qualifie de « traître » pour son rôle dans l'épisode du rapatriement de la constitution, en 1982. « Vous nous aviez promis un fédéralisme renouvelé », lui dit-on. Mais il se trouve aussi un auditeur pour dire qu'un premier ministre, « ça ne peut pas nuire à la région ».

On lui reproche aussi d'avoir tenu une activité de financement privée à 1000 \$ le billet à Grand-Mère le 9 septembre dernier, comme celle qu'il a tenue à la résidence du sénateur Leo Kolber à Westmount et qui lui a valu une mauvaise presse. « Est-ce que ce

ANDRÉ BELLEMARE
 de la Presse Canadienne
 SAINT-HILARION

La candidature du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, à la succession de Robert Bourassa au poste de premier ministre n'impressionne guère le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, et ne semble pas susciter chez lui la crainte d'un éventuel adversaire redoutable.

« Chaque fois qu'un gouvernement est frappé par l'usure du pouvoir et qu'il voit ses chances amoindries de remporter l'élection, la tentation est forte de remplacer le chef par une nouvelle figure qui, normalement, ne dure pas (longtemps). »

« Prenez Kim Campbell », a commenté hier M. Parizeau, qui aurait pu ajouter le nom du propre frère de Daniel Johnson, Pierre-Marc, qui n'a pas occupé la fonction de premier ministre plus de deux mois après son élection à la direction du Parti québécois, le 29 septembre 1985, alors au pouvoir lui aussi depuis neuf ans.

Les libéraux de Robert Bourassa devaient chasser du pouvoir le PQ et son nouveau chef au scrutin du 5 décembre 1985.

Le leader péquiste a passé la

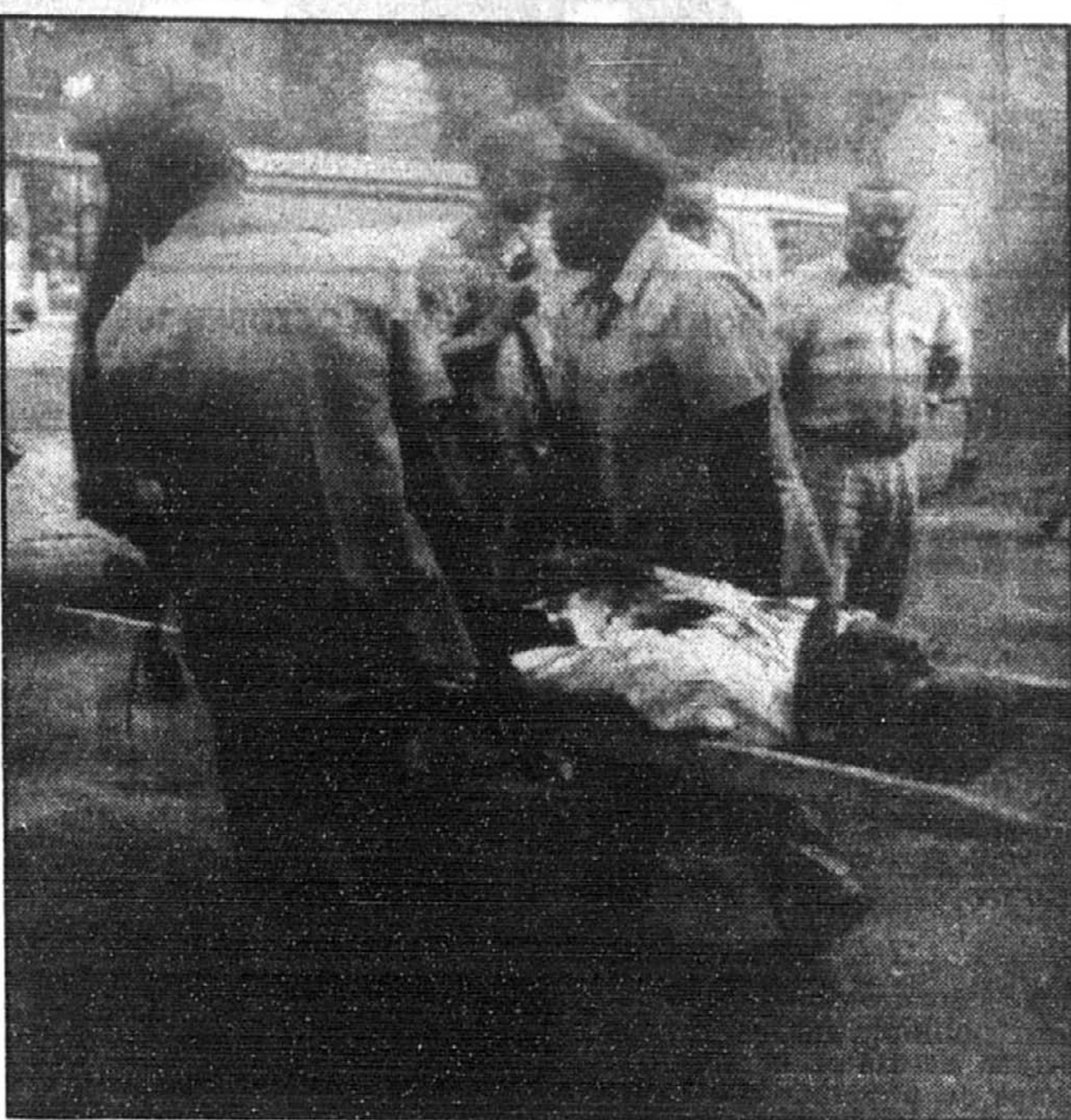


PHOTO REUTER

Deux brancardiers emportent le cadavre du ministre de la Justice haïtien Guy Malary, assassiné hier dans une rue de Port-au-Prince en même temps que son garde du corps.

Dans une déclaration à la station privée Radio-Métropole après le meurtre de M. Malary, M. Constant a condamné l'attentat, appelant la population à rester chez elle aujourd'hui en signe de deuil, et annoncé l'annulation d'une manifestation prévue aujourd'hui pour demander le maintien du général Raoul Cédras, chef de l'armée, dans ses fonctions.

On a également appris, de source parlementaire, que des inconnus armés ont pénétré hier matin dans l'enceinte du parlement haïtien. Ils se sont déclarés hostiles au départ du général Cédras, réclamant son maintien à la tête de l'armée.

« On a également appris, de source parlementaire, que des inconnus armés ont pénétré hier matin dans l'enceinte du parlement haïtien. Ils se sont déclarés hostiles au départ du général Cédras, réclamant son maintien à la tête de l'armée. »

Selon le réseau TVA, plusieurs des mécontents au téléphone étaient des partisans du candidat du Bloc québécois, Claude Rompré, qui ont accaparé les lignes pour faire passer un mauvais quart d'heure à Jean Chrétien.

La lutte n'est pas gagnée pour M. Chrétien dans Saint-Maurice. Claude Rompré a récolté plus de 12 000 voix, se classant deuxième sous la bannière néo-démocrate en 1988 derrière le candidat conservateur Denis Pronovost, qui a interjeté appel d'une condamnation pour agression sexuelle et qui ne se présente pas. Le Parti conservateur n'est pas dans la course cette fois-ci.

M. Chrétien, élu dans le comté de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, en décembre 1990, s'est envolé hier soir pour la région des Maritimes. Il reviendra toutefois passer les deux derniers jours de la campagne dans Saint-Maurice, pour tenter à nouveau de convaincre les électeurs de faire de « p'tit gars de Shawinigan » le prochain premier ministre. □

Le PQ ne voit pas en Johnson une menace

bonne visite touristique pour le groupe, et non pas en vue d'une récolte de votes, puisqu'il n'y avait personne d'autre que des bout de chou pour entourer monsieur et madame Parizeau à l'école primaire.

Pendant la récréation, dans la cour, plusieurs jeunes ont tendu crayon et bout de papier pour y recueillir leurs signatures. On a ensuite eu droit à une visite guidée de l'école par le directeur.

« C'est la première fois que ça m'arrive (de signer des autographes) », s'est exclamée Lisette Lapointe, toute ravie d'une telle attention de la part de la petite marmaille.

Peu avant midi, M. Parizeau a participé à une tribune téléphonique sur les ondes de la radio communautaire de Saint-Hilarion. Il a reçu un bel accueil de la part des auditeurs, qui lui ont adressé des questions sur le rôle des éventuels députés du Bloc québécois à Ottawa et leur utilité pour le Québec, sur le sort du régime canadien des pensions de vieillesse ou de l'assurance-chômage dans un Québec devenu souverain, sur le système politique qu'adopterait un Québec souverain.

Aujourd'hui, le leader souverainiste fait campagne au pays de Brian Mulroney, Baie-Comeau.

Presse Canadienne
 QUÉBEC

La Cour suprême a rejeté hier la demande d'appel d'Elizabeth Vincent, cette autochtone du Village-des-Hurons, près de Québec, qui contestait son arrestation pour trafic de cigarettes, en août 1988, dans la partie canadienne de la réserve d'Akwesasne, près de Cornwall, en Ontario.

Le plus haut tribunal du pays réfute ainsi l'argument de la marchande de tabac, qui alléguait que la loi permet aux autochtones de traverser la frontière sans payer les droits de douanes.

Elizabeth Vincent, qui mène une véritable croisade juridique contre la fiscalité canadienne et québécoise, avait été arrêtée le 28 août 1988. L'agent Denis Constant, de la Gendarmerie royale du

ment fédéraliste, c'est clair. M. Johnson a choisi son pays et il n'y a pas de mal pour quelqu'un de choisir son pays. Moi aussi je l'ai fait.

« On saura à qui on a affaire. Ce qui fait le plus de tort c'est le vague, le manque d'orientation, la langue de bois », a ajouté M. Parizeau qui, comme plusieurs commentateurs, a souvent reproché au premier ministre Bourassa de tergiverser et de flirter avec les nationalistes québécois quand cela pouvait tourner à son avantage, comme après l'échec de l'Accord du lac Meech.

Des autographes

Comme il l'avait indiqué au début de la campagne, le chef du PQ s'est rendu hier dans une autre petite localité qui n'a pas l'habitude de la grande visite politique. Accompagné par sa femme Lisette Lapointe, sa secrétaire de presse et le candidat péquiste de Charlevoix, Rosaire Bertrand, M. Parizeau a commencé la journée par un saut à Petite Rivière Saint-François, un magnifique village de 800 habitants blotti aux pieds des montagnes, le regard vers une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Saint-Paul.

Il s'est agi cependant d'une

ALLAIRE

Jean Allaire est prêt à fonder un nouveau parti provincial

le dissident, qui a donné officiellement son appui au Bloc québécois dans le cadre des élections fédérales, parce qu'il estime que les Québécois sont maintenant rendus à l'alternative proposée par le rapport Allaire, la souveraineté.

Un autre membre du groupe, un homme d'affaires qui veut rester anonyme, croit qu'il y a « un marché » pour une nouvelle formation : « Selon divers sondages auxquels j'ai accès, il y a un potentiel de 50 p. cent de la population qui est intéressée à une voie politique du type du rapport Allaire, qui est intéressée à un autre discours et qui veut entendre quelqu'un d'autre en parler ».

Cet homme d'affaires estime que l'indépendance du Québec se fera le jour où deux partis souverainistes évolueront au Québec. « Mais surtout, souligne-t-il, il faut gagner le prochain référendum sur la question constitutionnelle. » □

REBUTS

Sondage SOM : non au péage au poids des rebuts

toyens « tout à fait » favorables à l'idée ne sont pas légion (16 p. cent) ; dans la catégorie « assez favorable », on trouve la même proportion, tandis que 12 p. cent se disent « peu favorables » et 52 pour cent, « pas du tout favorables ». Ainsi, 64 p. cent des répondants s'inscrivent dans le camp général du Non et 32 p. cent dans le celui du Oui, tandis que quatre p. cent sont indécis.

Le responsable du sondage, M. Jean Bayard, affirme qu'il s'agit là d'une opposition « très nette ».

Fait à signaler, les personnes dont le revenu annuel est supérieur à 55 000 dollars se détachent des autres : elles sont très favorables à la tarification au poids (63 p. cent contre 37) ! Les personnes dont le revenu se situe entre 15 000 et 25 000, elles, lui sont défavorables (60 p. cent contre 37).

La scolarité et la région ne semblent pas avoir grande importance, mais les personnes âgées sont décidément contre cette idée nouvelle : 72 p. cent n'y sont « pas du tout favorables », contre seulement 47 p. cent d'opposition parmi les personnes plus jeunes. □

La Cour suprême rejette la requête d'une autochtone

Presse Canadienne
 QUÉBEC

Canada, avait trouvé 60 030 \$ en argent comptant et du tabac d'une valeur de 1680 \$ à bord de sa fourgonnette.

Ce n'était qu'un épisode dans sa bataille contre l'État. Depuis 1988, la GRC a saisi pour 300 000 \$ de cigarettes chez Elizabeth Vincent, qui dit avoir dépensé 235 000 \$ pour se défendre en cour. En outre, Revenu Québec réclame 1,3 million à la commerçante du Village-des-Hurons pour taxes impayées.

Elizabeth Vincent avait été trouvée coupable de possession de marchandise illégalement importée au Canada le 16 août 1991, en Cour provinciale de l'Ontario. Le 22 janvier 1993, la Cour d'appel de l'Ontario rejetait sa demande d'appel. Elle déposait un autre appel le 17 mars dernier, en Cour suprême cette fois.

Les plaintes touchant le remorquage entendues en cour municipale ?

JEAN-PAUL SOULIE

■ D'ici deux semaines, la cour municipale de Montréal sera en mesure de traiter les cas de plaintes d'automobilistes à l'encontre des entreprises de remorquage «à vos frais». Plus de deux cent (200) plaintes sont actuellement en suspens.

Le procureur de la couronne à la cour municipale chargé des infractions relatives aux règlements municipaux, Me René Boucher, n'a pas voulu donner de détails, désirant organiser son système de preuve. «Le règlement 7592 de la Ville de Montréal n'a jamais été invalidé, même si la cause a été portée devant les instances supérieures», a-t-il dit.

Me Boucher s'est dit cependant fort surpris d'apprendre de *La Presse* que l'abbé Jean-Clement Rainville, de Valleyfield, qui s'était fait refiler une facture de 122,40\$ le 1er mai 1993, en sortant du Gesù, n'avait pas pu porter plainte en cour municipale.

L'abbé s'est fait dire par un policier et un fonctionnaire de la cour municipale que «le maire Jean Doré s'était débarrassé de lui et de l'ex-sénateur Castonguay en disant que les victimes de Remorquage québécois à vos frais pouvaient s'adresser à la cour municipale de Montréal pour obtenir justice».

Une autre victime de Remorquage québécois à vos frais, Mme Louise Dufour, de l'île des Soeurs, s'est vu refuser elle aussi le droit de porter plainte au poste 33. «J'ai rapporté l'incident à la police (Constable Joannette du poste 33). Celui-ci m'a informé qu'à moins de dommages pour méfaits...la police n'enregistrait même pas les plaintes...»

Le procureur de la couronne, Me Boucher, s'est dit fort surpris de cette réponse: «Sur le lot de plus de 200 plaintes que j'ai sur mon bureau, j'en ai reçu plusieurs du poste 33».

On se souvient que lorsque l'ex-sénateur Castonguay s'est fait enlever sa voiture en face de l'Hôtel Inter-Continental, il avait fait publier une lettre outrée dans *La Presse*. Le maire Jean Doré avait saisi l'occasion pour s'en prendre à «des pratiques qui sentent le racket, qu'il faut dénoncer». (*La Presse*, 21 septembre)

De son côté M. André Lavallée du Comité exécutif de la Ville de Montréal, déclarait que «les automobilistes lésés peuvent porter plainte à la Ville et leur cas serait réglé en Cour municipale, ou aller à l'Office de protection du consommateur».

Le règlement municipal 7592 de la Ville de Montréal stipule que les frais réclamés pour le remorquage de véhicules en stationnement interdit ne peuvent excéder 50\$, qu'on ne peut demander plus de 10\$ pour le remisage, qu'une affiche mesurant au moins 50 cm carrés et expliquant les conditions d'utilisation du stationnement doit être installée à chacune des entrées, et que le remorquage ne doit pas être effectué sur une distance de plus de 5 km... etc.

«D'ici deux semaines, a dit Me Boucher, nous aurons décidé de la façon de procéder dans ce genre de cause». Les nombreuses victimes de remorquages sauront alors à qui elles doivent s'adresser pour se faire rendre justice.

Des dinosaures dans l'île Notre-Dame et aussi un cinéma Omnimax

GILLES GAUTHIER

■ Le comité exécutif de Montréal déposera au conseil municipal lundi prochain l'entente prévoyant l'installation d'un «dinosaurium» dans l'ancien pavillon du Québec d'Expo 67, dans l'île Notre-Dame, et d'un cinéma Omnimax dans une partie de l'ancien pavillon du Canada.

Les Productions Dinosaurium Inc., qui recevront des prêts des gouvernements fédéral et provincial, paieront un loyer de 500\$ par an à la Ville pour l'ancien pavillon du Québec en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans qui sera soumis au conseil. Il prévoit que la compagnie rénovera le bâtiment à ses frais et à un coût minimal de 5,1 millions.

Le pavillon du Canada, ou ce qui en reste, sera également rénové par les promoteurs, qui ont conclu un bail commercial avec l'obscur Société de l'île Notre-Dame (SIND). Le loyer s'élèvera à

50000\$ la première année et 100000\$ pour les années subséquentes. Ce bail ne serait pas déposé au conseil parce que, explique-t-on, la SIND est un organisme à but non lucratif indépendant de la Ville. Elle organise pourtant ses activités dans des installations qui appartiennent à la municipalité, qui contribue largement à ses budgets annuels.

L'entente prévoit, affirme-t-on, des investissements totaux de 16 millions et la création de 277 emplois directs et les travaux au pavillon du Québec devront être terminés, selon un document municipal, «au plus tard le 15 mars 1994».

On ajoute que ces travaux «ne devront pas changer l'aspect extérieur du bâtiment et notamment ne pas le coiffer de palmiers et ne pas en faire sortir une pointe de rocher».

La Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM), organisme municipal, a recommandé de ne faire payer qu'un loyer minimal pour le pavillon du Québec à

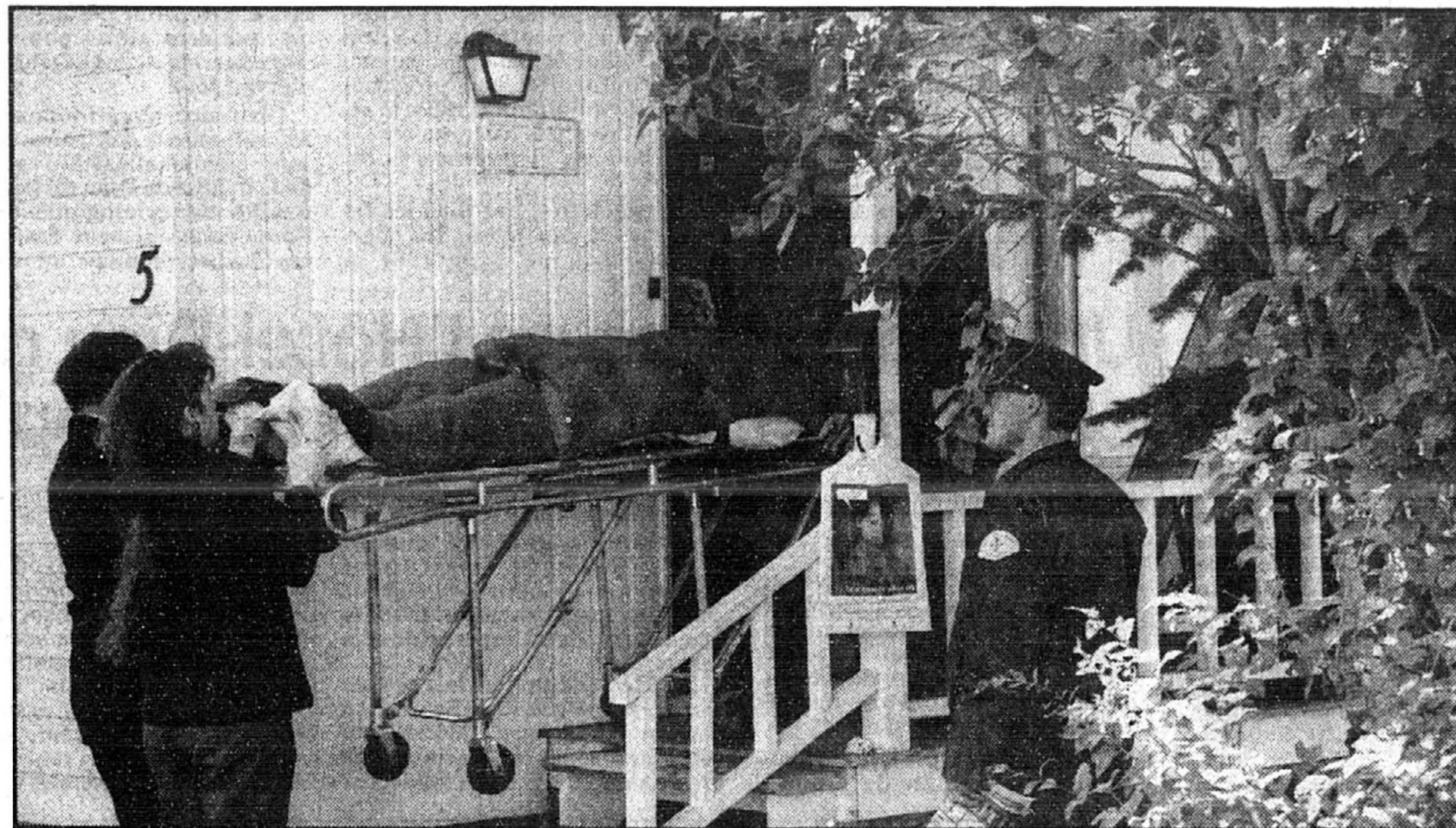
cause du «risque élevé associé au développement d'un attrait touristique par un organisme à but lucratif et sur un site éloigné du centre de Montréal».

L'administration soutient que les seuls coûts assumés par la Ville s'élèveront à 40000\$ pour le raccordement du Dinosaurium au système central d'alimentation électrique de l'île Notre-Dame.

Elle affirme aussi que la rénovation des deux bâtiments, qui étaient voués à une éventuelle démolition à cause de leur mauvais état, rapportera 500000\$ en taxes à la Ville à chaque année.

Elle ajoute que la SIND récoltera annuellement 150000\$ en revenus de stationnement. On expliquait hier qu'il y a environ 250 places de parking derrière le casino et 300 près du pavillon du Canada.

On ne sait pas si les deux pavillons seront aménagés simultanément et si l'aménagement du Omnimax remettra en question l'Imax du Vieux-Port.



Des employés de la morgue sortent le corps de Kenneth Jolly de son logis.

PHOTO SYLVAIN GAUVREAU, collaboration spéciale

Mort violente d'un jeune homme naguère associé à des motards: meurtre ou suicide?

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La mort de Kenneth Jolly, un individu de 33 ans qui a déjà côtoyé un groupe de motards (le Mirage du Nord), est-elle attribuable à un meurtre ou à un suicide?

Le lieutenant-détective Marc Demers, responsable de la section des crimes majeurs de la Sûreté municipale de Laval, et ses hommes cherchaient toujours la réponse, tard hier soir.

«Je ne parle pas de suicide, ni de meurtre pour le moment. J'attends, nous en avons encore pour longtemps avant d'en savoir plus», a déclaré le lieutenant-détective Demers.

A 2 h08 hier matin, un opérateur du 9-

1-1 de la police de Laval recevait un appel l'informant qu'un homme s'était suicidé au 5, rue Becquet, dans le quartier Sainte-Rose. L'opérateur a tenu son interlocuteur en ligne afin de pouvoir localiser la provenance de l'appel.

Il venait d'une résidence du quartier Duvernay. Pendant que des policiers étaient dirigés rue Becquet d'autres étaient à la maison où l'appel avait été fait.

Rue Becquet, les agents ont trouvé le corps d'un homme, une balle dans la bouche et une arme de petit calibre près de lui.

Dans la maison du quartier Duvernay, secteur situé complètement à l'est de Sainte-Rose, il y avait quatre hommes.

«Ils ont été conduits au poste où leurs déclarations ont été recueillies. Par la suite, les policiers ont constaté qu'aucune ne concordait. Les quatre individus sont encore au poste», a déclaré en soirée le sergent Gabriel Lachapelle.

Sur la scène de la découverte du corps, les policiers ont relevé des taches de sang qui se trouvaient à l'extérieur du périmètre que l'on observe normalement dans le cas d'un suicide.

Il est aussi établi qu'au moment de la découverte, la mort remontait à plusieurs heures. Probablement en après-midi de mercredi.

Il pourrait y avoir eu manipulation du corps, mais rien n'indique pour le moment que Jolly ait été tué ailleurs que dans cette maison qu'il venait de louer.

Guerres de gangs: un directeur d'école suggère de mieux surveiller les abords des écoles

BRUNO BISSON

■ Le directeur de l'école secondaire Saint-Luc de Montréal, la plus multiethnique du territoire, estime que la loi du silence régnant chez les adolescents, doublé d'un manque de surveillance près des maisons d'enseignement, rendent la vie plus facile aux gangs qui harcèlent les élèves jusque dans les cours d'école.

Dans la foulée des événements violents qui se sont produits au cours des derniers jours à l'école secondaire Calixa-Lavallée, de Montréal-Nord, et au Collège Français, dans le quartier Mile End, le directeur Jean Morin a déploré, hier, lors d'un entretien avec *La Presse*, qu'on accorde plus d'attention aux lieux des incidents qu'aux acteurs qui en sont les responsables.

«Dans tous les cas, a-t-il noté, les agresseurs ne fréquentent pas l'école où surviennent ces incidents. Si les jeunes des gangs viennent régler des comptes dans les cours d'école, c'est qu'ils savent qu'il leur est plus facile d'y passer inaperçus et que les gestes qu'ils posent reçoivent plus de publicité.»

Plus de 80 p. cent des quelque 1500 élèves qui fréquentent son école sont d'origine ethnique. Dans cette école secondaire située dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, 92 ethnies différentes sont représentées.

Si l'on pourrait croire que Saint-Luc constitue de ce fait un terrain idéal pour les affrontements interraciaux entre

gangs de jeunes, il n'en est pourtant rien. Depuis trois ans qu'il dirige cette école, M. Morin n'a eu à déplorer aucun incident du genre, avant le 29 septembre dernier.

Ce matin-là, explique-t-il, «trois ou quatre jeunes étrangers à l'école se sont présentés, au moment où arrivaient les autobus d'écoliers, et ont agressé un des nos élèves. L'origine de cette histoire n'avait rien à voir avec l'école Saint-Luc, mais il est évident que les agresseurs ont profité de l'arrivée des autobus, pour pouvoir s'infiltrer plus facilement.»

L'élève agressé n'a subi que des blessures mineures. Quelques heures plus tard, toutefois, à l'intérieur d'une salle de cours, une enseignante a malencontreusement été frappée à l'oeil par un étudiant qui voulait s'en prendre à un autre. Comme ces étudiants sont de la même origine ethnique (non précisée) que la victime et les agresseurs du matin, on a d'abord cru que les deux incidents étaient liés. Des doutes ont depuis été soulevés sur ce point.

Même si l'enseignante de l'école Saint-Luc n'a pas été blessée intentionnellement, les deux étudiants concernés ont été déplacés vers d'autres écoles.

«L'incident est regrettable, a admis le président du syndicat des enseignants de l'école Saint-Luc, M. Robert Desrosiers, mais il est faux de croire qu'il est survenu parce que nous avons des problèmes de gangs. Le milieu de l'école n'est pas violent, mais la société qui l'entoure, en revanche, l'est.»

Le 8 octobre dernier, des jeunes d'un gang haïtien ont agressé des étudiants de l'école Calixa-Lavallée sur l'heure du midi, sur un terrain de jeu adjacent à l'institution. Armé d'une machette, un des agresseurs a blessé trois jeunes à la tête avant que ceux-ci se réfugient à l'intérieur de l'école.

Mercredi, un conflit latent entre deux bandes de jeunes s'est déplacé au Collège Français, une école privée de Montréal offrant aussi des cours de niveau collégial. Menacé par une demi-douzaine de jeunes d'une bande rivale, un adolescent de 15 ans aurait fait appel à son frère et aux amis de celui-ci pour venir le défendre. L'altercation, accompagnée de coups de feu, a fait un blessé et a mené à trois arrestations.

Dans ces deux cas, comme dans le cas de l'école Saint-Luc, les agresseurs ne fréquentaient pas les institutions où les incidents se sont produits. C'est ce qui fait dire au directeur Morin qu'il «faut envoyer un message clair à ces gangs, qu'ils sachent qu'ils ne seront pas tolérés aux abords des écoles».

Récemment, le directeur de Saint-Luc a suggéré à l'Association des directeurs d'école de la CECM qu'on implante des systèmes de surveillance pour prévenir ce type d'incident qui selon M. Morin, et à cause de la publicité qu'ils entraînent, «vont nous faire faire un bond de 10 ans en arrière».

La Presse n'a pu joindre, hier, le président de l'Association des directeurs d'école pour connaître l'état de ce dossier.

L'EXPRESS DU MATIN

PROCÈS GOSSET

■ C'est un avocat de Trois-Rivières, Me Jacques Trudel, qui représentera le Procureur général du Québec lors du nouveau procès de l'ex-agent Allen Gosset, du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, qui se tiendra en janvier prochain. Me Trudel est substitué en chef adjoint du Procureur général pour le district judiciaire de Trois-Rivières. Le 9 septembre dernier, la Cour suprême du Canada a ordonné la tenue d'un nouveau procès dans le cas de l'ex-policier Gosset, accusé d'homicide involontaire coupable relativement à la mort d'Anthony Griffin, abattu d'un coup de feu le 11 novembre 1987, à Montréal. Me Trudel a déjà été appelé à occuper en poursuite dans le dossier impliquant l'ex-juge Claude Léveillé, trouvé dans une maison de débauche.

SAISIES DE DROGUES

■ La Sûreté du Québec a saisi mercredi pour 600000\$ de marijuana, à Saint-Luc, sur la Rive-Sud de Montréal. Deux hommes ont été arrêtés; ils ont été accusés hier de trafic de stupéfiants. Les enquêteurs avaient entamé leurs recherches quelques semaines plus tôt; elles les ont conduits à une résidence de la rue Courcelle, à Saint-Luc. Ils ont ainsi saisi 41 kilos de «pot». Par ailleurs, la SQ a saisi le même jour à Montréal, dans une résidence de la rue Joliette, 110 plants de cannabis, 370 grammes de marijuana et 25 grammes de psilocybine (champignons magiques), le tout d'une valeur de 20000\$. Un mandat d'arrestation a été émis contre le résident des lieux qui était absent au moment de la visite des policiers.

AJOURNEMENT DU PROCÈS DE GYNO VIGLIOTTI

■ Le procès de Gyno Vigliotti n'a pas repris hier comme prévu, au palais de justice de Montréal, et sera ajourné jusqu'au 25 octobre. Hier, la cause du jeune homme de 23 ans, accusé de trois meurtres commis les 28 et 29 août 1992, à Rosemère et à Boisbriand, n'a pu se poursuivre, l'avocat de la défense, Me Michel Lussier, étant absent pour cause de deuil (il s'absentera encore lundi). D'autres événements contribuent aussi à ce délai prolongé. Aujourd'hui, les avocats doivent suivre un cours sur le nouveau Code civil. Et enfin, la semaine prochaine, le juge Jean-Guy Boiard, qui préside le procès, sera à Hull à compter de mardi, pour assister à l'assemblée annuelle des juges de la Cour supérieure.

SÉCURITÉ DES PIÉTONS

■ Le service de police de la CUM s'associe pour la quatrième année à la Société de l'assurance-automobile du Québec pour lancer une opération sur la sécurité des piétons. Le but de cette campagne, qui se tient jusqu'au 30 octobre, est de leur rappeler certaines règles du Code de la sécurité routière et ainsi diminuer le nombre d'accidents de la circulation impliquant des piétons. Lorsqu'un policier remarquera une infraction de la part des piétons et des automobilistes, il interviendra et, de plus, remettra un dépliant sécuritaire aux personnes concernées. En 1992, un total de 1392 piétons ont été blessés dans des accidents et, de ce nombre, 35 ont été heurtés mortellement.

CONFÉRENCE SUR L'ALCOOL AU VOLANT

■ Du 17 au 20 octobre aura lieu une importante conférence nord-américaine sur l'alcool au volant, phénomène qui est à l'origine de 40 p. cent des accidents mortels et de 15 p. cent des accidents avec blessés au Québec. Organisée par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR), cet événement, une première au Québec, permettra, d'une part, de faire le point sur l'ensemble des connaissances concernant la conduite en état d'ébriété et, d'autre part, d'identifier et de développer des avenues susceptibles d'améliorer les interventions en matière de contrôle de ce phénomène, qui occasionne annuellement au Québec des coûts sociaux de plus de 500 millions de dollars.

HALLOWEEN UNICEF AU CENTRE-VILLE

■ Sur fond de scène d'un village de sorcières, une foule d'activités se dérouleront au square Phillips, du 27 au 31 octobre. On tiendra notamment un atelier de décoration de citrouilles animé par la société Melyannataur et sa complice la Dragonne Anabelle, où les jeunes de tout âge pourront donner libre cours à leur imagination en décorant, sur le site, la citrouille de leur choix.

Avec un grain de sel...

GILLES GAUTHIER

■ Qui osera encore accuser l'administration Doré de négliger les services de base aux citoyens? Dès hier matin, les Travaux publics commencent l'épandage de sel sur le trottoir de la rue Saint-Antoine qui longe le Champ-de-Mars, derrière l'hôtel de ville.

Certains ont estimé que le 14 octobre, c'est un peu tôt, surtout que la météo annonçait pour hier un ciel ensoleillé et une température de dix degrés.

Vérification gustative faite, il s'agissait pourtant bien de chlorure de sodium (du sel, quoi) et la large bande de fondant, aux bords bien découpés, laissée par l'épandage prouvait qu'il s'agissait d'une opération récente et non d'un trottoir qui n'avait pas été balayé depuis la fin de l'hiver.

L'explication? La Ville avait oublié de fermer le système d'arrosage automatique des pelouses du Champ-de-Mars, qui a fonctionné de 1 heure à 6 h 30 dans la nuit de mercredi à jeudi. La température a baissé sous le point de congélation et les Travaux publics sont venus au secours des fonctionnaires matinaux qui dérapaient.

Eh oui! je suis toujours aussi douloureuse... Dolores

AU SPECTRUM du 26 au 30 octobre

Des dizaines d'animaux du Parc Safari, frappés de tuberculose, devront être abattus

PIERRE GINGRAS

■ Au moins 79 pensionnaires du Parc Safari d'Hemmingford seront abattus d'ici une quinzaine de jours afin d'éviter que la tuberculose qui affectent certains d'entre eux ne se propage parmi les autres animaux du jardin zoologique.

Les experts du ministère fédéral de l'Agriculture qui ont ordonné l'élimination des animaux procèdent actuellement à l'évaluation des bêtes afin de fixer la compensation à laquelle aura droit l'entreprise.

Les malheurs du Parc Safari ont commencé au printemps dernier lorsque l'on a découvert que la tuberculose avait causé le décès de deux élans du Cap, une espèce de grosse antilope africaine aux cornes en forme de spirale. Environ 400 autres animaux ont été testés par la suite par le ministère fédéral de l'Agriculture et 24 d'entre eux ont été trouvés infectés. On a aussi décelé la tuberculose sur deux autres animaux, un bison et un bovin africain, qui avaient été abattus pour des raisons diverses. D'autres cas ont aussi été jugés douteux.

Si bien que les autorités du département québécois de la santé des animaux d'Agriculture Canada décideront d'éliminer 79 bêtes dont 34 bisons, 25 bovins ankoles d'origine africaine ainsi que plusieurs daims, des wapitis, des élans du Cap et une antilope. Selon la responsable du département, la vétérinaire Diane Piette, le ministère a décidé d'attendre la fin des activités saisonnières du jardin zoologique avant de procéder à l'abattage des animaux, ceux-ci ne représentant aucun danger de contamination pour les humains et les animaux étant mis en quarantaine.

Des tests seront effectués sur les carcasses des animaux abattus et il est possible que l'on

doive abattre d'autres bêtes du parc si les tests s'avèrent positifs, notamment parce que les mammifères atteints ont pu contaminer d'autres pensionnaires du zoo avant leur isolement.

Des tests de dépistage

Ces mesures de prévention visent à protéger le troupeau de bovins du Canada qui est exempt de tuberculose depuis des années. Depuis trois ans, Agriculture Canada a d'ailleurs entrepris des tests systématiques des 9800 ongulés sauvages (bisons, cerfs de Virginie, wapitis, cerfs d'origine étrangère, antilopes, etc) que l'on retrouve dans les 500 élevages privés au Québec.

Jusqu'à maintenant 2000 animaux ont été examinés et aucune trace de tuberculose n'a été décelée. Ces mesures visent à éviter qu'un animal contaminé qui s'évaderait, par exemple, ne propage éventuellement la maladie chez des populations de cerfs sauvages. On veut aussi éviter la contamination des autres élevages en cas d'échange d'animaux. Les directeurs de jardins zoologiques suivent aussi la situation avec intérêt et aujourd'hui, en cas d'échange ou de vente d'un animal, on exige un certificat indiquant si la bête a subi un test de dépistage.

En vertu d'un programme qui existe depuis des décennies, les gouvernements fédéral et provincial compensent une partie des pertes encourues par un propriétaire lorsque qu'un animal atteint par la tuberculose est abattu à des fins préventives. Par exemple, le prix d'un bovin est fixé à un maximum de 1800 \$ mais celui d'un wapiti femelle peut atteindre 6000 \$. Selon Mme Piette, en janvier prochain, le ministère décidera par voie de règlement la compensation maximale versée pour toutes les espèces animales susceptibles d'être contaminées.

L'assainissement du St-Laurent est en bonne voie de réalisation sauf dans l'Est de Montréal

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Les programmes de dépollution du Québec ont notablement réduit la charge des matières polluantes qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent: l'assainissement du grand cours d'eau «est en bonne voie de réalisation». Toutefois les charges polluantes sont encore très lourdes dans les bassins versants de l'Est montréalais, notamment ceux des rivières des Prairies et des Mille-Îles, et il faudra poser des gestes énergiques pour les éliminer.

Tout compte fait, et à l'échelle du Québec, le programme d'assainissement des eaux du Québec, qui a pris forme en 1978 (4,7 milliards sont déjà investis), traite maintenant les eaux usées de 64 p. cent de la population.

En 1991, les 39 stations d'épuration du corridor fluvial, entre le lac Saint-François et l'île d'Orléans (objet de l'étude), desservent deux millions de citoyens, soit 34 p. cent de la population. C'est dix fois plus qu'en 1977; depuis la mise en service des stations d'épuration de Longueuil et de Québec, au début de 1993, les eaux usées de 70 p. cent des personnes, dans le corridor, sont traitées.

C'est le bilan que les dirigeants du ministère de l'Environnement du Québec ont voulu rendre public hier. Ils faisaient alors état d'études sur la qualité des eaux du fleuve (pour les années 1990

et 1991) et sur l'évolution des teneurs en mercure, en BPC et en pesticides dans la chair des poissons (entre 1976 et 1988).

Le corridor fluvial compte 12000 industries; les rapporteurs ont expliqué, à ce titre industriel, que le ministère a voulu éliminer les rejets contaminants de 2000 entreprises. Ce programme, a-t-il indiqué, est réalisé dans 45 p. cent des cas; les travaux de 12 p. cent des autres sont «en cours». Les 37 industries (parmi la cinquantaine des plus polluantes et retenues par un autre programme, le Plan d'action Saint-Laurent fédéral-provincial), et qui sont situées dans le secteur à l'étude (lac Saint-François-île d'Orléans), ont ici été comptabilisées.

La directrice de la direction des cours d'eau, du ministère de l'Environnement du Québec, Mme Denise Gouin, a dit que, dans ce cas particulier du Plan d'action Saint-Laurent, environ 75 p. cent des rejets toxiques seront éliminés (d'ici la fin de l'année 1995); d'autres sources avaient indiqué, mardi dernier, que cette proportion sera de quelque 85 p. cent à la fin de la présente année. Selon Mme Gouin, lorsque les papeteries auront réalisé leurs programmes de dépollution en 1995, la réduction des rejets toxiques des 50 usines sera de 91 p. cent à la fin de 1995.

Les papeteries, ont dit hier les rapporteurs, ont réduit les charges quotidiennes, entre 1981 et

1991, de 64 p. cent (pour les métaux en suspension) et de 47 p. cent (pour les matières biodégradables) et ce «malgré une hausse de 17 p. cent de la production».

Au chapitre de la contamination des poissons, il y a diminution «significative» des teneurs de principaux contaminants dans la chair des dorés, des brochets et des perchades (dans les lacs Saint-François, Saint-Louis et Saint-Pierre): le ministère considère que, pour ce qui concerne les BPC, il n'y a pas de risque pour la santé humaine. Mais les teneurs en mercure, toutefois, dans les dorés et les brochets dépassaient encore, en 1988, la norme de 0,5 mg par kg établie pour la consommation. Il faut donc encore être prudent et le ministère publie une édition 93 de son «Guide de consommation» des poissons.

L'état général de la qualité des eaux, en regard de la pollution urbaine, lui, n'est pas facile à décrire. Le sous-ministre adjoint (milieu urbain) du ministère, M. Denis Jean, a dit que, tout compte fait, la «remise en état est bien engagée». Cinq milliards de dollars environ ont été dépensés; il en reste deux autres pour se rendre au terme du PAEQ (les usines d'épuration).

Les rapporteurs indiquent que les traitements des usines produisent une amélioration générale de la qualité de l'eau du fleuve. La qualité bactériologique «s'améliore» dans le secteur Trois-Rivières-Québec, comme en certains

autres lieux, par exemple, et la demande biochimique en oxygène, ainsi que les charges en matières organiques «sont à la baisse».

Mais, dans le secteur Repentigny-Tracy, on note une hausse des matières en suspension, notamment; le phosphore, aussi, est à la hausse... on croit que, pour certains contaminants, l'augmentation de la charge polluante agricole et l'absence de système de désinfection, à l'usine de Montréal sont des facteurs. Pour augmenter l'efficacité de l'usine de Montréal-Est, le gouvernement teste un système de désinfection à l'ultra-violet; le système proposé antérieurement, au chlore, est lui-même considéré comme contaminateur.

M. Jean a expliqué que les débordements (lors des grandes pluies) du collecteur du versant nord de Montréal (relié à l'usine d'épuration de Montréal), dans la rivière des Prairies, est un facteur de contamination des cours d'eau et qu'il faudra créer des systèmes pour les stopper. Il est certain, aussi, que l'absence d'usine d'épuration à Laval pose un grave problème de contamination, notamment à partir des ponts Pie IX et Le Gardeur et explique certains des résultats des études. Le système de raccordement de l'intercepteur du versant sud, à Montréal, explique enfin M. Jean, n'est pas terminé; ce fait explique la lourdeur de la charge polluante à partir de l'Est montréalais.

Un médecin accuse l'Hôtel-Dieu de lui fermer la porte parce qu'il admettait trop de sidéens

MARTHA GAGNON

■ Le Dr Jean-Pierre Routy soutient que l'Hôtel-Dieu de Montréal refuse de lui accorder un poste permanent parce qu'il a admis un trop grand nombre de sidéens, dépassant le nombre de lits autorisés pour ces malades.

Cette affaire pose l'épineux problème de l'équité des ressource

ces. À cause des lourdes contraintes financières, les hôpitaux doivent faire des choix de plus en plus difficiles. Le financement des services de santé aux sidéens est évidemment au cœur de toute la question de la répartition des ressources.

Le directeur des services professionnels, le Dr Réjean Beaudet, a confirmé hier que l'Hôtel-Dieu refusait dorénavant les nouveaux cas de sida et exige des médecins

qu'ils limitent les admissions pour s'en tenir aux 17 lits réservés pour ces malades.

«On n'a pas le choix. Cet été, on a eu jusqu'à 29 et même 38 sidéens qui étaient hospitalisés. Chaque fois qu'on dépasse la limite, c'est un autre malade qui est pénalisé. À Montréal, l'Hôtel-Dieu reçoit 25 p. cent des sidéens, ce qui est tout de même important compte tenu des ressources.» Le Dr Beaudet ajoute que tous les

médecins de l'Unité de microbiologie ont été avisés qu'ils devaient respecter le nombre de lits pour les sidéens. «Ce message leur a été transmis clairement.» Et selon lui, la guerre des ressources ne fait que commencer. «Il y aura des choix encore plus déchirants dans les prochains mois et les prochaines années.»

Coincidence ou non, il semble que depuis le départ du Dr Routy, le nombre d'hospitalisations ait diminué. Le directeur des services professionnels ne toutefois que la décision d'engager ou non le Dr Routy soit liée au trop grand nombre d'admissions de sidéens. «L'exécuteur des médecins a décidé de ne pas renouveler ses privilèges pour étudier son cas.» Une réunion est prévue à cet effet la semaine prochaine.

Originaire de France, le Dr Routy s'est vu accorder des privilèges restrictifs pour pratiquer au Canada en hématologie-oncologie. À l'Hôtel-Dieu, on lui a accordé des privilèges temporaires qui étaient renouvelés à tous les trois mois jusqu'à tout récemment.

Le directeur des services professionnels a refusé à la fin de septembre de renouveler les privilèges du Dr Routy. Ce dernier prétend que l'on cherche à bloquer sa nomination parce qu'il n'a pas respecté le quota de lits et admis un trop grand nombre de sidéens. Le Dr Routy a fait connaître son mécontentement dans le dernier numéro de la revue l'Actualité médicale, ce qui a soulevé des réactions. Selon lui, sa nomination était acquise jusqu'au moment où la direction lui aurait fait comprendre qu'il devait diminuer le nombre d'hospitalisations de sidéens.

Il faut dire que le Dr Routy jouit d'une excellente réputation auprès de ces malades. Il serait, en quelque sorte, victime de sa bonne réputation.

Le Dr Beaudet reconnaît que le médecin jouit d'une grande popularité auprès des sidéens. Il est aussi un des organisateurs du Congrès international sur les soins extra-hospitaliers pour le sida qui se tiendra à Montréal en mai 1995. «Si les sidéens viennent nombreux à l'Hôtel-Dieu, c'est parce qu'ils sont bien accueillis et bien traités. Mais on ne peut répondre à toutes les demandes à cause des coûts énormes qui sont engendrés», explique le directeur.

Il souligne que c'est l'hôpital Royal Victoria et non l'Hôtel-Dieu qui a obtenu récemment l'autorisation de développer une unité de jour de 400 000 \$ pour des sidéens. «Notre demande a été refusée parce qu'il aurait fallu plus d'agent pour aménager les locaux.» Il assure cependant que l'unité de soins de 17 lits réservée aux sidéens n'est pas menacée de disparaître.

Dans l'Actualité médicale, le chef du service d'hématologie-oncologie à l'Hôtel-Dieu, le Dr Raymond Beaulieu, se porte à la défense du Dr Routy. Selon lui, les malades atteints du sida qui se présentent à l'urgence sont référés automatiquement en microbiologie. «Les patients étaient souvent dirigés vers le Dr Routy. Voilà pourquoi il fut identifié comme étant celui qui admettait le plus de sidéens. Mais il n'y est pour rien.»

VOUS MAÎTRISEZ LA SITUATION.

Le réseau cellulaire Cantel peut vous aider à contrôler des situations en évolution constante.

Un choix à votre mesure^{MC} vous permet de profiter d'une offre de lancement qui vous aidera à obtenir le programme le plus approprié à vos besoins et à votre budget.

Maîtrisez la situation avec notre programme de 12 mois.

POUR SEULEMENT **29,95\$** PAR MOIS

Abonnez-vous au réseau Cantel* avant le 15 novembre 1993 et obtenez la Prime de bienvenue Cantel, d'une valeur de plus de 75 \$.

Payez un tarif mensuel fixe de seulement 29,95 \$ pour les trois premiers mois et recevez :

- 60 minutes de temps d'antenne local par mois
- Le Service de dépannage routier Cantel^{MC}
- Plus! Deux mois de Message Mobile^{MD} et de Facturation détaillée

Découvrez les avantages de notre gamme de programmes tarifaires « Un choix à votre mesure » et toute la flexibilité que le réseau cellulaire Cantel peut vous offrir.

Pour obtenir plus de détails, rendez-vous à un détaillant Rogers Centres de service Cantel ou passez voir l'agent agréé Cantel le plus près de chez vous.



Abonnez-vous avant le 15 novembre et obtenez le Flip Phone de Motorola pour seulement **399\$****

D'autres téléphones vous sont offerts à partir de **149\$**

CANTEL
LE POUVOIR DU RÉSEAUTM

* Cette offre ne s'adresse qu'aux nouveaux clients qui s'abonnent pour 12 mois. Après la période de trois mois pendant laquelle il bénéficie de la prime, l'abonné n'a qu'à choisir le programme tarifaire le plus approprié à ses besoins. Le tarif ordinaire de 0,50 \$ la minute s'applique au temps d'antenne local après l'utilisation de 60 minutes. Les frais d'interurbain, de mise en service et d'accès au réseau ainsi que les taxes sont en sus. L'offre est en vigueur jusqu'au 15 novembre 1993.

** Le détaillant peut vendre à prix moins élevé.

ROGERS CENTRES DE SERVICE CANTEL

Centre-ville	875-9512
Laval	682-2640
McGill	871-1871
Métropolitain	257-8826
Saint-Laurent	738-3833

CENTRES DE SERVICE CANTEL

Saint-Hubert	
Nedco	676-3963
Laval	
Nor-Com	629-6060

AGENTS AGRÉÉS CANTEL

Brossard	
Auto XS Enr.	926-3111
Dollard-des-Ormeaux	
CellTel Canada	952-9300
Greenfield Park	
Rive-Cell Communications Inc.	466-4123
Laval	
Lavaltel Inc.	497-2999

Longueuil	
Communications Servicell Inc.	928-2355
Ville Lemoyne	
D.P.C. Communications	944-4999
Montréal	
Cellulaire Digitale Enr.	955-4082
Communications Anjou	254-5454
Pélon Distribution Ltée	983-1666

Aussi disponible chez les détaillants La Cabine Téléphonique et Lebeau Vitres d'Autos.

PUBLIREPORTAGE

L'HIVER AU SOLEIL

PUBLIE LE PREMIER DE TROIS PUBLIREPORTAGES TRAITANT DES DESTINATIONS ENSOLEILLÉES À LA MODE CET HIVER. UN CAHIER SPÉCIAL À NE PAS MANQUER DEMAIN



La Presse

Caisse St-François d'Assise: retraite prématurée pour le directeur

La Fédération des caisses pop de Montréal assure qu'il n'y a pas eu blanchiment d'argent lié à la drogue ou à la prostitution

ANDRÉ NOËL

Le directeur général de la caisse populaire Saint-François d'Assise, Pierre Bluteau, prend une retraite prématurée à la suite d'une controverse autour du blanchiment d'argent.

Le départ de M. Bluteau a été décidé par le conseil d'administration de cette caisse de l'est de Montréal, mercredi soir, à la suggestion de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'ouest du Québec.

«Compte tenu du climat de travail qui régnait à la caisse, et sachant que certaines personnes associaient ce climat au directeur général, on a conclu qu'il valait

mieux que M. Bluteau prenne sa retraite cet automne», a dit hier Bruno Morin, vice-président de la fédération.

M. Morin refuse toujours de divulguer le rapport de l'inspection interne. Mais, assure-t-il, «il n'y a pas eu de blanchiment d'argent lié à la drogue ou à la prostitution». Le blanchiment se faisait plutôt pour des raisons de fraude fiscale.

M. Bluteau, âgé de 54 ans, prendra sa retraite après l'assemblée annuelle de la caisse Saint-François d'Assise, prévue en décembre. Il devait normalement la prendre en avril.

«Il y a eu un erreur, qui a fait l'objet d'une enquête, a indiqué M. Bluteau. De l'évasion fiscale a

été découverte, mais rien de plus. Si j'étais malhonnête, je serais parti d'ici depuis longtemps.»

Alors, pourquoi accepter de partir maintenant à la retraite? «Je suis très satisfait du règlement qu'on m'a offert, répond-il. Dans ces conditions, ça ne me dérange pas du tout de partir.»

Témoins gênants

Toute l'affaire a été déclenchée par une dénonciation d'une employée de la caisse, Françoise Lachapelle, qui avait assisté à des transactions louches. Mme Lachapelle a collaboré aux enquêtes de la GRC et de l'inspecteur envoyé par la Confédération des caisses populaires. Son poste a par la suite été aboli. D'autres

employées ont dû aussi quitter la caisse.

Dans une lettre adressée à la direction du Mouvement Desjardins, Michel Bourdon, député péquiste de Pointe-aux-Trembles, affirme que «ces personnes ont été congédiées pour plusieurs motifs, dont le principal est qu'elles ont été des témoins gênants».

La caisse Saint-François d'Assise refuse toujours de reprendre Mme Lachapelle. Sa cause, a souligné M. Bluteau, doit être entendue le 1er décembre à la Commission des normes du travail.

Des employées de la caisse ont cependant envoyé une lettre à La Presse, signée par 19 d'entre elles, où elles exigent que «Mme Lachapelle démissionne, ainsi que sa petite troupe de supporters».

«Elle (Mme Lachapelle) sème la terreur entre les caissières en leur disant qu'elles sont menacées de perdre leur emploi parce qu'elles ont été mêlées aux transactions d'échange de billets», ajoute la lettre.

Mme Lachapelle s'était plainte officiellement d'avoir été obligée par ses supérieurs de faire des transactions douteuses. Elle a dû, notamment, échanger des centaines de petites coupures contre des billets de 1000 \$, sans que les transactions soient dûment enregistrées.

L'été dernier, elle a eu la surprise de voir que deux clients de la caisse avaient été arrêtés et accusés de trafic de drogue, à la sui-

te d'une importante saisie de haschisch à Sorel.

Michel Gosselin, le policier de la Gendarmerie royale du Canada qui avait le premier fait enquête, a cependant affirmé au cours d'un entretien que les transactions anormales qu'il avait observées alors étaient liées à l'évasion fiscale, et non à la drogue.

Le sergent d'état-major Yvon Gagnon, affecté aux crimes économiques à la GRC, a expliqué que des gens peuvent vouloir des billets de 1000 \$ pour une foule de raisons: pour les placer dans des coffres de sûreté, pour les transporter vers d'autres pays, ou encore pour acheter des stupéfiants.

Chantal Brière avait subi les pires sévices

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

Raymond Latour a éclaté en sanglots, hier, après avoir raconté que le 26 novembre dernier, à 5 h 30, il avait embrassé sa conjointe encore endormie, Chantal Brière, avant de se rendre à son travail, tout en lui rappelant à l'oreille qu'elle recevait un visiteur à 10 h pour la vente de leur maison.

Il paraissait si mal en point que le juge Robert Flahiff a demandé qu'on lui apporte un fauteuil et un petit micro à fixer à son chandail.

C'est assis qu'il a poursuivi son témoignage au procès de Serge Archambault, accusé d'avoir assassiné cette jeune femme de 24 ans, le 26 novembre dernier. Archambault qui ne bronche pas dans le box de la salle RC-40 du palais de justice de Saint-Jérôme, est aussi accusé d'avoir tué deux autres femmes.

M. Latour a eu un malaise quand le procureur de la Couron-

ne lui a montré une série de photos, dont une où on aperçoit des vêtements de nuit de sa conjointe éparpillés dans la chambre. Les premières minutes de son témoignage devant les 12 jurés et le juge Flahiff, de la Cour supérieure, s'étaient très bien déroulées.

Chantal Brière a été martyrisée dans son domicile située 62, 9e Avenue, à Deux-Montagnes. Son assassin lui a mis un petit bas dans la bouche pour ensuite la bâillonner à l'aide d'un soutien-gorge. Il lui a attaché les mains derrière le dos, puis les pieds à l'aide de fil arraché à un séchoir et à un fer à cheveux.

Il a baissé ses jeans et son caleçon et lui a placé dans le rectum le manche d'un débouchoir.

Le Dr Jean Houli, qui a pratiqué l'autopsie sur le corps de la jeune femme, a souligné qu'il n'avait pas pu déterminer si la malheureuse avait eu le rectum et une partie du corps perforés avant ou après sa mort. Il attribue la décès à une asphyxie causée par la présence d'un objet dans la bouche.

L'expert pathologiste a précisé

qu'il n'avait décelé aucune trace de sperme.

Vêtements féminins

Le meurtrier a vidé les tiroirs de la chambre à coucher du couple pour jeter, en désordre, tous les vêtements féminins par terre.

Raymond Latour a relaté que vers 10 h, le jeudi matin 26 novembre, il avait téléphoné chez lui. Chantal lui dit alors que tout allait bien et que l'acheteur potentiel était encore dans la maison. Un premier contact avait été établi avec cet homme la veille.

M. Latour a rappelé plusieurs fois par la suite, mais il n'a jamais obtenu de réponse. Son répondant sonnait toujours occupé.

Inquiet, il a appelé chez la mère de Chantal. Vers 18 h, au moment de sa pause, il a dit à son deuxième employeur — il avait deux emplois à ce moment-là — qu'il n'en pouvait plus et qu'il s'en allait chez lui.

En empruntant la 9e avenue, il vu plusieurs automobiles et un cordon jaune. «J'ai immédiatement pensé qu'il était arrivé quel-

que chose. Des policiers m'ont conduit au poste», a relaté M. Latour.

Après la déposition de Raymond Latour, la mère de Chantal Brière, Mme Huguette Roy, est venue expliquer devant le juge Flahiff qu'elle avait téléphoné à plusieurs reprises au domicile de sa fille.

Elle n'a jamais obtenu de réponse. Inquiète, elle a contacté la police municipale de Deux-Montagnes, mais son interlocuteur a répondu que les policiers avaient trop de travail et qu'ils n'avaient pas le temps d'aller sur la 9e avenue.

Puis, la soeur de la victime, Francine Brière, a expliqué au tribunal que vers 17 h 30, elle avait accompagné sa mère au domicile de Chantal. Elle la devançait dans la maison et, entre le réfrigérateur et le lave-vaisselle, elle a aperçu sa soeur inerte sur le plancher. Elle lui a touché le bras, il était froid.

Suzanne Brière a alors délicatement repoussé sa mère vers la sortie pour qu'elle ne voie pas la scène.

Des policiers n'y vont pas avec le dos de la cuiller

JEAN-PAUL SOULIÉ

Reconnu coupable d'avoir utilisé un langage blasphématoire, intimidant et menaçant et d'avoir, par ailleurs, empêché la justice de suivre son cours, l'agent Robert Plante, matricule 33 du corps de police de la ville de Mascouche, s'est vu imposer une suspension de deux jours ouvrables, d'un jour supplémentaire pour blasphème, et il écope en plus d'une réprimande pour avoir entravé le travail d'un huissier, Sylvain Trudel. L'huissier tentait d'effectuer une saisie. Une légère erreur dans le libellé des brefs qu'il avait en main servit de prétexte à l'intervention policière. Mais l'agent Plante mit trop de coeur dans la défense du résident de Mascouche visé par la saisie.

Dans cet affrontement entre un représentant des forces de l'ordre et un auxiliaire de la justice, le Comité de déontologie, présidé par Me Jean-Guy Gilbert, considère que l'infraction la plus importante est d'avoir empêché la justice de suivre son cours. Cependant, la ville de Mascouche n'avait à l'époque des faits — 9 décembre 91 — émis aucune directive en ce qui a trait à l'assistance à un huis-

sier. Et cette carence a valu au policier Plante une certaine indulgence du Comité.

Arrestation illégale

Dans une autre décision, le Comité de déontologie, toujours présidé par Me Jean-Guy Gilbert, a trouvé les policiers Roger Janelle, matricule 529, et Patrice Duchesne, matricule 530, du corps de police de Laval, coupables d'arrestation et de détention illégales, de recours à une force plus grande que nécessaire pour accomplir ce qui leur est enjoint ou permis de faire, et enfin d'usage d'un langage blasphématoire et injurieux. Le tout à l'égard de monsieur Claude Brubach, un motocycliste d'origine Belge.

M. Brubach reconnaît que le 28 avril 1991, il a commis quelques zigzags avec sa moto toute neuve. Il reconnaît avoir tenté de semer ses poursuivants — une auto-patrouille — puis s'être laissé approcher pour accélérer à nouveau ensuite. Puis, il fait signe aux policiers et immobilise sa moto.

Il est alors, avant d'avoir fermé son moteur, projeté au sol, coincé sous sa moto, tabassé, visage au sol, et on lui passe les menottes, on l'embarque dans l'auto-pa-

trouille, puis il est incarcéré pour vol de moto.

Un résident du boulevard Paul-Sauvé, Gilbert Grimard, assistait à la scène du haut de son balcon. Il entend le policier — le passager de l'auto-patrouille — frapper le motocycliste en l'appelant «mon calisse». Un peu plus tard, il entend le policier déclarer: «Ferme ta gueule, mon tabarnak».

Voulant porter secours à un individu battu par un policier, il appelle le 9.1.1. Une jeune fille, Roxanne Lalumière, témoignera elle aussi, et Yvon Lafontaine,

qui était sur son toit et a tout vu. Marcellin Cassidy a corroboré la version des autres témoins, disant que la scène a duré 10 à 15 minutes.

Interception justifiée, dit le Comité de déontologie. Mais l'arrestation n'était pas justifiée, les papiers de M. Brubach étant en règle. D'autre part, la force utilisée a été jugée plus forte que nécessaire.

L'audition sur sanction dans le dossier des policiers Janelle et Duchesne aura lieu le 18 octobre 1993.

Les deux fugitifs se bagarraient

MARCEL LAROCHE

En cavale depuis plusieurs semaines, deux autres évadés ont été épinglés par les policiers de la CUM, en train de se bagarrer à la porte d'un bar de danseuses nues du sud-ouest de Montréal!



Kirk Murray

Même s'ils étaient armés de revolvers, Kirk Murray et Normand Evrard, deux fugitifs considérés comme dangereux et violents, n'ont offert aucune résistance aux policiers.

Cette double arrestation a été effectuée en fin de soirée mercredi, alors que les policiers mont-réalais répondaient à un appel de routine pour une altercation à l'extérieur du bar «Vénus» du 434, boul. Lafleur, à LaSalle.

À leur arrivée sur les lieux, vers

23 h 40, les patrouilleurs du district 21 y ont surpris trois individus se bousculant devant l'établissement. Loin de se douter que deux des belligérants étaient des évadés de prison, ils ont aussitôt appréhendé le trio.

Les policiers ont vite découvert que Kirk Murray et Normand Evrard, âgés respectivement de 30 et 35 ans, étaient recherchés pour évasion. Ils étaient armés chacun d'un revolver au moment de leur arrestation.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour un double assassinat perpétré à Verdun en 1983, Murray était détenu au pénitencier fédéral Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, lorsqu'il a profité d'un congé humanitaire de quelques heures, le lundi 9 août dernier, pour prendre la clé des champs.

Evrard, un autre détenu de Sainte-Anne-des-Plaines qui purgeait une peine de quatre ans et demi pour vol à main armée, avait réussi à tromper la vigilance de ses gardiens le 28 août dernier, alors qu'il était traité à l'hôpital Sacré-Coeur, à Cartierville.

Un écolier tué par une voiture

MARCEL LAROCHE

Un écolier de 13 ans a perdu la vie et un automobiliste de 21 ans a été grièvement blessé dans deux accidents de la circulation survenus hier matin, dans la région métropolitaine.

Les policiers se sont tout d'abord rendus, un peu avant 8 h, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Beau-bien, à Rosemont, où un garçonnet venait d'être renversé par une automobile.

L'automobiliste circulant en direction sud sur le boulevard Saint-Michel aurait soudainement aperçu le jeune piéton traversant l'intersection en ignorant les feux de circulation. Malgré des manoeuvres de dernière seconde, il n'a pu éviter l'impact.

Transporté d'urgence à l'hôpital, l'enfant avait déjà succombé à ses blessures.

Par ailleurs, un automobiliste a échappé de justesse à la mort après être demeuré prisonnier dans les débris tordus de son véhicule écrabouillé sous le poids d'un camion-remorque. L'accident qui a grandement perturbé la circulation s'est produit en pleine heure de pointe, vers 8 h hier matin, sur la voie de service de l'autoroute 40, à la hauteur du boulevard Hymus, à Dorval.

Le camionneur roulant en direction est aurait accroché au passage la partie supérieure du viaduc surplombant la voie rapide. Sous la violence de l'impact, le conducteur aurait perdu le contrôle du mastodonte qui a versé sur le côté, écrasant du même coup une Toyota conduite par un jeune homme de 21 ans.

Seggad reconnu coupable d'agressions sexuelles

LUCIE CÔTÉ

Mohamed Seggad a été reconnu coupable hier soir d'agressions sexuelles commises sur un enfant de 10 ans, à l'automne 1992.

Le jury, composé de six femmes et de six hommes, a rendu son verdict après dix heures de délibérations.

Le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, qui préside le procès, a aussitôt ordonné l'incarcération de l'accusé.

L'homme de 49 ans n'a pas bronché à l'annonce du verdict de culpabilité. Mais une fois les jurés et le juge retirés, il s'est écrié, levant les bras au ciel: «Je suis innocent devant mon Dieu».

Puis, à l'endroit de sa femme, France Bourget-Seggad, 36 ans, qui s'était effondrée, il a lancé: «Ne pleure pas ma chérie, ne pleure pas mon amour».

Deux des trois enfants — de

petites filles — du couple marié depuis 17 ans, attendaient aussi dans le couloir du palais de justice de Montréal.

Camarades d'école de l'une des filles Seggad, âgée à l'époque de 10 ans, deux enfants avaient accusé Mohamed Seggad d'avoir caressé leurs seins en les embrassant partout, alors qu'elles jouaient près de lui sur un ordinateur.

Les jurés ont reconnu Seggad coupable d'agressions sur l'une d'elles seulement. La petite avait fait mention dans son témoignage d'une demi-douzaine d'incidents, qui se sont produits entre le 1er septembre et le 5 novembre 1992, et ont commencé dès sa première visite chez les Seggad.

Elle avait aussi affirmé que l'accusé s'était déshabillé et couché près d'elle, alors qu'elle dormait chez son amie, et avait même tenté une fois de la pénétrer.

Les avocats plaideront sur la sentence dès ce matin.

SONDAGE SOM - La Presse - Radio-Québec

Êtes-vous... favorable à ce que les municipalités instaurent un système de collecte des ordures ménagères qui leur permette de faire payer les citoyens selon le poids des ordures à ramasser?



L'ensemble (n: 959)	16%	12%	52%	4%	
Québec-métro (n: 300)	15	17	14	50	4
Montréal-métro (n: 409)	13	18	11	54	4
Ailleurs en province (n: 250)	19	13	13	52	3

Âge	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
18-24 (n: 135)	18	23	10	47	2
25-34 (n: 224)	17	15	20	47	1
35-44 (n: 239)	17	15	11	53	4
45-54 (n: 159)	17	13	15	52	3
55-64 (n: 107)	18	22	7	50	3
65 et plus (n: 90)	6	11	2	70	11

Scolarité	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
6 et moins (n: 55)	12	15	5	64	4
7-12 ans (n: 429)	11	15	11	59	4
13-15 ans (n: 231)	23	19	15	39	4
16 et plus (n: 237)	21	17	12	47	3

Revenu personnel	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
Moins de 15 000 \$ (n: 321)	14	13	11	57	5
15 000 à 25 000 (n: 173)	15	22	10	50	3
25 000 à 35 000 (n: 139)	15	17	19	49	—
35 000 à 45 000 (n: 79)	19	19	16	43	3
45 000 à 55 000 (n: 62)	24	15	18	43	—
55 000 et plus (n: 36)	38	25	1	36	—
NSP / NRP (n: 149)	10	11	7	65	7

Revenu familial	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
Moins de 15 000 \$ (n: 170)	18	12	8	56	6
15 000 à 25 000 (n: 135)	18	19	4	55	4
25 000 à 35 000 (n: 142)	11	12	18	55	4
35 000 à 55 000 (n: 166)	14	18	21	46	1
55 000 à 75 000 (n: 95)	19	20	17	44	—
75 000 et plus (n: 75)	33	19	13	35	—
NSP / NRP (n: 176)	10	16	6	62	6

Taille du ménage	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
1 (n: 180)	12	14	13	54	7
2 (n: 306)	11	15	11	56	7
3 (n: 184)	15	17	18	49	1
4 (n: 193)	22	18	10	49	1
5 et plus (n: 92)	20	15	7	56	2

Langue Maternelle	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
Français seul. (n: 822)	17	16	13	52	2
Anglais seul. (n: 137)	10	16	6	58	10

Sexe	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP / NRP
Homme (n: 389)	18	17	12	50	3
Femme (n: 571)	13	15	11	57	4

Ce sondage a été effectué auprès de 959 répondants joints par téléphone entre le 8 et le 13 octobre, le tout pour une marge d'erreur de 4 p. cent. Les réponses à ce sondage feront l'objet de la discussion à l'émission Droit de parole, animée par Anne-Marie Dussault, ce soir à 20 h, à Radio-Québec.

ENCAN

INSPECTION
Les sam. & dimanche
16 & 17 oct. - 10h à 17h

ENCAN
Le dim. 17 oct., 13h &
du lun. 18 oct. au
jeu. 21 oct.
à 19h chaque soir

DES CENTAINES ET DES CENTAINES D'ARTICLES À VENDRE SANS MINIMUM OU RÉSERVE. TOUS À VENDRE AU PLUS OFFRANT, INCLUANT:
- Par ordre des exécuteurs testamentaires, les contenus de la succession de Jean-Michel Boissonneault.
- Une grande sélection de meubles de salle à manger, de salon et de salle de séjour.
- Approx. 400 tapis persans tissés à la main à vendre sans prix minimal, et une importante collection de tapis persans à vendre pour un docteur de Westmont.
- Ainsi que plusieurs beaux articles intéressants à vendre pour des intérêts privés et commerciaux.

Bague solitaire à diamant de 3.03 cts (grosseur réelle)

Couvert William and Rogers

Meubles de salon

Causeuse ancienne style Louis XVI faite de bois doré

Table de salle à manger et chaises style Chippendale CONERNANT.

Oeuvres d'art, meubles de salle à manger, de chambre à coucher et de salon, porcelaines, horloges, articles en argent, bijoux, bronzes, ivoires, montres, lustres, lampes, monnaies, vaisselle, tapis, antiquités, pièces de collection, etc.

Goodridge Roberts Huile, 20" x 24"

Table rabattable ancienne au dessus orné d'incrustations

Lavabo ancien - v. 1820

Collection de pièces en verre moulé français

Pendule de cheminée en laiton

Plateau Georg Jensen en argent sterling - long de 25"

Bronze haut de 42"

Défense d'éléphant sculptée

NOUS ACCEPTONS TOUJOURS LES ARTICLES À VENDRE POUR NOS PROCHES ENCANS (SERVICES D'ÉVALUATION GRATUIT OFFERT SUR PLACE.)

EMPIRE ENCANS EMPIRE
5500 Paré, Montréal, Québec Tél.: (514) 737-6586

La Fondation désire rendre hommage à la mémoire de tous ceux et celles qui lui ont laissé à leur décès des sommes destinées à poursuivre la lutte engagée contre les maladies cardiovasculaires.

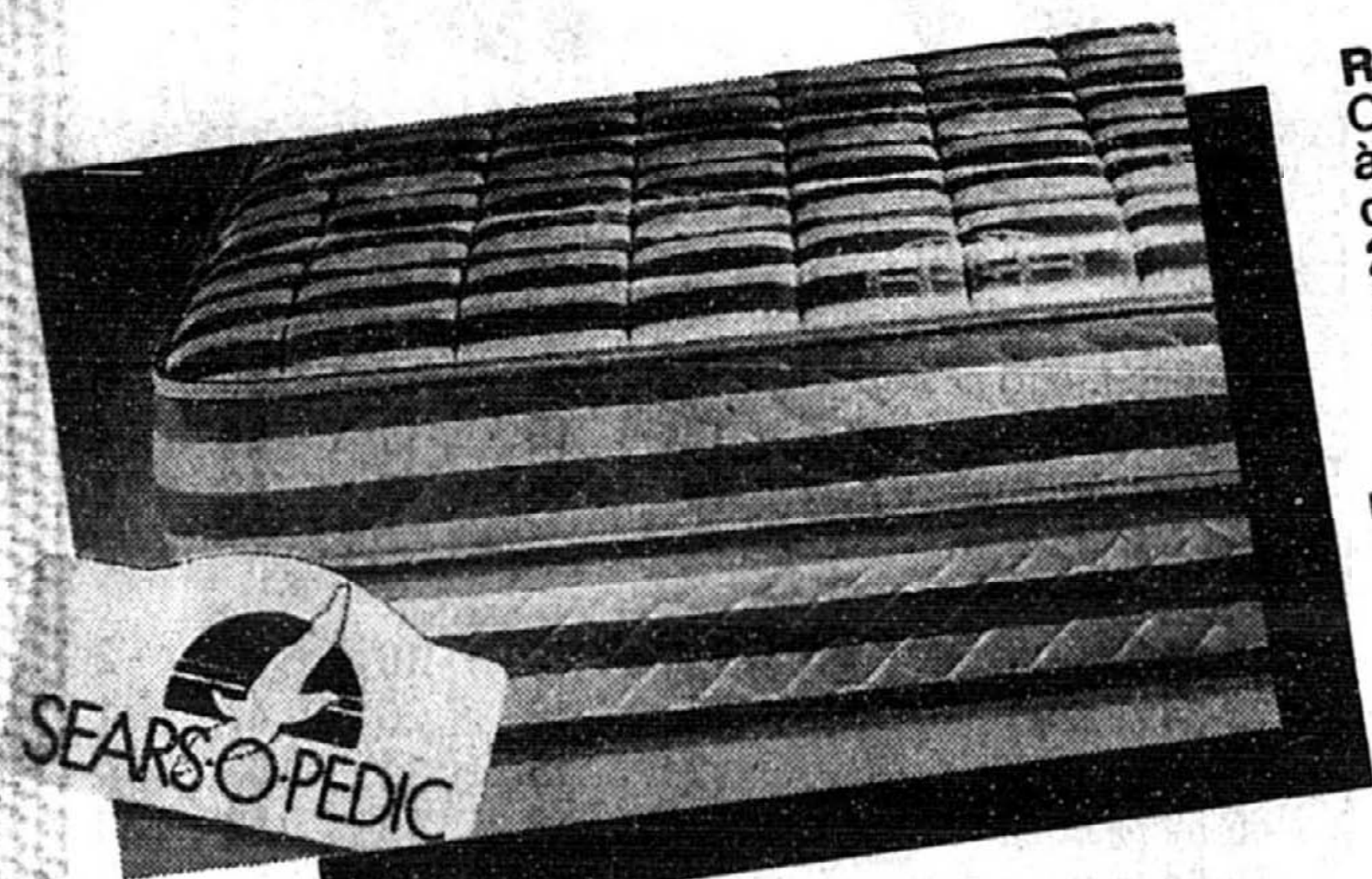
FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

3 jours seulement

ÉPARGNEZ LA TPS*

Tous les meubles[†] et gros électroménagers

*Sears déduira de votre achat total un montant équivalent à la TPS. Offre en vigueur du vendredi 15 octobre au dimanche 17 octobre 1993.
[†]Sauf meubles de patio et pour bébé



Rabais 50%. Ens. de matelas Chirogenic de luxe en mousse ou à ressorts de fort calibre. Garantie de 15 ans^{**}. Série N° 73520.
 2 pl. Ord. 999,98. Ens...499,99
 G 2 pl. Ord. 1099,98. Ens...549,99
^{**}Détails complets de la garantie chez Sears
 Modèles 1 1/2 pl. long 1 pl. aussi en réclame
 Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

399⁹⁹ ←
 Ens. 1 pl.
 Ord. 799,98



699\$ ▶
 Sears ord.
 849,99

Rabais 150\$. Canapé 'Aqua' à haut dossier. Accoudoirs de forme arrondie, dossier supportant bien le dos. Coussins de l'assise en mousse de première qualité.
 N° 50811.
 Causeuse et fauteuil aussi en réclame

689⁹⁹ ←
 Sears ord.
 749,99

Rabais 60\$. Cuisinière 30" à nettoyage facile, éléments-serpentins de luxe. Minuteur électronique pour mise en marche différée. N° 64020.
 Hotte à vitesse variable.
 N° 33620 ch.199,99

Rabais 50\$. Congélateur coffre Kenmore^{MD} 7.0 pi. cu. avec 2 paniers, serrure et guide. Eclairage intérieur. N° 43570.

299\$ ▶
 Sears ord.
 349\$



Rabais 60\$. Lave-vaisselle Kenmore^{MD} 24" à encastrer^{**}. Lavage sur 3 niveaux, 5 poussoirs. Noir. N° 73340.
^{**}Supplément pour installation. Dans la plupart des régions, Sears fait l'installation par des entrepreneurs qualifiés.

499⁹⁹ ▶
 Sears ord.
 559,99



Rien à payer avant février 1994 sur tous les meubles* et gros électroménagers

Sur approbation du service de crédit, avec la carte Sears. 15\$ de frais d'administration. Cette offre se termine le 20 octobre 1993. Renseignez-vous!
 PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 OCTOBRE 1993, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770.
 Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauve: 228-2222. Copyright Canada, 1993, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Un réfugié kurde est étranglé à mort dans un appartement de la rue Saint-Hubert

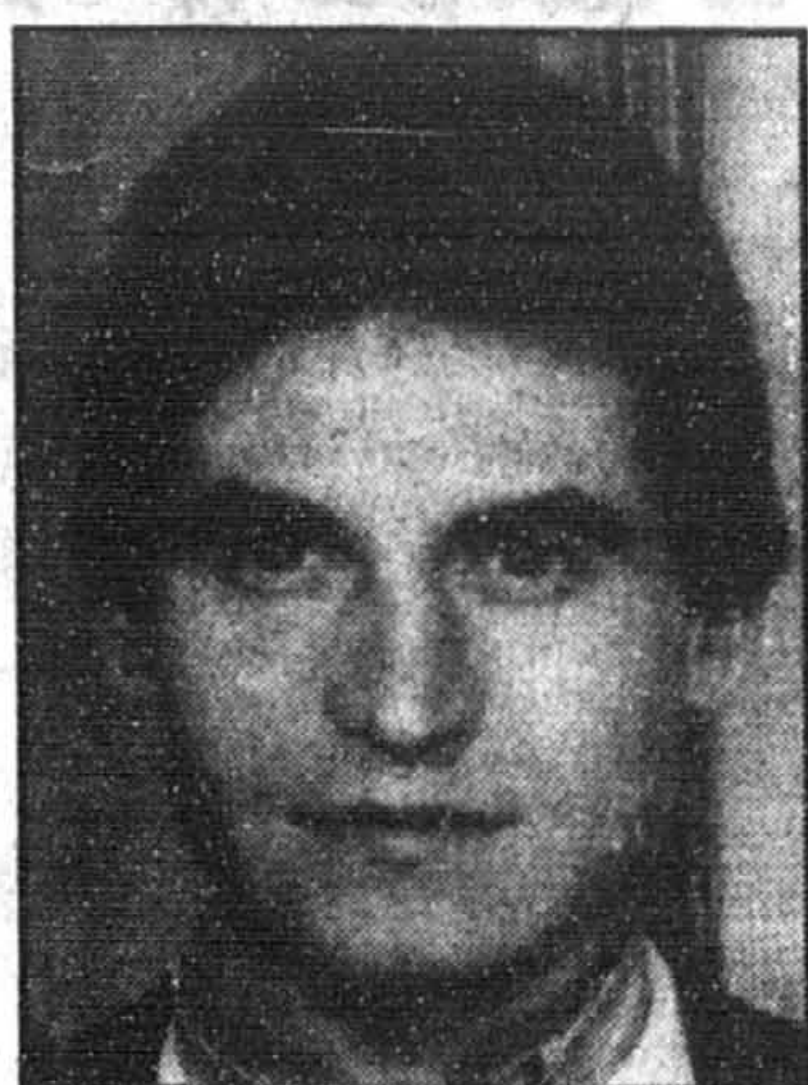
MARCEL LAROCHE

Une vieille rancune personnelle entre deux réfugiés kurdes d'origine turque a tourné au drame avant-hier, dans un appartement du quartier Rosemont, à Montréal, lorsque l'un des ressortissants aurait battu et étranglé à mort son rival à l'aide d'un fil électrique.

Ali-Cuma Dogru, un petit trafiquant de cigarettes de contrebande, était toujours vivant lorsque des policiers de la CUM l'ont découvert mercredi soir, dans le placard du logis de son concitoyen Ahmet Topcu.

Dogru, un Turc de 45 ans dont la femme et les enfants vivent toujours dans ce pays où sévit un fort mouvement séparatiste, a été déclaré mort à son arrivée à l'hôpital, devenant ainsi la 57^e victime de meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Depuis la mise au jour de ce règlement de comptes dont le mobile demeure plutôt nébuleux, les policiers éprouvant beaucoup de difficultés à interroger les témoins par le biais d'un interprète turc, une accusation de meurtre prémédité a été portée contre Ah-



Yesilfiliz Tolgay, un Turc de 33 ans, activement recherché par les policiers de la CUM.

met Topcu, 32 ans, tandis qu'un mandat d'arrestation a été émis pour retrouver Yesilfiliz Tolgay, 33 ans, un témoin oculaire de cet assassinat.

En se présentant dans le petit «une pièce et demie» loué par Ahmet Topcu, les policiers y ont été accueillis par un groupe de quatre individus d'origine turque.

Pendant que Topcu s'évertuait

à marmotter nerveusement à l'un des policiers que tout était rentré dans l'ordre, un autre agent suspicieux a tout bonnement décidé de procéder à un examen sommaire du petit appartement.

En entrouvrant la porte d'une garde-robe, le policier est tombé sur un individu recroquevillé dans cet espace restreint, la bouche bâillonnée avec du ruban adhésif et un fil électrique enroulé autour du cou!

Profitant de l'effet de surprise, trois occupants de l'appartement ont déguerpi à toute vitesse, seul Ahmet Topcu ayant été maîtrisé par les policiers.

Deux autres Turcs ont été rattrapés quelques minutes plus tard par les policiers pendant que des techniciens d'Urgences-Santé tentaient des manoeuvres de réanimation sur le corps inerte de la victime dont le décès a officiellement été constaté à son arrivée à l'hôpital.

Pris en charge par les sergents-détectives Steve Roberts, Jean-Claude Bergeron, Yvon Giroux et Jacques D'Astous, sous la supervision du lieutenant-détective Jean Ostiguy, de la section des meurtres de la CUM, Topcu et ses deux copains ont longuement été inter-

rogés sur les circonstances entourant le drame.

Ce n'est qu'hier matin, après un interrogatoire effectué par l'entremise d'un interprète turc, que deux des trois hommes ont finalement pu reprendre leur liberté.

Et c'est de peine et misère que les enquêteurs ont finalement découvert que Ali-Cuma Dogru, un réfugié turc domicilié à l'appartement 15 du 705, rue Larry Ouest, à Montréal, aurait accepté de se rendre chez son rival Ahmet Topcu, en début de soirée de mercredi, en croyant que ce dernier voulait s'approvisionner en cigarettes de contrebande.

De connivence avec son présumé complice, Yesilfiliz Tolgay, toujours au large, Topcu aurait plutôt profité de la présence de Dogru dans son appartement de la rue Saint-Hubert, à Rosemont, pour le rouer de coups et l'étrangler à mort avec un fil électrique. Maurice Johnson, de la Cour du Québec, à Montréal, sous une inculpation de meurtre prémédité, Ahmet Topcu a appris par le truchement d'un interprète turc qu'il allait être détenu jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire fixée pour la forme au jeudi 28 octobre prochain.

Le témoin Mayrand subit un véritable supplice au procès du caporal Chevalier

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

Durant quelques minutes, hier, les personnes présentes devant le juge Jean Beaulieu, au palais de justice de Saint-Jérôme, ont eu l'impression qu'elles s'étaient trompées de salle parce que Me Jean-Claude Hébert posait des questions au témoin Robert Mayrand sur son état de santé.

Mayrand subit depuis maintenant quatre jours les tirs répétés de l'avocat du caporal Paul-Normand Chevalier, de la Sûreté du Québec, accusé de possession et de trafic de cinq kilos de cocaïne.

À la reprise du procès, Me Hébert a questionné l'informateur Mayrand sur ses incapacités à travailler.

Le témoin a expliqué au tribunal qu'il avait un certificat médical qui précisait qu'à cause de douleurs au dos, il ne pouvait plus travailler. Il vit de prestations du Bien-être social.

Voyant que l'avocat de Chevalier ne cessait de question-

ner sur ce sujet, Me Michèle Toupin, agissant pour la Couronne, s'est objectée avec vigueur et précisant que l'état de santé du témoin Mayrand n'était aucunement pertinent avec cette cause.

Elle a ajouté que le BS avait certainement fait enquête avant d'émettre des chèques de prestations et que si son collègue voulait en savoir plus long, il n'avait qu'à faire venir quelqu'un du ministère concerné.

La cour a ordonné Mayrand d'apporter ce matin son certificat médical.

Il est évident que par ses questions incisives et répétées, Me Hébert veut faire craquer le témoin qui a passablement peur... de la Sûreté du Québec.

Le compagnon de route de Gilbert Robertson qui, selon la preuve présentée jusqu'à maintenant, a conduit ce projet avec Paul-Normand Chevalier, a précisé qu'il avait peur de représailles de la SQ parce que l'un «des leurs était accusé».

Il craint que sa ligne téléphonique soit sur écoute électronique.

Enquête de deux présumés trafiquants fixée au 20

GEORGES LAMON

L'enquête préliminaire de André Ethier et de Francine Leblanc, tous deux accusés de trafic de stupéfiants et de possession d'arme à autorisation restreinte dans le cas de Ethier, a été fixée au 20 octobre, hier par le juge Guy Fortier, de la Cour du Québec (Affaires criminelles) siégeant à Longueuil.

Me Denis Dussault, pour la défense, a expliqué qu'il attendait toujours le certificat d'analyse de la drogue qui aurait été saisie lors de l'arrestation de Ethier. Car, à son avis, la drogue en question n'était effectivement pas de l'héroïne. C'est la raison pour laquelle il s'est opposé à l'accusation de trafic d'héroïne retenue contre son client en enregistrant un plaidoyer de non-culpabilité.

Toutefois, la Couronne, représentée par Me Lyne Morais, a précisé que la drogue en question, même si ce n'était pas de l'héroïne, n'en était pas moins une drogue illégale. Une autre drogue qui était au nombre de la panoplie saisie lors de la perquisition policière: haschisch, champignons, marijuana, buvard et LSD.

Rappelons que le couple avait été arrêté à la suite d'une enquête menée par des policiers de Saint-Bruno relativement à la vente de drogues à des élèves des régions de Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno.

SEAL MASTER
GENERAL BEARING SERVICE

Montreal 937-7423 Laval 688-5330 Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 678-2550 Mir-Est 254-8038

Messieurs, vous êtes entre deux tailles (35, 37, 39) et vous pensez que personne ne s'en préoccupe?
Tilly Endurables
158, Laurier ouest 272-7791

CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 275 566,40\$
5/6+ 6	113 778,30\$
5/6 188	2 904,90\$
4/6 12 035	86,90\$
3/6 239 329	10,00\$

Ventes totales: 15 432 051,00\$
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000,00\$
Prochain tirage: 93-10-16

Extra. Tirage du 93-10-13
NUMEROS: 840665 (100 000 \$), 40665 (1 000 \$), 0665 (250 \$), 665 (50 \$), 65 (10 \$), 5 (2 \$)

Banco Tirage du 93-10-14

2	6	7	8	12
16	27	29	30	31
34	44	49	58	59
61	65	66	68	70

Prochain tirage: 93-10-15

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ÉCOLE D'IMPÔT DE H&R BLOCK

Admettre une personne
H&R BLOCK

1993
Portes ouvertes

Vendredi 15 octobre de 13 h à 21 h
Samedi 16 octobre de 9 h à 17 h
Lundi 18 octobre de 12 h à 17 h

Où trouverai-je de meilleurs instructeurs?

Portes ouvertes! On vous invite à venir examiner le matériel des cours et à rencontrer les instructeurs.

Inscrivez-vous dès maintenant. Gagnez de l'argent en suivant un cours enseigné par des instructeurs expérimentés. (Bientôt dans votre région!)

2225, ch. de Chambly, Longueuil 468-3225
6427, av. Papineau, Montréal 722-4403
919, boul. Décarie, St-Laurent (métro: Côte-Vertu) 747-1361
243 A, boul. des Laurentides, Laval 663-9450

Laine fraîche chez A. Gold & Sons

Un vêtement conçu pour la femme active et confectionné exclusivement pour A. Gold & Sons dans de magnifiques tissus Italiens. Éléгантés pièces coordonnées axées pour le mode de vie d'aujourd'hui qui passe aisément du bureau au dîner.

Blazer croisé 215\$
Pantalon 115\$
Jupe 110\$

Vert chasseur • Cannelle Noir • Bleu marine • Sable
Tailles 6 à 20

Et... comme toujours, les retouches sont sans frais.

Commandez SANS FRAIS à l'extérieur de Montréal 1-800-263-2050 • A.Mtl. 288-4653

960, Ste-Catherine Ouest • La Place Vertu • Centre Rockland
Les Promenades Saint-Bruno • Mail Champlain Brossard
Fairview Pte-Claire • Le Carrefour Laval • Galeries d'Anjou

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Interac, A. Gold & Sons

Démarrateur à distance à partir de **169,99\$** installation et taxes en sus

Cet hiver, partez au chaud.

Moquez-vous de l'hiver avec l'un de nos **démarrateurs à distance**. Sécuritaires, ils offrent tous plusieurs avantages :

- Protection contre l'ouverture du capot.
- Système d'anti-emballlement au démarrage.
- Interrupteur de mise hors-service (pour l'entretien de votre véhicule).
- Garantie minimale d'un an sur les pièces et la main d'oeuvre.

Et d'autres caractéristiques sont aussi offertes en option.

N'oubliez pas que nos démarrateurs peuvent être **réinstallés facilement** sur votre prochain véhicule. Alors, n'attendez plus. Faites-le installer avant qu'il ne fasse trop froid, et partez au chaud tout l'hiver.

Lebeau VITRES D'AUTOS

66 ateliers au Québec. Trouvez-nous vite dans les Pages Jaunes sous la rubrique Vitres d'autos.

Montréal abolit son règlement municipal sur la construction et adopte le Code canadien

GILLES GAUTHIER

■ Après plusieurs années de tergiversations, la ville de Montréal abolit son règlement municipal sur la construction, adopté après la Deuxième Guerre mondiale, et devient la dernière ville de la région à calquer ses normes sur le Code national du bâtiment (CNB), dont s'inspire aussi largement la réglementation du gouvernement du Québec.

Seuls à connaître le code local, les fonctionnaires montréalais se sont accrochés au pouvoir que ce monopole leur donnait et l'administration Doré a laissé faire. Plusieurs départs pour la retraite et la réorganisation en profondeur du service des permis, qui est en cours, lui fournissent l'occasion d'agir.

On ne gardera qu'environ 1 p. cent de l'ancien règlement montréalais pour adapter le CNB aux « particularités locales »: murs coupe-feu entre deux nouveaux bâtiments, dispositifs pour empêcher les chutes de neige et de glace des toits en pente, installation de gicleurs dans les bâtiments de plus de 18 mètres de hauteur.

Le CNB est moins sévère à certains égards: il n'exige par exemple que deux sorties de secours par étage alors que le règlement de Montréal en demandait deux par logement.

« Les normes du règlement municipal étaient peu compatibles avec les normes provinciales et ce chevauchement de normes sur le territoire montréalais causait bien des maux de tête aux architectes, aux constructeurs et aux fonctionnaires municipaux qui devaient concilier les deux codes », ont expliqué hier John Gardiner et André Lavallée du comité exécutif.

L'administration abrogera aussi le règlement portant sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments en hauteur existants. « Les exigences de ce règlement, qui touche environ 575 bâtiments dans la ville, ont été assouplies et seront intégrées à la version montréalaise du CNB », ont précisé MM. Gardiner et Lavallée.

Les changements devraient entrer en vigueur le 1er janvier prochain, après avoir été étudiés publiquement par une commission du conseil municipal.

Fraude: la Banque Nationale obtient une saisie des biens du notaire Pierre-Paul Blais

LUCIE CÔTÉ

■ La Banque Nationale du Canada, qui tente de récupérer près d'un million, a obtenu en Cour supérieure une saisie avant jugement des biens du notaire Pierre-Paul Blais et de sommes d'argent appartenant à l'homme d'affaires Remy Brissette et à son homme de confiance, Robert Auger.

Arrêtés le 9 septembre, les trois présumés fraudeurs ont depuis été accusés, tout comme leurs complices Sylvio Goudreault et Vincent Bucci, d'avoir utilisé des chèques contrefaits au montant total de 950 000 \$. L'argent n'a pas été retrouvé.

La saisie touche deux terrains et deux immeubles que possède Blais, situés aux 2675 et 2685 de la rue Beaubien, à Montréal, de même que son Régime enregistré d'épargne-retraite.

Lors de leur arrestation, Brissette et Auger avaient respectivement en leur possession 20 000 \$ et 4 000 \$. Cet argent, saisi par la police, sera aussi remis à la Banque Nationale, en attendant le jugement de la Cour.

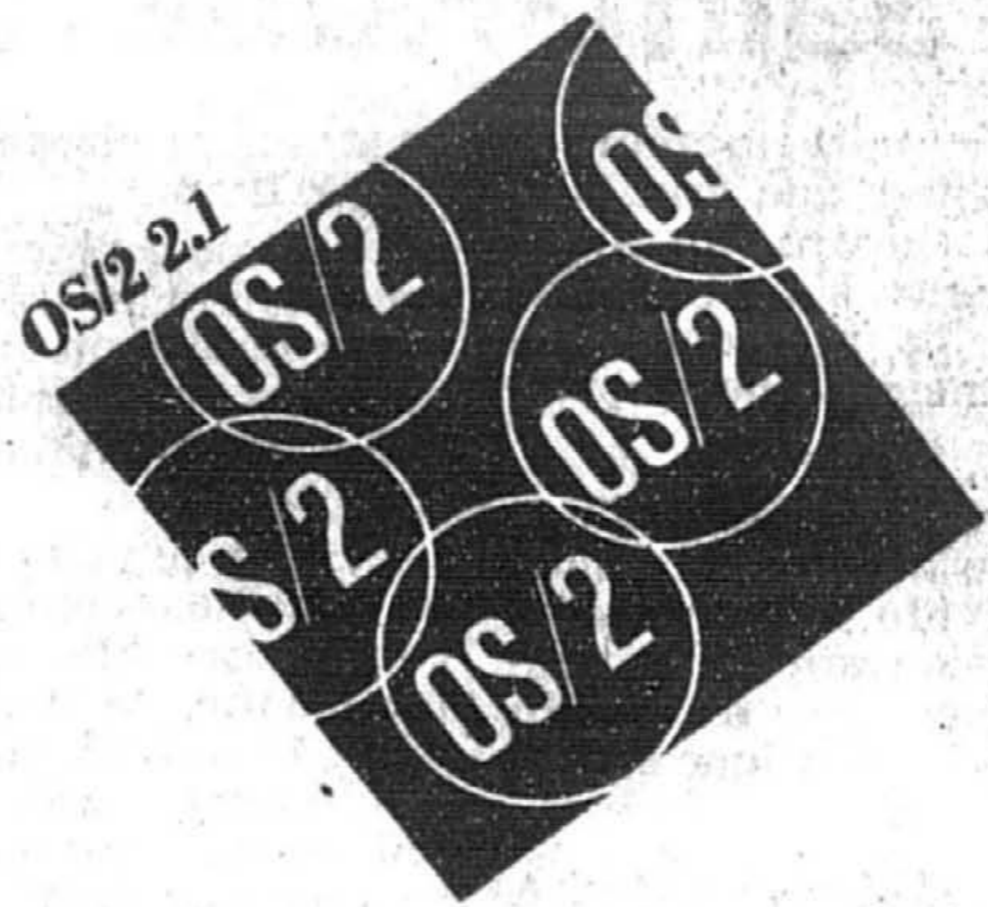
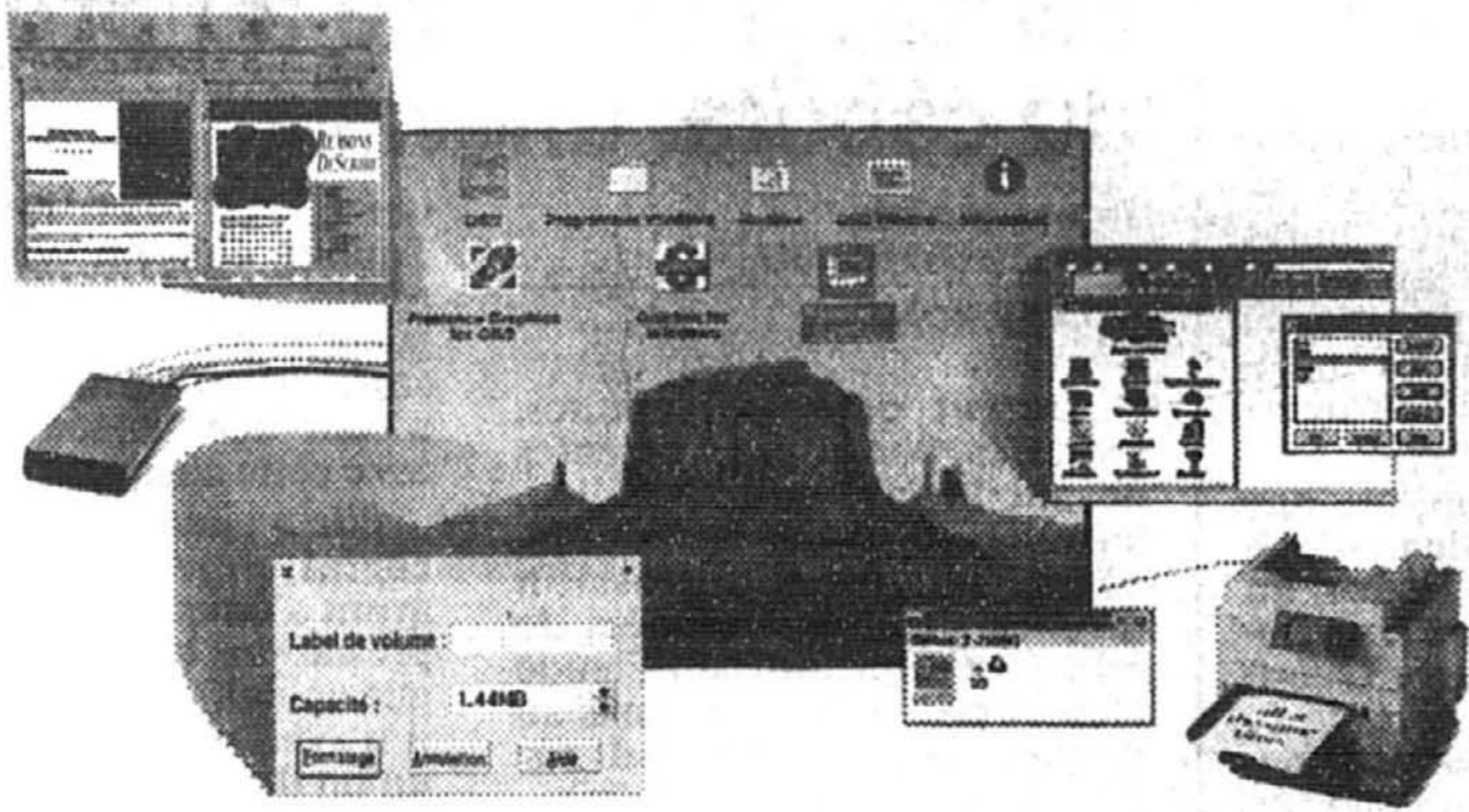
Le 2 septembre dernier, Eric Douville, un messenger du cabinet d'avocats McCarthy Tétraut, fait certifier un premier faux chèque de 480 000 \$, apparemment tiré sur le compte du cabinet, à la succursale de la Banque Nationale du 1250, boulevard René-Lévesque ouest.

Le chèque est fait à l'ordre de Pierre-Paul Blais, pour le compte en fideicommiss de son étude, Blais, Gratton et associés.

Le notaire dépose le faux chèque à ce compte, à la succursale de la Banque Nationale du 8595, boulevard Saint-Laurent, mais tire aussitôt un chèque au même montant à l'ordre de la Banque, qui lui remet la somme en billets de 1 000 \$. Le même manège se répète le 8 septembre. Cette fois, la somme encaissée est de 470 000 \$, relate l'enquêteur de la Banque dans sa déclaration.

Le même jour, la banque découvre leur escroquerie et se voit obligée de créditer 950 000 \$ au compte de McCarthy Tétraut.

Le lendemain, lorsque Blais tente d'encaisser un troisième chèque — de 490 000 \$, cette fois — il se fait arrêter, les cinq autres hommes aussi.



1. Votre PC peut-il exécuter simultanément les programmes DOS, Windows et OS/2?

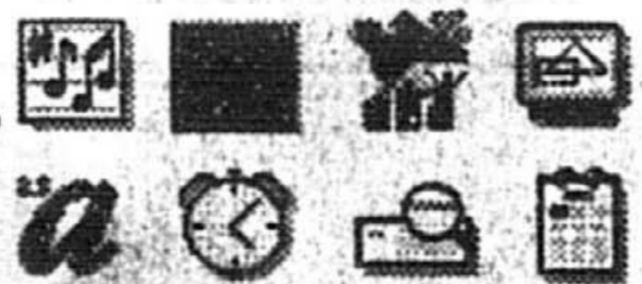
2. Votre PC peut-il simultanément formater des disquettes, se connecter à un service CompuServe et imprimer un document?

Votre PC peut-il réussir ce petit test?

C'est mon fichier et je le nomme comme je veux.

3. Pouvez-vous sauvegarder des fichiers sous n'importe quel nom même si ce nom compte jusqu'à 254 caractères?

4. Votre PC comprend-il plus de 25 mini-applications? Adobe Type Manager y est-il intégré?



5. Pouvez-vous glisser-déplacer là où vous le voulez des objets tels que des fichiers, des dossiers et des imprimantes, afin de les regrouper comme vous le voulez sur l'écran de votre ordinateur?

6. Pouvez-vous tirer parti de la technologie multimédia la plus récente et la plus extraordinaire sans acheter d'autre équipement?

Multimédia



En cas d'arrêt du programme, pouvez-vous récupérer les données sans avoir à réamorcer l'ordinateur? Pouvez-vous faire tourner la nouvelle génération de programmes 32 bits? Si vous répondez « non » à ces questions, il est temps de vous tourner vers un logiciel qui vous permettra d'améliorer les performances de votre PC.

Exigez OS/2 2.1 préchargé sur votre prochain PC. Avec OS/2 2.1, vous pouvez obtenir bien plus de votre PC. Tout simplement parce qu'avec OS/2 2.1, vous pouvez choisir

parmi la plus vaste gamme de programmes PC disponible et tirer davantage de ces programmes. Alors, dernière question, qu'est-ce que vous attendez pour passer à l'action?

OS/2 2.1 est disponible auprès des détaillants ou distributeurs agréés. Vous pouvez aussi appeler IBM direct au 1 800 465-7999, poste 445.

Haussez votre rendement d'un cran.



IBM et OS/2 sont des marques déposées d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltd., compagnie affiliée est un usager inscrit. Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation. Adobe Type Manager est une marque de commerce d'Adobe Systems Corporation.

FELIX, LA PREMIÈRE ÉTOILE DU MATCH.



LES CHATS COMME FELIX AIMENT **felix**



© QUAKER OATS CANADA 1993

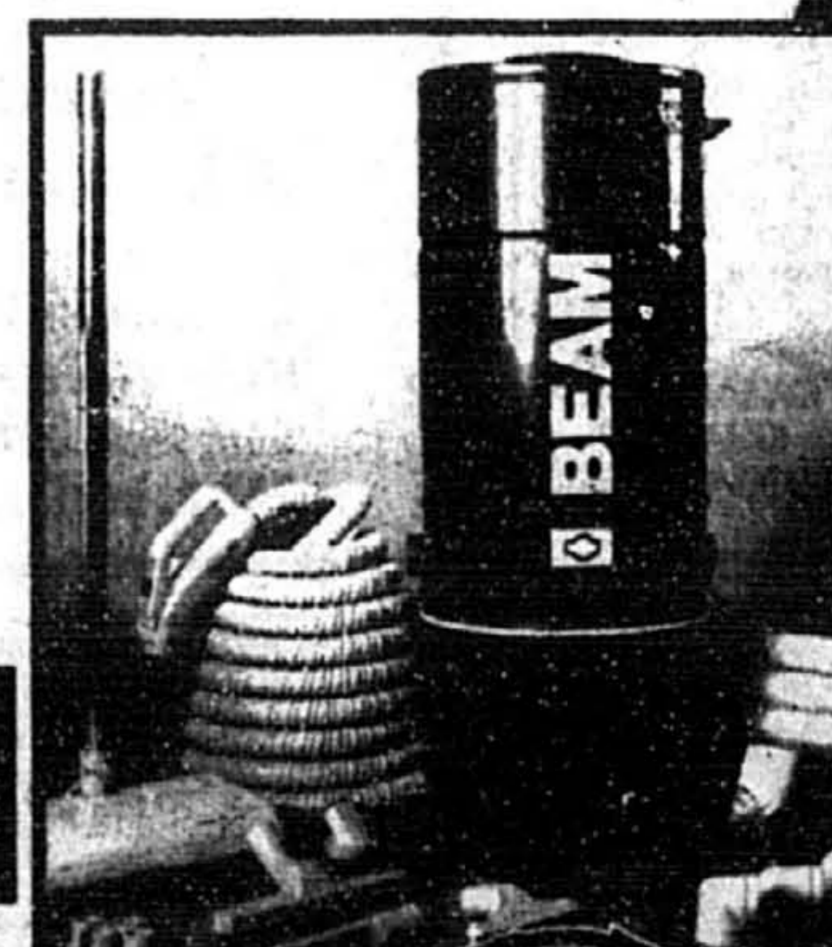
ASPIRATEUR CENTRAL



PRÉSENTE
L'ÉDITION SMART® Classique

- ▶ Moteur haute performance.
- ▶ Équipé de la nouvelle brosse motorisée SMART Avantage® de BEAM.
- ▶ Ensemble complet d'accessoires incluant boyau électrique de luxe.

INCLUS
• Trousse d'installation
• 4 prises*



398 \$*
SEULEMENT
accessoires inclus

GRATUIT
OBTENEZ EN PRIME,
à l'achat de L'ÉDITION CLASSIQUE
STANLEY

un ensemble complet de douilles, valeur de

34,99 \$
détails en magasin.



L'ASPIRATEUR CENTRAL LE PLUS VENDU AU CANADA

- Acton Vale Boutik Elektrik S.D. 548-7021
- Aylmer R.H. Electrique enr. 778-2414
- Bejoell Ma Balayeuse 464-1014
- Boucherville Beam du Québec 449-9400
- Brossard L'Univers de l'Aspirateur 445-1175
- Chambly André Luminaire inc. 698-2161
- Châteauguay Aspirateur Central Châteauguay 692-1943
- Gatineau R.H. Electrique enr. 588-2866
- Granby La Boutique Lumineuse 378-9332
- Joliette A.C. Beaulac 759-0612
- Lachute Centre Luminaire Lachute 562-2071
- Laval Les Entreprises Yvan Julien 627-5460
- Laval Le Geant de l'Aspirateur 698-9497
- Laval (Vimont) Aspirateur Central R. Lambert 669-7081
- Longueuil Ma Balayeuse 691-1108
- Montréal Homier Luminaire Plus 728-3687
- Montréal Laverne Centre d'Appareils Menagers inc. 276-2584
- Montréal Sécurité D.I.M. inc. 383-4227
- Montréal Perras Luminaire inc. 296-0118
- Montréal Tapis Gagnon inc. 351-1173
- Montréal Amoco 332-4880

- Pierrefonds Tapis Prevost inc. et Ass. 620-3944
- Pincourt Tapis Pincourt inc. 453-7947
- Repentigny Repentigny Centre Luminaire Repentigny 585-4988
- St-Basile-le-Grand Beaulieu et Lamoureux 653-1782
- St-Casimir D.Chagnon & Fils inc. 469-5701
- St-Constant Aspirateur Central St-Constant 632-5261
- St-Eustache Aspirprobc Milo 473-8742
- St-Hubert Lumi Decor La Foire du Ventilateur 445-3235
- St-Hyacinthe Les Entreprises Houla enr. 773-6614
- St-Jean-sur-Richelieu Addition Confort inc. 346-3575
- St-Jerôme Aspirateur Central Expert 432-1330
- St-Julie L'Univers de l'Aspirateur 922-2020
- St-Leonard Lumi Decor La Foire du Ventilateur 328-2769
- St-Sulpice Luminaire Alder 589-3824
- Ste-Therese Aspirateur Central R. Lambert 435-6431
- Terrebonne Sol & Design inc. 964-1000
- Sorel-Tracy Le Pro de l'Aspirateur 746-7481
- Varennes Asp. Central de Varennes 652-3292
- Verdun Tapis L. & C inc. 789-3521
- West Island Machine à Coudre Jean Doyon 620-3930

TEXTES ET RECHERCHE MICHELLE PROVOST

Semaine du 6 au 12 octobre 1993



ACTUALITE

Les adultes handicapés

■ Lilliane Lacroix, de La Presse, a écrit un dossier émouvant sur un problème que vivent près de 450 familles au Québec. Elle a raconté les difficultés et l'épuisement de mères qui gardent jour et nuit des adultes handicapés intellectuellement à la maison. Ces handicapés ne sont pas autonomes, ils ne peuvent pas vivre seuls dans un appartement. Ils ont besoin de soins et d'une surveillance constante.

Depuis 1989, les adultes handicapés qui ont plus de 21 ans ne peuvent plus aller dans des écoles ou dans des ateliers spécialisés; ils doivent rester à la maison. En plus de causer bien des soucis et des inquiétudes à leur famille, ces handicapés cessent de progresser et, laissés à eux-mêmes, ils ne peuvent pas aller au bout de leurs capacités. Souvent même, ils régressent.

Il y a actuellement 815 personnes qui sont sur les listes d'attente pour recevoir des services socio-éducatifs.

● Pensez-vous que la société doit partager une responsabilité à l'égard de ces personnes handicapées en aidant leurs familles?

Le succès du Casino de Montréal

■ Plus de 40 000 personnes sont allées visiter le nouveau Casino de Montréal, sur l'île Notre-Dame. Les responsables de l'établissement sont ravis de cet achalandage pour les trois premiers jours.

Evidemment, il y avait des curieux qui voulaient voir de quoi avait l'air un casino. Mais plusieurs personnes ont joué aussi. Il n'y a pas eu de problèmes de tricherie majeure et l'expérience semble très positive. Le Casino a aussi attiré plusieurs touristes américains qui ont logé dans les hôtels de Montréal, ce qui est bon pour l'économie! Un succès pour les promoteurs qui espèrent recevoir 5000 personnes par jour en moyenne. Plusieurs personnes ont joué, certaines ont gagné, d'autres ont perdu...

● Que pensent les adultes autour de vous de ce nouveau casino? ● D'après vous quelles sont les caractéristiques d'un joueur et d'un non-joueur?

Un problème chez les bélugas

■ Depuis le mois d'avril dernier, 18 bélugas ont été trouvés morts sur les rives du Saint-Laurent. Les spécialistes craignent qu'on atteigne un nouveau record. Le béluga a un statut d'espèce menacée depuis 1983. Le troupeau du Saint-Laurent se situerait actuellement entre 300 et 500 individus. Les principales causes de ces morts anormales sont, selon les spécialistes, de deux ordres.

1) Les bélugas mangent en abondance des anguilles qui sont toxiques. Ces anguilles ont passé une grande partie de leur vie dans les eaux contaminées des Grands Lacs avant de remonter le fleuve pour aller frayer dans la mer des Sargasses.

2) Les bélugas sont très sensibles au stress, qui augmenterait les substances toxiques dans leurs tissus. Ce stress serait, entre autres, produit par le rétrécissement de leur habitat. Navigation accrue, bateaux de plaisance, quais, barrages, dragage sont autant d'activités fluviales qui dérangent les habitudes de vie de ce beau céteacé.

● Connaissez-vous d'autres espèces animales menacées de disparition?

La Presse



Le rire, c'est sérieux!



Monique Guilbault a présenté dans La Presse de dimanche dernier un long dossier sur le rire. Elle a décrit avec beaucoup de sérieux plusieurs recherches scientifiques et médicales sur le sujet. Voici quelques idées que j'ai retenues de ce dossier. Je ne n'ai pas pu me retenir d'y ajouter un petit sourire en coin! Voici tout d'abord une description du rire sous forme de questions-réponses...

QU'EST-CE QUE RIRE?

● Où est situé le centre du rire? Le point de départ est le cerveau, plus précisément dans l'hémisphère droit tout près du centre de contrôle de la personnalité et des émotions... Impossible à chatouiller à main nue...

● Combien de muscles du visage sont en action pour donner un beau rire franc? Quinze muscles, dont le «risorius» et les «zigomatiques».

● À quels autres mots vous font penser ces noms de muscles?

● Quels sont les êtres vivants qui rient? Les hommes et les primates. Mais, seuls, les hommes peuvent rire les uns des autres et se raconter des blagues. Mais alors, d'où vient l'expression un rire de cheval?

● Où coulent les larmes provenant du rire? Comparez-les avec les larmes tristes. Faites l'expérience! Lesquelles coulent sur le côté des yeux? Lesquelles descendent tout droit sur la joue? Goûtent-elles la même chose? Lesquelles sont plus faciles à obtenir sur commande?

● À quelle vitesse l'air est-il expiré de nos poumons lors des saccades du rire? À cent kilomètres/heure! Ex aequo avec une bonne toux!

● Lors d'une bonne séance de rire, quels sont les effets sur notre corps? Le cœur bat plus vite. La constipation, la fatigue, le stress et l'anxiété peuvent diminuer. Mais, il y a aussi un effet qui crée une envie

bien particulière et parfois incontrôlable...

● Combien de formes de son peut-on émettre quand on rit? Essayez-les... Comment trouvez-vous les A, les I, les O, les E? En connaissez-vous d'autres? Utilisez-vous différents spécimens selon les situations?

● Combien de sortes de rires des spécialistes de Californie ont-ils identifiées après avoir analysé les performances de 5000 personnes? Cent quatre-vingt-sept, dont le rire jaune, le rire gras, le rire aspirant... Combien en connaissez-vous? Trouvez de jolis noms!

● Pouvez-vous reconnaître quelqu'un à son rire? Pourquoi?

Un peu d'histoire. Le rire existerait depuis l'homme préhistorique, il serait tout aussi «vieux» que le besoin de dormir et de manger. La journaliste donne des exemples de l'importance du rire dans l'histoire et dans certaines civilisations. Elle cite l'exemple des habitants du Groenland qui organisaient des duels du ridicule au lieu de faire des combats physiques. Elle parle de certaines entreprises japonaises qui

ont des salles du rire pour permettre aux employés d'aller se défouler... Elle dit aussi que le rire a été mal vu par d'autres groupes austères, qui associaient le rire à la «plèbe» et à la vulgarité...

POURQUOI RIONS-NOUS?

Le bébé sourit de satisfaction vers le premier mois de sa vie et il rit pour la première fois aux éclats vers l'âge de quatre mois. Ce serait ses premiers actes de séduction d'un auditoire... Nous rions pour nous détendre. Pour briser la glace, pour faciliter le contact avec un groupe ou dans une réunion. Nous rions pour dédramatiser certaines situations. Dans d'autres cas, nous rions parce que nous sommes gênés, parce que nous voulons fuir une réalité. Nous pouvons rire pour libérer des tensions. Mais nous rions aussi parce que les autres rient... Le rire est très contagieux... Evidemment, nous rions aussi parce que c'est drôle, comique, hilarant, caricatural, amusant...

LE RIRE UN ALLIÉ

Le rire est un allié de notre bonne santé. Il peut même aider certains

malades à guérir. Mais le rire n'est pas magique. À lui seul, il ne guérit pas mais il crée une attitude favorable à la guérison. Les «gélothérapeutes» (et oui!) donnent des ateliers pour apprendre à se servir du rire. Un médecin, de l'Université Laval, Jean Drouin, a confirmé à Monique Guilbault que «les gens qui rient sont plus concentrés dans leur travail et prennent de meilleures décisions, mais, ajoute-t-il, il n'y a que 6% des gens qui rient au travail». Au Québec, il existe même une Association de l'humour appliqué (AHA) qui fait la promotion de l'utilisation de l'humour dans le milieu de travail et de santé.

● Avez-vous ri depuis ce matin? Combien de fois? ● Ou'est-ce qui vous fait le plus rire? Est-ce qu'on rit des mêmes choses selon notre âge, selon notre sexe, selon notre culture?

● Mettez ensemble toutes les expressions que vous connaissez qui décrivent l'action de rire... Comme: pouffer de rire, être «crampé», se marrer, rire aux larmes, se bidonner... Classez et mimez-mol ça!

La difficile route de la démocratie en Haïti

■ Le père Jean-Bertrand Aristide a été le premier président librement élu de toute l'histoire haïtienne. Mais il n'est resté au pouvoir que sept mois. En septembre 1991, le coup d'État du général Cédras l'a obligé à se réfugier aux États-Unis. Depuis ce moment, de longues négociations diplomatiques et de lourdes sanctions économiques contre le régime du dictateur ont permis de conclure une entente entre Cédras et les partisans d'Aristide. Selon cette entente, le président Aristide devrait rentrer en Haïti, le 30 octobre prochain.

Cédras et le chef de la police de Port-au-Prince, le colonel Michel François, devaient quitter leurs postes le 15 octobre. Mais ils ne respectent pas leur engagement.

Plusieurs militaires de l'armée, des hommes de la police et des hommes appelés «Attachés» sont des néo-duvaliéristes associés aux Tontons Macoutes et ils ne veulent pas perdre leur pouvoir. Ils sont considérés comme des bandits et des tueurs qui terrorisent la population. Ils sont liés au trafic de drogue et au commerce illégal d'armes. Ils ont empêché le navire américain d'accoster au quai de Port-au-Prince. Après plusieurs heures d'attente, le Harlan County a reçu l'ordre de faire demi-tour. Le général Cédras n'assure pas, comme il l'avait promis, une sécurité suffisante.

Le pays est complètement désorganisé à cause d'une grande pauvreté qui continue de s'accroître, à cause d'une

grève générale et à cause de la violence et de la terreur. Il faudra plusieurs ressources humaines et matérielles internationales pour aider Haïti à construire un pays démocratique. Les États-Unis ont demandé que l'ONU ordonne un autre blocus économique contre Haïti, espérant ainsi faire flancher le régime de Cédras.

AILLEURS DANS LE MONDE

Il y a plusieurs conflits dans le monde qui exigent l'aide internationale de l'ONU. En Somalie, en Bosnie, en Angola, les hommes se battent et se tuent et la démocratie a peine à s'installer. Est-ce que les États-Unis, le Canada, les autres pays démocratiques peuvent et doivent aller changer les règles de vie

ailleurs? À quelles conditions et à quel prix? C'est une grave question de la politique internationale depuis une dizaine d'années. D'un côté peut-on laisser se perpétuer les massacres, les dictatures et les tortures, en faisant «notre petite affaire» dans nos pays démocratiques et riches? D'un autre côté, peut-on envoyer nos jeunes soldats au front se faire tuer pour des causes qui prendront des années et des années à se régler?

● Ou'en pensez-vous? Pensez-vous qu'on peut imposer la démocratie et la paix par la force, par les armes?

● Est-ce qu'au nom de la démocratie, il faut aller faire la guerre?



DEVINETTES

■ Nous cherchons le nom d'un oiseau qui devient une supervedette au Québec, au printemps et à l'automne. Pierre Gingras, de La Presse, a décrit l'euphorie des amateurs.

1) Cette année, les spécialistes de la faune ont enregistré une grosse augmentation de sa population, qui est passée de 420 000 têtes au printemps dernier à 700 000.

2) Cet oiseau niche dans les Territoires du Nord-Ouest, à quelque 3000 km de distance du Saint-Laurent et ses quartiers d'hiver sont aux États-Unis, au Maryland, en Caroline et au New Jersey.

3) Son observation et sa chasse sont des traditions au Québec. La région de Beauré et l'archipel de Montmagny sont des sites favoris de ces volatiles et des nombreux touristes...

Le photographe-reporter

■ Nous cherchons le nom d'un métier. À chaque minute, partout dans le monde il y a des centaines d'hommes et de femmes qui l'exercent.

1) Ces professionnels doivent être au bon moment à la bonne place.

2) Ils sont nos témoins oculaires.

3) Depuis 1837, leur outil de travail s'est beaucoup transformé.

Si vous n'avez pas encore trouvé, sachez que nous avons l'occasion de voir à chaque jour dans La Presse plusieurs exemples de leur travail.

Le photographe-reporter



BIZARRE

■ En Angleterre, il y a des personnes prêtes à payer jusqu'à 30 000\$ et même 50 000\$ pour quelques lettres et chiffres sur un bout de métal... Ces combinaisons peuvent être 1 FS ou 007 ou A5... et elles sont inscrites sur les plaques d'immatriculation des véhicules. Ce commerce est tellement lucratif que l'agence gouvernementale qui émet les plaques va commencer à séparer les «bons numéros payants» des autres petits minables... Pouvez-vous imaginer ici au Québec des numéros qui seraient significatifs et qui vaudraient bien cher?



LE MOT DE LA FIN

La dose de rire

■ J'aime beaucoup rire et sourire. J'ai appris à rire de mes petits malheurs quotidiens, ce qui bien sûr me donne plusieurs occasions de rire par jour. Les «gélothérapeutes» pensent que 30 minutes de rire par jour, c'est une bonne dose quotidienne... C'est beaucoup! Je vais chronométrer ma performance. Mais si je suis sous le seuil, je vous prévient, je n'ai pas l'intention d'augmenter mes malheurs. Je vais plutôt lire des romans humoristiques, regarder des caricatures, chercher des films drôles et demander à mes amis de rire autour de moi en misant sur la contagion! Et vous, qu'allez-vous faire pour augmenter vos minutes de rire quotidien?



Éducation Québec

Ma façon de Réussir

Woolworth fermera 25 magasins au Québec

LAURIER CLOUTIER

Woolworth laissera des trous béants dans de nombreux centre-villes de régions avec son programme majeur de fermetures, qui au Québec touchera 25 magasins avec 720 employés licenciés.

Le géant américain n'a précisé qu'hier l'étendue des dommages au Québec de son redressement nord-américain, annoncé la veille.

Selon les données encore préliminaires, Woolworth a sabré davantage au Québec les emplois et les magasins, plus que les neuf et 10 p. cent décrétés en Amérique du Nord.

Par ailleurs, vu la taille plus modeste des «rues Sainte-Catherine» des villes régionales et les emplacements de choix souvent occupés par les magasins de Woolworth, les maires, commissaires industriels et gens d'affaires de plusieurs municipalités devront sans doute travailler d'arrache-pied, pendant longtemps, avant de trouver de nouveaux locataires. D'autant plus qu'ils n'avaient aucunement été prévus.

Gisèle Lignon, directrice des relations de travail au Québec, indique que la compagnie fermera définitivement sept Woolworth, quatre Woolco et 14 boutiques spécialisées, non encore identifiées, pour un total de 25, contre 90 dans l'ensemble du Canada. En outre, le détaillant mettra la clé dans la porte de plusieurs autres magasins, d'un nombre indéterminé, avant de les redéployer, sous d'autres enseignes, l'an prochain. Aux E.-U., Woolworth fermera 730 magasins mais en reconvertira 100. Au Canada, fermeture de 240 magasins mais redéploiement de 150.

Quant aux licenciements au Québec, ils s'élèveront à 560, sur des effectifs de quelque 3350, dans les Woolco et Woolworth. S'y ajouteront 160 autres dans les boutiques spécialisées, pour le total de 720. Dans l'ensemble du Canada, la compagnie avec des effectifs mondiaux de quelque 100 000 employés dans 10 000 magasins, fera 3000 licenciements sur 35 000 employés et aux E.-U., 10 000 autres.

Les Woolco de Tracy, Victoriaville, Jonquière et Alma ferment, n'en laissant que 23 au Québec. Tous les Woolworth du Québec, souvent presque centenaires, disparaissent dans les villes de St-Hyacinthe, Charlebourg, Longueuil, Laval, Montréal-Nord et Montréal (rues Masson et Fleury). Sur les 14 boutiques qui fermeront, probablement «neuf» sont de Montréal-Laval et «cinq» des régions. Fredelle disparaît et les Kenney, Vestiaire sportif, Iles Canary, Karuba, Reflet Boréal et Randy River perdront des plumes.

Apprenant la nouvelle, Jean-Claude Messier, commissaire industriel, souligne que «Woolworth est une institution à St-Hyacinthe, avec un emplacement stratégique. C'est un autre coup dur pour notre centre-ville».

Desjardins-La Laurentienne: conclusion imminente

MIVILLE TREMBLAY

Les négociations entre Desjardins et La Laurentienne sont entrées dans leur phase finale. Une entente de fusion, espérée la semaine prochaine, pourrait attribuer une valeur de 10 à 12 \$ aux actions de La Laurentienne.

Si un prix dans cette fourchette devait se matérialiser, il serait sensiblement plus élevé que ne l'espéraient les analystes financiers. Hier, le marché boursier fixait une valeur de 8,13 \$, identique à celle de mercredi.

Les derniers états financiers de la Corporation du Groupe La Laurentienne montrent une valeur comptable de 12,79 \$ que

d'aucun estimait fortement surévaluée en raison d'un achalandage douteux. D'octobre 1992 à mai 1993, les actions se sont transigées aux alentours de 5 \$.

Selon plusieurs sources, les négociations progressent bien. Les participants anticipent un règlement au cours des prochains jours. Ils avaient fixé leur date limite au 31 octobre.

Transaction complexe

La transaction est remarquablement complexe, car elle implique de nombreuses sociétés exploitantes dans des secteurs variés, des groupes d'actionnaires aux intérêts distincts, et plusieurs cadres législatifs et réglementaires.

L'offre publique devrait comprendre plusieurs options, taillées pour satisfaire les intérêts variés des actionnaires et manoeuvrer à l'intérieur de contraintes financières.

Manifestement, l'offre doit être attrayante pour être acceptée. Les grands actionnaires minoritaires, les Eaton et Victoire, sont d'ailleurs parties aux négociations. Quant aux petits porteurs, Desjardins réalise avec le difficile rachat des actions de Trustco Desjardins que l'on attire pas des mouches avec du vinaigre.

Selon toute vraisemblance, on pourra échanger les actions de la Corporation du Groupe La Laurentienne contre des actions du nouveau holding, la Société fi-

nançière Desjardins La Laurentienne, ou échanger ces actions contre un montant au comptant et un titre de dette échangeable contre du comptant dans quelques années. Avec la solide cote de crédit de Desjardins, une telle débenture serait liquide et donc facile à revendre.

Chose certaine, le trésor du Mouvement Desjardins n'est pas assez riche pour offrir 100 p. cent de cash à l'ensemble des actionnaires.

Éventuellement, la nouvelle Société financière réalisera un appel public à l'épargne pour de nouvelles actions ordinaires. Mais certains estiment que cette opération surviendra dans une étape ultérieure.

La transaction n'impliquerait pas la création d'une société de liquidation de certains éléments d'actif non performants, une «Badco», comme dans la transaction du Trust Général et du Royal Trust. Ni la constitution d'une liste de prêts désignés, dont la performance ultérieure affecterait le prix offert.

L'exercice de vérification diligente, qui fut réciproque, a donné lieu au charriage habituel, mais n'a pas mené à la découverte de squelette caché dans les placards. Notons qu'à cet égard Desjardins n'était pas blanc comme neige, sa Fiducie comptant à son actif de nombreux prêts non productifs.

CENTRES COMMERCIAUX

Une partie de bras de fer à l'horizon



VALÉRIE BEAUREGARD

Après avoir encaissé la disparition des Pascal et des Magasins M, les propriétaires de centres commerciaux doivent maintenant digérer le régime que s'impose Woolworth ainsi que la réorganisation de la société Shirmax, propriétaire des chaînes Addition-elle, Shirley K. Gigi, Thyme en Compagnie et Anthony Saks. Les répercussions seront sérieuses et les promoteurs immobiliers se préparent à une partie de bras de fer avec leurs locataires.

Les deux dossiers sont assez différents. Woolworth annonçait mercredi la fermeture de 970 magasins en Amérique du Nord, dont 240 au Canada. Le Québec verra disparaître ses 7 Woolworth, 4 de ses Woolco et 14 boutiques dont tous les magasins de chaussures Fredelle. Dans son projet de fermeture, le géant américain se doit de respecter les baux toujours en vigueur.

De son côté, Détaillants Shirmax, une filiale de Modes Shirmax, vient de déposer un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers comme le lui permet la nouvelle Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Ses dettes de 22,7 millions en date du 12 octobre sont gelées.

Shirmax possède 196 boutiques dans presque toutes les provinces du Canada. Au cours du processus de réorganisation, la compagnie entend poursuivre ses activités.

Réorganiser plutôt que de liquider

Le premier objectif de la loi est de réorganiser plutôt que de liquider. La compagnie effectue actuellement une analyse financière de chacun de ses établissements. Elle pourra par la suite présenter à la Cour une demande de résiliation d'un groupe de baux. L'avocat de la société, Me Jacques Rossignol déclare: «Il y aura sûrement quelques fermetures... mais pas d'hémorragie.»

La nouvelle loi donne au locataire la possibilité de résilier son bail commercial «si cela est nécessaire pour assurer la viabilité de la réorganisation», écrit le cabinet de comptables Caron Bélanger Ernst & Young. Le locataire a le droit de contester cette demande.

Le locataire doit donner un avis de 30 jours et doit verser une indemnité qui peut représenter six mois de loyer tout dépendant de la partie du bail qui reste à écouler.

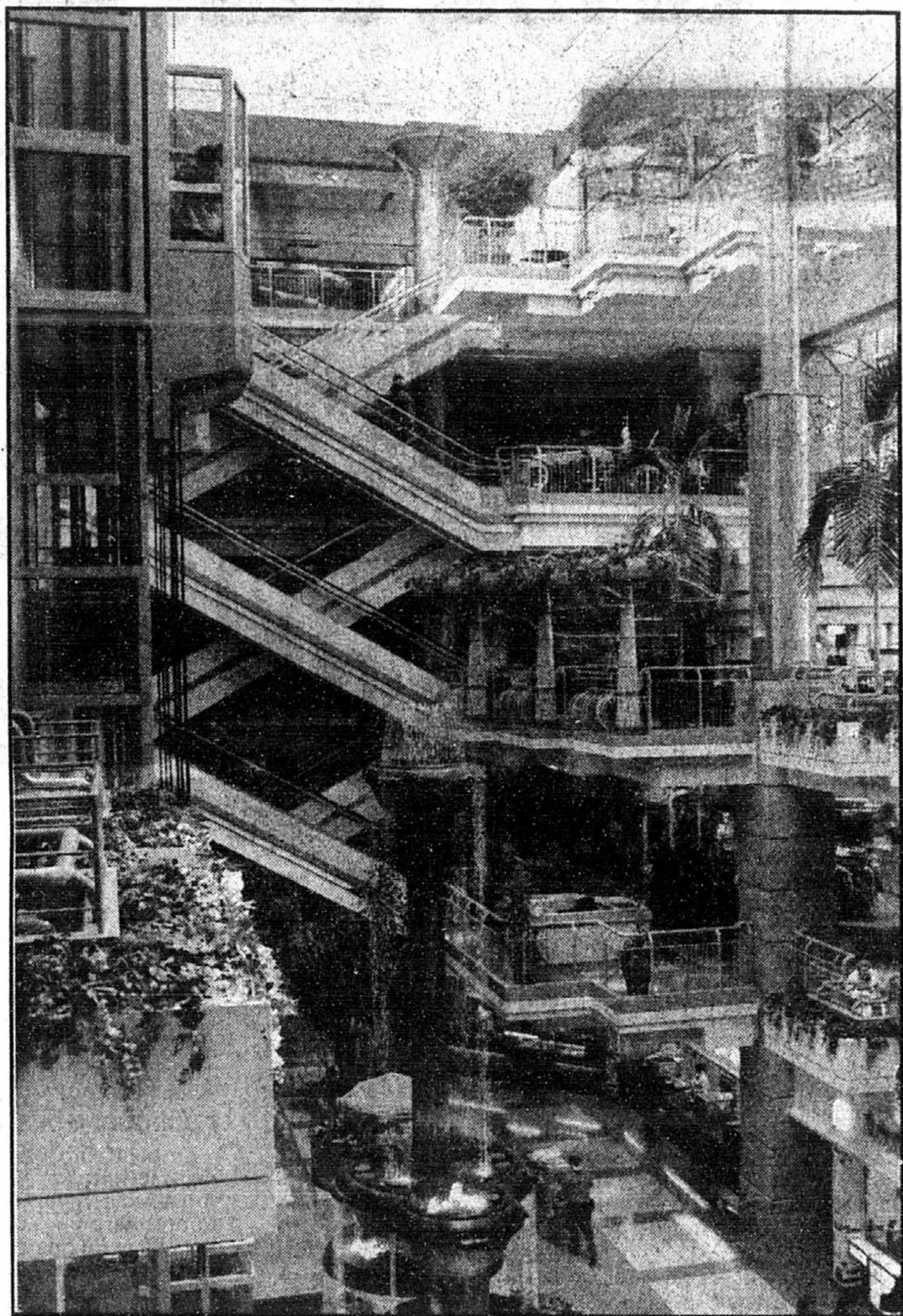
C'est cette stratégie qu'a utilisée Janpar Produits de bureau (les magasins Pilon) dans sa réorganisation en début d'année qui lui a permis de résilier certains de ses baux. Dans ce dossier, comme dans celui de Shirmax, Arthur Andersen est le syndic.

M. Rossignol a indiqué que, s'il est démontré qu'un magasin n'est pas rentable, même s'il n'a aucun loyer à payer, mieux vaut le fermer. Les baux des magasins qui pourraient devenir rentables avec un loyer moindre seront certainement négociés, a-t-il aussi dit.

«Généralement, un magasin qui ne marche pas à 5000 \$ par mois, ne marchera pas à 3000 \$ par mois. Le loyer est un tout petit facteur», a indiqué M. Bernard Caron, vice-président de Westcliff, propriétaire de Rockland et des Promenades de la Cathédrale et de plusieurs centres régionaux.

Règle générale: les frais d'occupation doivent représenter 10 à 15 p. cent des revenus d'un magasin.

«La nouvelle loi est terrible pour les promoteurs immobiliers. Elle favorise les locataires et réduit les recours des promoteurs», déclare M. Caron. Il se dit chameaux car



La Place Montréal Trust, un des Centres à la mode de Cadillac-Fairview, abrite Addition-elle, Shirley K. et Gigi.

PHOTO JEAN GOULPI, La Presse

Shirmax est locataire dans de bons centres Westcliff mais il s'attend quand même à ce que son locataire renégocie certains de ses baux à la baisse.

Westcliff est aussi touchée par le dossier Woolworth. La compagnie est propriétaire de trois des quatre centres où Woolco fermera ses portes soit ceux de Victoriaville, Jonquière et Alma. Le quatrième Woolco visé par le programme minceur de Woolworth est celui de Tracy. Ces magasins ont des superficies d'une moyenne de 125 000 pieds carrés.

M. Sylvan Adam, vice-président de Développement Iberville, affirme que la demi-douzaine de magasins de Shirmax qui sont ses locataires sont rentables. «Je ne crois pas qu'on sera touchés», a-t-il indiqué. Iberville n'a pas de Woolworth dans son portefeuille et ses Woolco, aux Galeries de la Capitale et à Saint-Jean, vont bien. Développement Iberville est aussi propriétaire des Galeries de la Capitale, à Québec et du centre Le Bazar, à Saint-Laurent.

«Ça fait partie du métier», lance pour sa part le porte-parole d'Ivanhoé, M. Marc Labelle. Ivanhoé (ancienne division immobilière de Steinberg) a de l'expérience dans le domaine ayant réussi à combler 95 p. cent des pieds carrés rendus disponibles à la suite de la fermeture des Magasins M. Au Mail Champlain, à Brossard, ce sont les Ailes de la mode, le nouveau concept des Boutiques San Francisco, qui occuperont la majeure partie de l'espace.

Shirmax n'a que trois boutiques dans les centres Ivanhoé, deux au Mail Champlain et une à Sainte-Foy, pour un total de seule-



ment 5600 pieds carrés. Ivanhoé est aussi un locataire de Woolworth.

Le Mail Cavendish, de Côte Saint-Luc loge également des boutiques Shirmax, soit Addition-elle, Gigi et la toute nouvelle boutique de vêtements de maternité Thyme en Compagnie. Un de ses directeurs, M. Roy Salomon, a déclaré qu'il était encore trop tôt pour savoir ce qui allait arriver de ces trois magasins.

La récession n'a pas épargné le Mail Cavendish mais M. Salomon envisage l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Le centre est à compléter un programme de rénovations de sept millions et se prépare à accueillir The Gap au mois de mars. La chaîne occupera 12 500 pieds carrés. «Ils (Shirmax) sont d'excellents locataires qui cadrent bien dans notre centre. Nous espérons bien qu'ils choisiront de rester chez nous.»

Un souhait que M. Salomon n'est vraiment pas le seul à faire.

Intrawest s'associe à Keystone pour un projet de 400 millions

LAURIER CLOUTIER

Intrawest s'associe avec la station Keystone dans un nouveau projet immobilier de l'ordre de 400 millions, a dévoilé le président Joe Houssian lors d'un appel conférence du Colorado, hier.

Et comme Ralston Purina, le propriétaire de Keystone, est fort impressionné par le village St-Bernard, qu'Intrawest est en train d'aménager à Mont-Tremblant, des Québécois pourraient être appelés à participer également au projet américain. On pense notamment aux architectes Côté Leahy, de Québec. Déjà, l'équipe se constitue.

Les parties sont convenues de ne pas révéler les détails de l'entente. Joe Houssian indique tout de même en interview que les travaux de dix ans sur 250 acres au bas de Keystone comprendront hôtel, condos, restos, commerces, golf et tennis. Le président refuse de préciser la part des actions qu'Intrawest détiendra.

Deux géants

L'accord réunit deux géants du ski. Keystone vient de doubler sa superficie skiable et compte un million de skieurs. Elle vient en outre de s'associer avec la station Breckenridge, pour grouper les installations les plus populaires des États-Unis, avec 2,5 millions de skieurs. De son côté, Intrawest se classe parmi les chefs de file de l'Amérique du Nord, avec la station Blackcomb-Whistler de 500 millions de ventes et le Mont-Tremblant, où le promoteur est en train de compléter des aménagements de 425 millions.

Le magazine Snow Country désigne depuis deux ans Blackcomb-Whistler comme la meilleure station de ski alpin en Amérique du Nord. De son côté, Mont-Tremblant s'est mérité récemment le Grand prix du tourisme 93, moins d'un an après l'acquisition d'Intrawest.

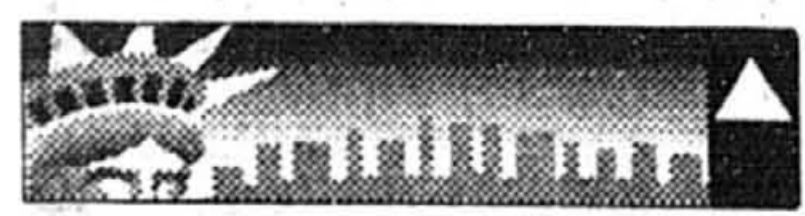
Les dirigeants d'Intrawest et du Mont-Tremblant (Roger McCarthy, Michel Aubin et David Barry) indiquent que les négociations ont duré six mois, après que Keystone ait contacté Gary Raymond, vice-président, Aménagement, de la compagnie de Vancouver.

«C'est significatif que la station américaine et le géant Ralston Purina (six milliards de chiffre d'affaires) aient choisi une firme canadienne» pour aménager le bas des pentes de Keystone. «Après six heures de descentes, les skieurs ont besoin de se restaurer et Intrawest a démontré son expertise dans l'aménagement de stations quatre-saisons de calibre mondial.»

Côté Leahy a réalisé «le Petit Champlain, à Québec, avant de s'attaquer au St-Bernard, du Mont-Tremblant, qui met en évidence l'héritage architectural québécois».

Avec Keystone, Intrawest diversifie ses activités, aux États-Unis, et se mesurera à de grandes stations comme Aspen et Vale. «Keystone cherchait un promoteur pouvant lui proposer un concept immobilier unique», déclare Joe Micheletto, son chef de la direction. Le Summit County étudie déjà le plan d'ensemble de Keystone.

INDICES



LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION



Cent soixante ans et bien de son temps! Tel est le Collège de l'Assomption, établissement d'enseignement privé au service d'une région: Lanaudière. Il dispense le secondaire et le collégial à plus de 1 900 élèves, et, le soir, près de 2 500 adultes prennent la relève. Le cahier montre en pleine action un collège à la fois résolument moderne et bien ancré dans une vénérable tradition.

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans

TÉLÉGLOBE



Serge Fortin

M. André LeBel, président et chef de la direction de Téléglobe Canada Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Serge Fortin à titre de vice-président, réseau.

M. Fortin occupait jusqu'à tout récemment le poste de vice-président et directeur général, marché grand public et petites entreprises, chez Stentor. Diplômé en génie de l'Université de Sherbrooke, il a débuté sa carrière chez Bell Canada en 1975, où il a assumé des fonctions d'importance croissante à l'ingénierie et à la gestion du réseau. M. Fortin a été le gestionnaire responsable de la mise en place du réseau cellulaire au Québec et de la conception de réseaux privés pour le gouvernement du Québec. En 1992, il a accédé au poste de vice-président, marketing, marché grand public, chez Bell Canada.

Téléglobe Canada est un télécommunicateur intercontinental en plein essor.

2009171

Imagerie : un marché en or

MIVILLE TREMBLAY

Les producteurs de logiciels liés à l'imagerie et aux applications multimédias ont intérêt à explorer la Californie.

Hier, un colloque organisé par le Centre de promotion du logiciel québécois (CPLQ) et le ministère des Affaires internationales a permis à des producteurs locaux de connaître ces occasions d'affaires : ventes et alliances stratégiques.

« On a invité ici des recruteurs qui cherchent des poulaillers pour leur écurie », explique Mme Michèle Guay. Les grandes entreprises américaines établissent de façon routinière des alliances avec des petits joueurs qui peuvent leur apporter une expertise complémentaire ou un produit novateur.

« La Californie est un marché chaud et le multimédia roule très fort. La technologie va permettre des applications multimédias à prix abordable. On est juste sur le bord d'un grand développement. Or l'imagerie est l'une de nos forces. Mieux vaut faire quelque chose au début que de regarder passer le train comme des vaches », ajoute Mme Guay.

Mme Janet Reimer, directeur de produits chez SiliconGraphics, reconnaît que le Québec possède des compétences dans le traitement de l'image. Sa société est d'ailleurs associée à Softimage, une boîte qui connaît un succès prodigieux.

Elle affirme que la taille de l'entreprise partenaire importe peu ; ce qui compte est le potentiel de l'idée, et la force de son plan d'affaires.

Mme Donna M. Scot, évangéliste technique (sic) chez Microsoft, est venue expliquer que la plateforme Windows, la plus utilisée en Amérique du Nord, convient parfaitement aux applications multimédias.

Selon elle, les entreprises québécoises devraient miser sur leur expertise dans le secteur médical pour développer des produits qui pourraient profiter de la réforme du système de santé aux États-Unis.

L'indicateur avancé poursuit sa progression

MAURICE JANNARD

L'activité économique continuera de progresser au cours des prochains mois, si on se fie aux données publiées hier par Statistique Canada. L'agence fédérale a rapporté que l'indicateur composite avancé avait augmenté de 0,4 p. cent au mois de septembre alors que l'indicateur du mois d'août a été révisé à la hausse pour se situer à 0,6 p. cent.

L'indicateur avancé est formé de dix variables économiques (logement, emploi, nouvelles commandes et cours des actions notamment) qui permettent de dégager les tendances futures de l'activité.

Statistique Canada note que l'indicateur avancé est en progression depuis un an maintenant. « La demande des ménages est demeurée positive jusqu'à maintenant au cours du troisième trimestre alors que l'emploi a

plein temps se redresse et que l'inflation modère », précisent les analystes fédéraux.

« Depuis un an, nous voyons les signes d'une belle amorce de reprise », a déclaré hier à La Presse Mme Dominique Vachon, économiste principal à la Banque Nationale.

Le résultat du mois de septembre dépasse la prévision faite par la plupart des spécialistes et surprend compte tenu que le produit intérieur brut réel a diminué de 0,2 p. cent durant le mois de juillet.

La représentante de la Banque Nationale explique l'apparente contradiction par le fait que l'indicateur avancé de Statistique Canada est gonflé par la bonne performance du cours des actions qui a augmenté fortement depuis le début de l'année. « Dans le secteur réel de l'économie, la croissance est moins forte », a-t-elle dit.

Les livraisons manufacturières

et les nouvelles commandes ont encore diminué. « Le troisième trimestre est mal engagé et la seconde moitié de 1993 sera plus laborieuse », a affirmé l'économiste, en ajoutant que les consommateurs réagissent depuis juillet à la dureté des budgets provinciaux.

Chômage

L'économie canadienne a enregistré une solide performance durant les six premiers mois avec une croissance de 3,5 p. cent, le meilleur score au sein du G-7. En revanche, il faut rappeler que l'expansion économique présente se fait en l'absence d'une forte création d'emplois.

Le taux de chômage demeurera supérieur à 11 p. cent pour le reste de l'année au Canada et peu d'amélioration est à prévoir également au Québec où le niveau de sans-emploi dépasse toujours 13 p. cent.

Pour sa part, l'économiste en chef de la maison Lévesque Beau-

bien Geoffrion, M. Clément Gignac, demeure optimiste pour les 18 prochains mois quant aux conditions générales de l'économie.

Dans le dernier bulletin de prévisions de la firme québécoise, celui-ci estime que les récentes politiques économiques du gouvernement fédéral basées sur la discipline monétaire, la déréglementation et la libéralisation du commerce commencent à donner des dividendes.

« Les sacrifices sont immédiats et douloureux à court terme alors que les bienfaits de ces politiques ne se font sentir que beaucoup plus tard et de façon plus diffuse. »

Le stratège de Lévesque Beaubien Geoffrion prévoit un taux de croissance moyen de 2,8 p. cent en 1993 et de 4 p. cent l'an prochain.

Ce dernier estime que la dépréciation du dollar canadien, les gains de productivité des entreprises canadiennes et la hausse

des exportations permettront une bonne tenue des bénéfices des sociétés.

De son côté, la Banque Toronto-Dominion faisait connaître hier ses projections économiques provinciales.

En 1993, la Colombie-Britannique connaîtra la meilleure performance avec un taux de croissance de 3,2 p. cent alors que le taux prévu pour l'ensemble du pays sera de 2,5 p. cent.

« En 1994 et 1995, l'Ontario prendra la tête du peloton au chapitre de la croissance économique et ce, pour la première fois depuis 1988 », prédit l'institution bancaire.

Par contre, celle-ci prévoit que le Québec enregistrera un taux d'expansion inférieur au reste du pays au cours des prochaines années puisque la reprise économique s'y fait à un rythme plus lent.

La hausse du PIB réel québécois sera de 2,1 p. cent en 1993 et de 3,0 p. cent en 1994.

L'Ontario force les compagnies à dévoiler les salaires de leurs dirigeants

MIVILLE TREMBLAY

Le gouvernement ontarien oblige les sociétés inscrites à la Bourse de Toronto à divulguer notamment le détail de la rémunération de chacun de leurs principaux dirigeants.

La nouvelle règle a été annoncée hier par le ministre des Finances, M. Floyd Laughren, qui a déclaré que « ces changements placent l'Ontario à l'avant-plan de l'ouverture des sociétés et de l'imputabilité envers les actionnaires ».

De façon spécifique, les sociétés doivent divulguer le détail des salaires, bonus, options d'achat d'actions et de toute compensation versée au chef de la direction et à chacun des quatre dirigeants les plus payés. Ces personnes doivent être nommément identifiées.

Ces informations doivent être contenues dans les prospectus, circulaires d'information envoyées aux actionnaires et rapports à la Commission des valeurs mobilières d'Ontario.

La plupart des grandes sociétés québécoises inscrites à la Bourse de Montréal sont aussi inscrites à la Bourse de Toronto et seront donc assujetties à la nouvelle réglementation, qui entre en vigueur le 31 octobre.

Cette exigence, anathème pour les patrons canadiens, fait pourtant partie des moeurs aux États-Unis.

Mme Louise Robic, ministre responsable des institutions financières du Québec, fera connaître sa position sur cette question controversée dans son rapport quinquennal, qui doit paraître d'ici la fin du mois d'octobre, ou au début de novembre, a indiqué hier son attachée de presse Anik Michaud.

On s'attend cependant à ce qu'elle oblige la divulgation de la rémunération totale des cinq dirigeants les mieux payés. D'ailleurs, l'Ontario s'orientait vers cette position et l'annonce faite hier constitue une surprise.

Une erreur

M. Ghislain Dufour, président

du Conseil du Patronat du Québec, estime que « l'Ontario fait une erreur : c'est contre notre culture qui favorise la protection de la vie privée et toute comparaison avec les États-Unis ne tient pas. »

M. Dufour affirme qu'il s'opposera à ce que le Québec imite son voisin ontarien, malgré les difficultés que cela pose. Autrement, dit-il, il y a des patrons de PME qui refuseront d'aller en bourse.

Selon M. Carmand Normand, président des Conseillers financiers du St-Laurent, le Québec n'aura pas le choix, il devra s'aligner sur la réglementation la plus sévère. « Il faut trouver un équilibre entre la vie privée des dirigeants et la transparence des sociétés. Mais à choisir, je préfère que l'on penche du côté de la transparence. »

Au Canada, la rémunération des principaux dirigeants est un sujet tabou, souvent même aux conseils d'administration. La question est traitée discrètement par le comité des ressources humaines, dont fait généralement partie le chef de la direction. La divulgation va certainement responsabiliser les membres des conseils.

Les nouvelles règles exigent également :

- la divulgation de la compensation de tout dirigeant qui a quitté durant l'année fiscale, et qui autrement aurait fait partie de ceux astreints à la loi ;

- la présentation d'un graphique de performance comparant le rendement obtenu sur les actions durant cinq ans avec des indices de marché plus globaux ;

- toute information sur un contrat qui accorderait une rémunération supérieure à 100 000 \$ à tout dirigeant congédié, démissionnaire ou ayant à changer de fonctions ;

- le détail de la rémunération versée aux administrateurs membres du conseil ;

- un rapport du comité de rémunération du conseil expliquant ses décisions et précisant l'indépendance de ses membres.

Les exigences de divulgations pour les PME sont moins sévères. Les cadres gagnant moins de 100 000 \$ n'y seront pas astreints.

Des hausses de salaires de 1,5 %

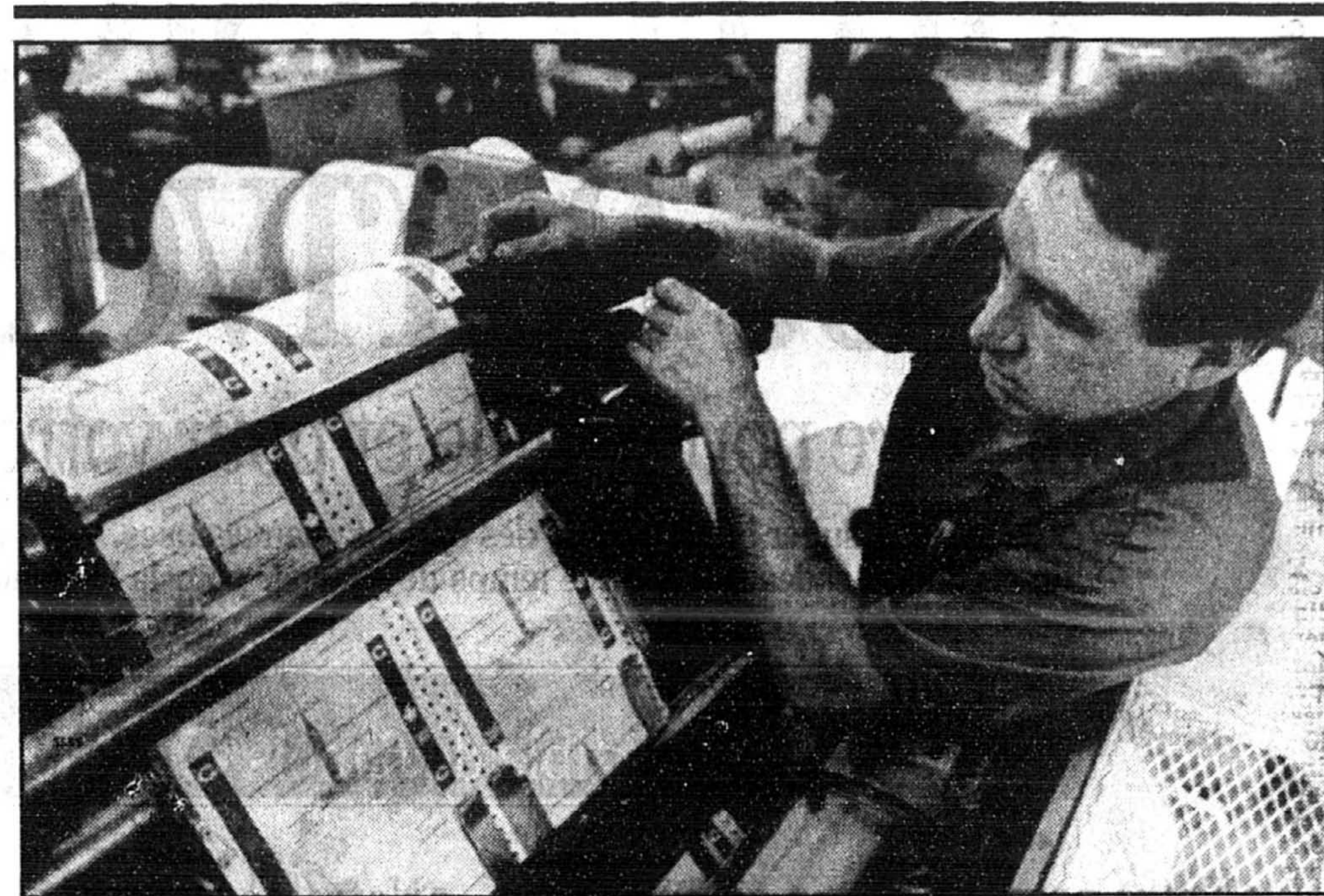
Presse Canadienne OTTAWA

Les conventions collectives négociées au mois d'août au pays comportaient des hausses de salaires moyennes de 1,5 p. cent. C'est moins que la moyenne de 2,2 p. cent enregistrée en juillet, mais quand même supérieur à la

moyenne des six mois précédant le mois d'août.

Selon le ministère du Travail, 29 conventions collectives ont été signées en août, couvrant 59 500 travailleurs.

Le contrat d'un an conclu entre le gouvernement de Nouvelle-Écosse et 10 600 enseignants a eu un impact important sur la moyenne des augmentations salariales. Les syndiqués couverts par cette convention collective ont obtenu une augmentation salariale de 6 p. cent, une hausse qui était prévue à la convention de 1991 mais qui avait été différée.



Gerald Payne, de la Canadian Bank Note Company, à Ottawa, prépare les presses en vue de l'étape finale de l'impression de la série 1993 des bons d'épargne du Canada. L'émission, à intérêt de 4,25 p. cent pour la première année, sera mise en vente lundi.

PHOTO CP

Les Obligations d'épargne du Canada rapporteront 4,25 p. cent

Presse Canadienne TORONTO

Les Obligations d'épargne du Canada rapporteront cette année un taux d'intérêt de 4,25 p. cent, a fait savoir le ministère fédéral des Finances, hier.

Ce taux, qu'on peut considérer comme bas si on le compare à ceux des dix dernières années, est aussi nettement moindre que celui de six pour cent offert pour la série d'obligations émises l'an dernier.

Les obligations, qui viendront à échéance dans 12 ans, seront mises en vente dès lundi et on pourra s'en procurer jusqu'au 1er novembre. Les employés peuvent en acheter en participant à un plan de prélèvement automatique sur leur chèque de paye et ce, jusqu'au 15 novembre.

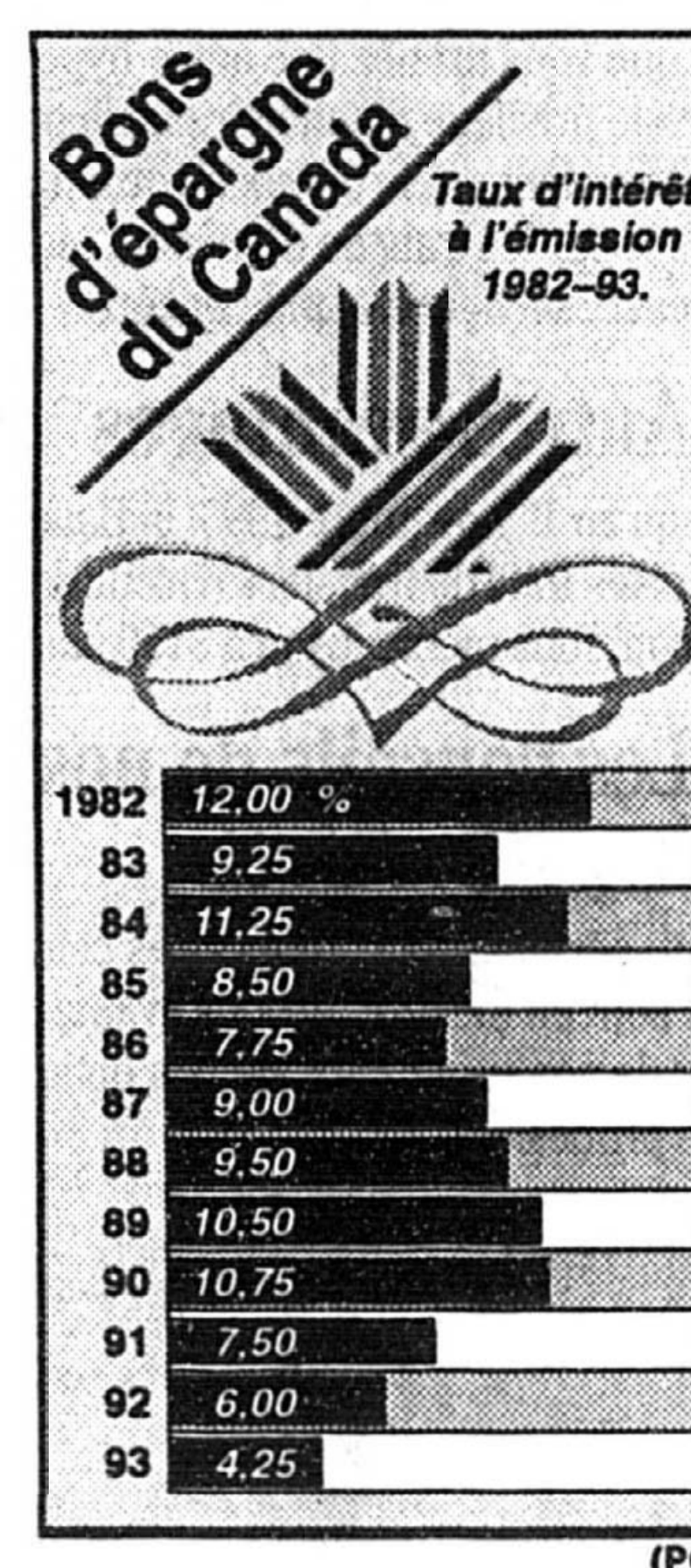
Le ministre des Finances, Gilles Loiseleur, a soutenu que le taux of-

fert sur l'émission de cette année est concurrentiel. Les grandes banques offraient dernièrement des certificats de placement garantis à un taux de quatre pour cent.

« Ce qui distingue les Obligations d'épargne du Canada, c'est qu'elles sont encaissables à tout moment, ce qui s'est avéré un réel atout pour les investisseurs », a souligné le ministre.

Il a aussi annoncé que le taux d'intérêt pour les six dernières séries d'obligations sera fixé à 4,25 p. cent. Les détenteurs d'obligations émises avant 1987 devraient prendre note que ces obligations viennent à échéance le 1er novembre et ne rapporteront plus aucun intérêt.

En 1992, les ventes d'Obligations d'épargne du Canada ont totalisé 9,2 milliards. Ces ventes avaient atteint un sommet en 1987, soit 17,4 milliards.



(PC)

Gemini: la Cour suprême refuse de trancher le litige entre Canadien et Air Canada

Presse Canadienne OTTAWA

La Cour suprême du Canada a refusé de trancher le litige qui oppose Air Canada et Canadien International au sujet de système de réservations Gemini.

Le tribunal de la concurrence devra maintenant réexaminer le dossier, à la lumière de la déci-

sion de la Cour fédérale qui reconnaissait en juillet la compétence de ce tribunal en la matière.

La Cour suprême a également refusé de se prononcer sur la demande de Canadien et PWA de dissoudre Gemini.

AMR de Dallas, au Texas, la société-mère de American Airlines Inc. désire acheter un tiers des actions de Canadien pour la somme de 246 millions. A condition, toutefois, que Canadien se départisse de Gemini pour s'associer à son propre système de réservations Sabre. Cette offre expire le 31 décembre cette année.

Pour pouvoir sauver Canadien d'une faillite certaine, PWA, la société-mère de Canadien de Calgary, avait tenté de couper ses liens avec Gemini en demandant aux tribunaux de résilier le contrat qui en avait prévu la création. Air Canada avait protesté en disant que l'annulation de cette entente sonnerait le glas de Ge-

mini et entraînerait la suppression de 700 emplois. Canadien a offert 20 millions à ses deux partenaires pour quitter Gemini, mais Air Canada a rejeté cette proposition du revers de la main.

Créée en juin 1987, Gemini est une société contrôlée à parts égales par PWA, Air Canada et le groupe Covia. Covia est une entreprise du transporteur américain American Airlines.

Au début avril, une cour de l'Ontario avait rejeté les arguments de PWA pour dissoudre Gemini pour cause d'insolvabilité financière. Cette décision avait été portée en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario qui avait maintenu ce jugement.

Le 22 avril, le tribunal de la Concurrence avait donné raison à Canadien en soulignant que seul son retrait de Gemini pouvait assurer sa survie. Du même coup, le tribunal reconnaissait toutefois qu'il n'avait pas la compétence en la matière pour modifier les modalités de l'entente sur Gemini.

En juillet, à la demande de PWA, la Cour fédérale revenait toutefois sur cette décision en tranchant que le tribunal de la Concurrence était habilité à se pencher sur la requête de PWA pour résilier le contrat de Gemini. La Cour fédérale soulignait toutefois que la compétence du tribunal était limitée.

Après avoir soupesé les pour et les contre, l'agence nationale du Transport a donné son aval à la fusion de Canadien et American Airlines le 27 mai 1993 en invoquant « l'intérêt national » de cette affaire. Le conseil des ministres a entériné cette décision.

\$ Propositions d'affaires

Tous les mercredis et samedis, dans le cahier ÉCONOMIE, vous rejoindrez les gens d'affaires!

Placez une annonce dans cette rubrique

- ◆ Franchises
- ◆ Investissements
- ◆ Distributions

Pour rejoindre les gens d'affaires avisés, PROPOSITIONS D'AFFAIRES, tous les mercredis et samedis dans La Presse

- ◆ Commerces à vendre
- ◆ Associés demandés

Pour rejoindre les gens d'affaires avisés, PROPOSITIONS D'AFFAIRES, tous les mercredis et samedis dans La Presse

La Presse

Pour obtenir des résultats immédiats.

285-7000



André Gagnon
Porte-parole

Contribuez généreusement à la campagne de La Société d'Arthrite.

DONNEZ... une leur d'espoir!

La Société d'Arthrite
2075, rue University, bureau 1206
Montréal, QC H3A 2L1
Tél.: (514) 842-4848

Juste un petit coup d'

DONNEZ DES AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENRMI NOMBRE 1

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1Y7
Tél.: (514) 971-1551 ou 1-822-561-7800 (ligne sociale)
Téléc.: (514) 971-1484



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

L'heure du transfert est arrivée...

...pour votre portefeuille et pour votre maison!

Des taux super intéressants, des options avantageuses, votre choix de certificats-cadeaux... c'est le temps de changer pour la Banque Royale.

Terme convertible de 6 mois **5.75%**

• Notre nouveau terme convertible de 6 mois

Notre terme de six mois à échéance fixe au taux le plus bas, c'est la souplesse maximale pour votre portefeuille. Car, vous pouvez le convertir en une hypothèque de la Banque Royale à plus long terme à échéance fixe, n'importe quand pendant ces six mois et... sans pénalité.

• Notre nouveau terme de 7 ans

Planifiez et établissez votre budget en toute connaissance de cause. Oui, vous pouvez vous offrir une pleine tranquillité d'esprit en sachant exactement le montant de vos versements hypothécaires pour les sept prochaines années.

• Le nouveau taux Plafonné^{mc}

Le taux Plafonné, c'est à la fois les économies et la souplesse d'un taux variable alliées à la sécurité d'un taux fixe maximal. Il vous protège si les taux sont à la hausse, tout en vous permettant de profiter d'une baisse des taux. En effet, vous ne pouvez monter plus haut que le taux fixe maximal préétabli pour cinq ans de votre taux Plafonné.

• Notre nouvelle Option Parapluie^{mc}

Elle vous autorise à sauter jusqu'à un versement mensuel par année (principal et intérêt). Très pratique lorsque surgit une dépense imprévue qui bouscule les liquidités.

• Notre nouveau choix de certificats-cadeaux pour la maison

Lorsque vous transférez votre hypothèque à la Banque Royale ou que vous prenez une autre hypothèque chez nous, vous avez le privilège de choisir parmi nos certificats-cadeaux ceux qui conviennent le mieux à votre maison. Optez pour des rabais sur les frais de déménagement, le système d'alarme, les laveuse, sècheuse et plus encore.

• Autres avantages

Jusqu'au 1^{er} novembre 1993, la Banque Royale absorbe pour vous les frais de transfert (valeur de \$85) ou d'évaluation. Nous déboursions même jusqu'à \$150 pour les frais de quittance.

• Les conseils de nos spécialistes hypothécaires

Nos spécialistes hypothécaires connaissent à fond les options qui sont en mesure de vous avantager. Venez discuter avec eux de nos super taux, de nos options très avantageuses et de nos primes.



BANQUE ROYALE

Plus que jamais, c'est le temps d'obtenir votre hypothèque à la Banque Royale. Alors passez sans plus tarder à l'une de nos succursales ou appelez-nous sans frais.

Montréal: 987-8000

En province: 1 800 363-3967

Les taux sont en vigueur à compter du 27 septembre 1993 et peuvent être modifiés sans préavis.

^{mc} Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

Les services hypothécaires les mieux pensés au pays



Hier, des centaines de travailleurs ont défilé, pancartes en mains, devant les bureaux de *La Presse*. Ils ont été rejoints par les pressiers, expéditeurs et typographes en lock-out du *Journal de Montréal* et par d'autres travailleurs en lock-out de *The Gazette*. PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

Les syndiqués de *La Presse* craignent un lock-out

FRANÇOIS BERGER

■ Même s'ils comptent montrer leur mauvaise humeur par des manifestations, comme ils l'ont fait hier midi, les employés syndiqués de *La Presse* n'ont pas l'intention de compromettre la parution du journal, où patron et employés sont à couteaux tirés.

Quelque 800 employés du quotidien de la rue Saint-Jacques réunis en font commun (à l'exclusion des journalistes) craignent cependant que l'employeur ne déclenche un lock-out.

« Nous craignons le lock-out, en raison de l'ultimatum lancé par la direction et de son refus de dévoiler ses intentions pour 1994 », a dit hier en conférence de presse M. Paul-René Fortin, conseiller syndical de la CSN. Le quotidien a fixé à la fin de l'année la date limite pour conclure des ententes avec son millier d'employés.

Les syndicats de *La Presse* affiliés à la CSN (sauf les journalistes) et ceux affiliés à la FTQ ont formé un front commun devant l'impasse des négociations pour le renouvellement des contrats de travail venus à échéance en avril 1992. Ils réclament un nouveau contrat de trois ans (jusqu'en avril 1995) et l'indexation des salaires au taux d'inflation à partir du premier janvier prochain. Ils ont accepté un gel des salaires jusqu'à la fin de 1993.

La Presse, de son côté, propose un contrat se terminant à la fin de cette année. Le quotidien a rejeté une demande des syndicats qui désirent « discuter » en comités de l'avenir du journal.

Le président et éditeur de *La Presse*, M. Roger D. Landry, a laissé savoir hier, par l'intermédiaire de son bureau, qu'il n'avait aucun commentaire à formuler.

Selon le porte-parole du front commun syndical, M. Yvan Berthelot (du syndicat des typographes), les relations de travail à *La Presse* sont entrées dans une « phase critique qui pourrait dégénérer en conflit ouvert ». Le journal a connu la paix industrielle au cours des quinze dernières années, a rappelé le syndicaliste (le dernier conflit remonte à 1977-78).

Il s'explique mal « l'attitude de confrontation » adoptée à ce moment-ci par le quotidien, comme d'ailleurs c'est le cas au *Journal de Montréal* et à *The Gazette*, où des conflits de travail ont éclaté.

« Nous n'avons pas l'intention de compromettre la parution du journal », a dit M. Berthelot en expliquant que les pressions des syndiqués se limiteront à des manifestations et à une « campagne d'information ».

Hier, des centaines de travailleurs ont défilé, pancartes en mains, devant les bureaux de *La Presse*. Ils ont été rejoints par les pressiers, expéditeurs et typographes en lock-out du *Journal de Montréal* et par d'autres travailleurs en lock-out de *The Gazette*.

S'il y a un conflit, il sera déclenché par l'employeur, ont affirmé les porte-parole du front commun, en promettant que leurs membres ne franchiront pas les éventuelles lignes de piquetage si *La Presse* s'avise de décréter un lock-out sélectif d'un groupe ou l'autre de ses employés.

Outre les réaménagements dans leurs horaires de travail, les syndiqués craignent que *La Presse* ne procède encore à des licenciements. L'effectif du journal a diminué de 202 travailleurs depuis 1990, selon les syndicats, et certaines informations laissent croire à une autre réduction de quelque 200 employés.

Des grèves perturbent la sortie des journaux nationaux français

Agence France-Presse
PARIS

■ Quatre quotidiens nationaux ne sont pas parus hier en France à la suite de grèves dans les imprimeries, débrayages qui perturbent depuis plusieurs jours la fabrication et la distribution de la plupart des quotidiens nationaux français.

Alors que mercredi, le quotidien *Le Monde* avait été empêché de sortir par une grève des rotativistes, hier matin, *Le Figaro*, *France-Soir*, *Les Echos* et *Paris Turf* étaient à leur tour absents des kiosques.

Le comité intersyndical du livre parisien CGT (proche du parti communiste), qui regroupe la quasi-totalité des ouvriers des imprimeries, a organisé une manifestation hier matin, dans le centre de Paris, partant de la rue du Louvre siège des journaux du groupe de Robert Hersant, magnat de la presse française, au syndicat de la presse parisienne, organisation patronale de la presse nationale française.

Le conflit qui porte sur les dispositions d'un plan de réduction des effectifs dans les imprimeries s'est compliqué ces dernières semaines par l'apparition d'antagonismes au sein du comité intersyndical entre différentes caté-

ries professionnelles, inégalement touchées par le plan.

La presse nationale française souffre de sureffectifs dans les imprimeries, qui grèvent lourdement ses comptes financiers et ralentissent la nécessaire modernisation des journaux.

Les effectifs des imprimeries sont passés de 4200 à 2500 entre 1976 et 1992 et ils devraient être réduits graduellement à moins d'un millier dans les prochaines années, selon un plan adopté pendant l'été 1992.

Ce plan prévoyait le départ progressif de 842 salariés par des préretraites à partir de 55 ans et a été complété par un avenant permettant, en fonction des besoins des entreprises, le départ de 857 autres salariés qui atteindront 50 ans dans les trois ans qui viennent.

Les pouvoirs publics ont promis de dégager 385 MF (67,5 millions de dollars) pour assurer jusqu'à la moitié du financement du dispositif.

Mais ce plan touche inégalement les catégories professionnelles: des coupes drastiques parmi les photocompositeurs, les photographeurs, les ouvriers de la maintenance, les électromécaniciens, mais moins rudes chez les rotativistes. D'où des conflits intercatégoriels.

Et si vous votiez pour vous!

Plutôt que de voter pour l'indépendance du Québec, plutôt que de voter pour ceux et celles qui ont plongé le pays dans le désastre social et économique que l'on connaît, si vous votiez pour vous!

Et si vous votiez pour la seule équipe qui a la capacité de former le prochain gouvernement et d'apporter de véritables solutions à vos problèmes. Et si vous votiez pour un programme qui a été pensé et élaboré pour vous.

Et si vous votiez pour que toutes les décisions gouvernementales soient prises en vue de créer de l'emploi, relancer l'économie et assainir, enfin, les finances publiques. Et si vous votiez pour ce qui compte réellement pour vous.



Le Québec gagnant avec les Libéraux!

Econo-flashes

TÉLÉ-MÉTROPOLE: quatre fois plus
Pour l'exercice financier terminé le 29 août, Télé-Métropole a plus que quadruplé son bénéfice net comparativement à l'an dernier.

MARION MERREL DOW à Laval
Le président de Marion Merrell Dow (Canada), Kirk Schueler, procède aujourd'hui à l'inauguration des nouveaux locaux, à la suite d'un investissement de 9,1 millions au siège social canadien de l'entreprise à Laval.

TÉLÉSAT: satellites IRIIDIUM
Télesat a été choisie par la division des communications par satellites de Motorola pour concevoir, construire, exploiter et entretenir trois stations de télémetrie, de poursuite et de contrôle dans le cadre du système de communications par satellite sur orbite basse IRIIDIUM, qui fait appel à une technologie de pointe.

FOREX réussit plus que bien
Le chiffre d'affaires du Groupe Forex est passé de 20,62 millions en 1992 à 64,99 millions pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre, ce qui représente une hausse de 315 p. cent.

FESTICO innove: 30 emplois
Aliments Festico, basée à Saint-Laurent, a accueilli récemment une délégation d'une douzaine de distributeurs français de produits surgelés.

CELANESE hausse son bénéfice
Celanese a déclaré hier un bénéfice net et un bénéfice sur activités permanentes de quinze millions — 1,10 \$ l'action ordinaire — pour le troisième trimestre 1993.

SR TELECOM au Mexique
SR Telecom annonce un ajout important au contrat actuel avec Telefonos de Mexico. Ce supplément de commande, faisant partie du programme de télécommunications rurales Telmex 1993, provient de la mise au point finale de la configuration du système Telmex et comprend l'approvisionnement en pièces de réserve, totalisant plus de 2,8 millions.

MDS Health et INNOVATECH
MDS Health Ventures et Innovatech ont conjointement fourni les fonds nécessaires totalisant 2,5 millions pour démarrer Agro-Cultures Biotechnologies, une compagnie en phase de démarrage dont le président et chef de la direction est le Dr Jeffrey D. Turner.

Arpenteur québécois au Vermont
Michel Brunet, président de la firme Brunet-Tétréault arpenteurs-géomètres de Longueuil, est le premier arpenteur-géomètre du Québec à obtenir son droit de pratique dans l'État du Vermont.

SPRINT: raison sociale changée
Sprint a annoncé hier ses plans pour changer la raison sociale de sa filiale établie au Canada. Sa raison sociale, qui est Sprint Communications Canada, sera dorénavant Sprint International of Canada.

NORTHERN TELECOM à Beijing
L'Université des postes et télécommunications de Beijing et Northern Telecom ont resserré leurs liens en signant, cette semaine, un protocole d'entente sur la coopération technologique.

VOYAGEUR et soins médicaux
La compagnie d'assurance Voyageur, le plus grand fournisseur canadien d'assurance-voyage, vient de lancer un nouveau régime d'assurance-soins médicaux d'urgence appelé VacanSanté à l'intention des hivernants et des personnes qui entreprennent de longs voyages.

MONTRÉAL TRUST offre plus sur ses CPG
Le Montréal Trust hausse son taux d'intérêt sur les certificats de placement garanti (CPG) d'un an à versement annuel lequel passe de 4,125 à 4,50 p. cent.

PIERRE BELLEMARE

Les É.-U. surveilleront de près Petresa

MARIE TISON de la Presse Canadienne WASHINGTON

Petresa Canada estime avoir remporté une bataille aux États-Unis. L'administration américaine a refusé de donner suite à une demande du manufacturier Vista Chemical qui aurait pu permettre le déclenchement d'un autre conflit commercial canado-américain.

Le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a seulement accepté mercredi de surveiller de près l'usine de Petresa à Bécancour afin d'agir immédiatement au premier signe de subvention.

«Nous sommes heureux de la tournure des événements, a déclaré le directeur général de Petresa, M. Jaime Berbès, dans un communiqué émis hier. Bien que le représentant américain au Commerce ait décidé de suivre ce projet, nous sommes pleinement confiants puisqu'il n'y a jamais eu de subvention dans ce projet, et qu'il n'y en aura pas.»

C'est en mars dernier que l'entreprise espagnole Petresa et la Société générale de financement du Québec ont annoncé le construction d'une usine de 160 millions CAN à Bécancour pour la

production d'alkylbenzène linéaire, un élément clé dans la production de détergents et de désinfectifs.

L'entreprise espagnole contrôlera 51 p. cent de l'usine, et la Société générale de financement, une société d'État québécoise, 49 p. cent.

Vista Vista Chemical, qui produit également de l'alkylbenzène linéaire à Baltimore et en Louisiane, n'a pas attendu le début des travaux de construction pour soutenir que Petresa Canada bénéficierait de subventions et pour porter plainte auprès du représentant américain au Commerce. Le manufacturier américain a fait valoir que sans subventions, Petresa Canada ne pourrait pas être rentable.

Vista Chemical a demandé à M. Kantor de «designer» l'industrie américaine de l'alkylbenzène linéaire en vertu d'une section de la Loi américaine d'application du traité de libre-échange. Une telle désignation aurait permis à l'industrie américaine d'obtenir des informations sur les subventions que serait sensé recevoir Petresa. Ces informations auraient pu permettre à Vista Chemical de déclencher une enquête commerciale susceptible de résulter en droits compensatoires.

Le représentant au Commerce a refusé cette désignation. Dans son communiqué émis mercredi, il a reconnu que la production de Petresa pourrait accroître la concurrence, mais il a ajouté qu'actuellement, il n'existait pas de preuve concrète de subvention.

Il a toutefois dit partager l'inquiétude de Vista Chemical. «Je m'engage à travailler avec l'industrie américaine pour surveiller de près le développement de l'usine du Québec jusqu'au début de la production et agir en conséquence en cas de preuves de subventions», a-t-il déclaré.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se sont dit satisfaits de cette décision hier. «C'est un signe que les marchés américains ne deviendront pas un espace ouvert aux industries étrangères subventionnées par les gouvernements, a déclaré le président-directeur général de Vista Chemical, M. James Ball, dans un communiqué émis mercredi soir.

M. Ball a affirmé que la décision de M. Kantor montrait que le président Bill Clinton et lui respectaient leur promesse d'assurer des règles commerciales justes aux entreprises et aux travailleurs américains.

Il a ajouté que Vista Chemical avait entrepris des discussions avec des congressistes américains pour entreprendre une enquête plus approfondie sur l'usine de Bécancour.

L'usine, qui emploiera 75 personnes, devrait commencer sa production en avril 1995.

compagnie craint la présence d'une autre que c'est suffisant pour loger une plainte», a-t-il soutenu.

Une porte-parole de l'ambassade canadienne à Washington a soutenu de son côté que la procédure invoquée par Vista Chemical ne devrait pas être utilisée, parce qu'elle crée de l'incertitude et affecte les décisions commerciales.

Vista Chemical s'est cependant montrée satisfaite de la décision de M. Kantor de continuer à surveiller Petresa.

«C'est un signe que les marchés américains ne deviendront pas un espace ouvert aux industries étrangères subventionnées par les gouvernements, a déclaré le président-directeur général de Vista Chemical, M. James Ball, dans un communiqué émis mercredi soir.

M. Ball a affirmé que la décision de M. Kantor montrait que le président Bill Clinton et lui respectaient leur promesse d'assurer des règles commerciales justes aux entreprises et aux travailleurs américains.

Il a ajouté que Vista Chemical avait entrepris des discussions avec des congressistes américains pour entreprendre une enquête plus approfondie sur l'usine de Bécancour.

Publicité sur le tabac: la Cour suprême tranchera

Presses Canadiennes OTTAWA

La Cour suprême du Canada va trancher quant à savoir si oui ou non le fait d'interdire la publicité sur le tabac est inconstitutionnel.

La cour a autorisé hier deux importants fabricants de cigarettes d'en appeler d'un jugement d'une cour québécoise interdisant depuis cinq ans la publicité sur les cigarettes.

La requête au plus haut tribunal du pays avait été déposée en mars après que la Cour d'appel du Québec eut confirmé la constitutionnalité de la Loi sur le contrôle des produits du tabac.

La loi, adoptée en 1988 dans le

but de contribuer à freiner la hausse des coûts de santé, interdit toute forme de publicité sur les produits du tabac fabriqués au Canada.

La Cour d'appel du Québec renversait ainsi un jugement rendu en 1991 par la Cour supérieure du Québec qui, elle, dénonçait cette loi comme un moyen de contrôle social et une intrusion dans le champ de juridiction provincial dont dépend la publicité.

RJR-MacDonald et Imperial Tobacco considèrent que la loi sur le contrôle des produits du tabac outrepassait les pouvoirs du Parlement et met un frein à la liberté d'expression.

Un organisme de défense des droits des non-fumeurs a accueilli

la décision favorablement, faisant valoir que le jugement de la Cour suprême mettra un terme aux démêlés judiciaires dans ce dossier.

«Cela va ralentir les choses, mais nous croyons que nous avons davantage à gagner de cette façon, a déclaré Garfield Mahood, directeur de l'Association des droits des non-fumeurs. J'invite la Cour suprême à ramener l'industrie les deux pieds sur terre.»

De leur côté, les représentants de l'industrie ont aussi manifesté leur satisfaction devant la déci-

sion de la Cour suprême de se prononcer sur cette question.

«Nous avons hâte d'avoir enfin l'occasion de défendre notre cause et de dire pourquoi nous croyons que cette loi viole une des libertés fondamentales du pays», a indiqué M. Don Brown, le président d'Imperial Tobacco.

Par ailleurs, la Cour suprême doit se prononcer en novembre sur l'obligation des compagnies de tabac de respecter les nouveaux règlements fédéraux prévoyant des avis plus sévères sur le danger pour la santé de l'usage du tabac.

Chine: croissance de 13,5%

Associated Press PÉKIN

Des économistes de l'académie des sciences sociales, en colloque mardi à Pékin, ont prédit pour la Chine une croissance de 13,5 pour cent pour 1993, malgré les efforts du gouvernement pour éviter une surchauffe de l'économie.

Cependant, les mesures du gouvernement chinois devraient commencer à porter leurs fruits en 1994, qui ne devrait connaître selon les économistes qu'une «croissance à vitesse modérée de 10 pour cent», selon un rapport diffusé par l'agence Chine nouvelle.

RAPPORT FINANCIERS EXPRESS

Table with columns: COMPAGNIES, PROFITS (PERTES) (\$000), REVENUS BRUTS (\$000). Rows include Télé-Métropole, Celanese, Groupe Forex, etc.

TITRES AU COMPTOIR (DE TORONTO)

TORONTO (PC) — 14 oct. les actions transigées sur titres inscrits au comptoir fournies par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada sous l'autorité de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le volume comprend les transactions pour clients et les échanges entre courtiers.

Table of stock market data for Toronto, listing various stocks and their prices.

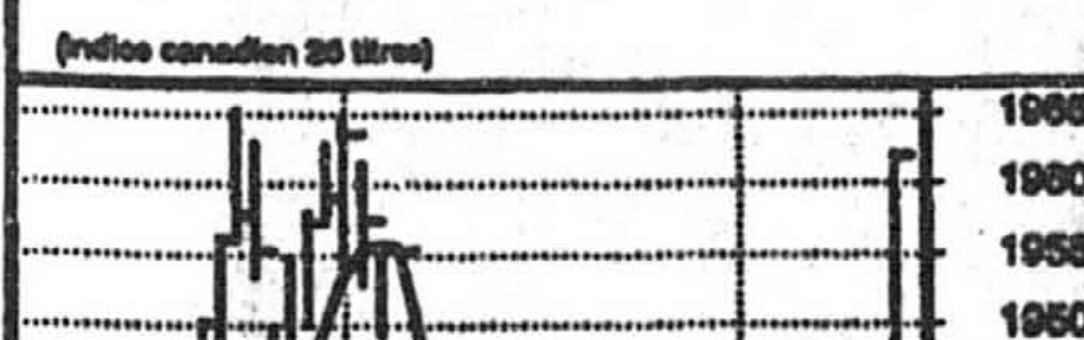
La bourse en bref

Summary of stock market performance for Montreal, Toronto, and NASDAQ.

Advertisement for a video club with the text 'Une simple marche vers le Vidéoclub...' and an image of a person with a video camera.

MONTRÉAL

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ



Haute: 1991.96, Fermeture: 1961.96, Bas: 1941.34

Div (1) = Dividende par action sur une base annuelle. C/B (1) = Cours à l'action divisé par le bénéfice annuel par action.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

p ou o = Titre assujéti à une réglementation spéciale. a = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

BOURSE DE VANCOUVER

q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

g = Dividende en dollars canadiens. e = Dividende extraordinaire.

FONDS MUTUELS

La prix indiqué correspond à la valeur nette d'une action ou d'une unité lors de la dernière évaluation comptable du fonds.

INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes MARCHÉ CANADIEN (1961.96), MARCHÉ BANCAIRE (2463.19), HYDROCARBURES (1661.72), MINES/MÉTALLS (2193.50), PROD. FORESTIERS (2431.73), BIEN D'ÉQUIP. (1599.15), SERV. PUBLICS (1937.24).

INDICES DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes COMPOSÉ (3652.09), INDUSTRIELLES (3574.40), TRANSPORTS (269.12), SERVICES PUBLICS (243.46), FINANCE (232.33).

Table of stock prices for various companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ



Haute: 3652.09, Fermeture: 3621.63, Bas: 3574.40

Div (1) = Dividende par action sur une base annuelle. C/B (1) = Cours à l'action divisé par le bénéfice annuel par action.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

p ou o = Titre assujéti à une réglementation spéciale. a = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

BOURSE DE VANCOUVER

q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

g = Dividende en dollars canadiens. e = Dividende extraordinaire.

FONDS MUTUELS

La prix indiqué correspond à la valeur nette d'une action ou d'une unité lors de la dernière évaluation comptable du fonds.

INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes MARCHÉ CANADIEN (3652.09), MARCHÉ BANCAIRE (3574.40), HYDROCARBURES (1661.72), MINES/MÉTALLS (2193.50), PROD. FORESTIERS (2431.73), BIEN D'ÉQUIP. (1599.15), SERV. PUBLICS (1937.24).

INDICES DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes COMPOSÉ (3652.09), INDUSTRIELLES (3574.40), TRANSPORTS (269.12), SERVICES PUBLICS (243.46), FINANCE (232.33).

Table of stock prices for various companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for various companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for various companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

Table of stock prices for various companies like BMO, BNE, BNS, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL ET TORONTO

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE VANCOUVER

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

Table of stock prices for companies like C-MAC, CFC, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices for companies like ACC, etc.

INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes MARCHÉ CANADIEN (3652.09), MARCHÉ BANCAIRE (3574.40), HYDROCARBURES (1661.72), MINES/MÉTALLS (2193.50), PROD. FORESTIERS (2431.73), BIEN D'ÉQUIP. (1599.15), SERV. PUBLICS (1937.24).

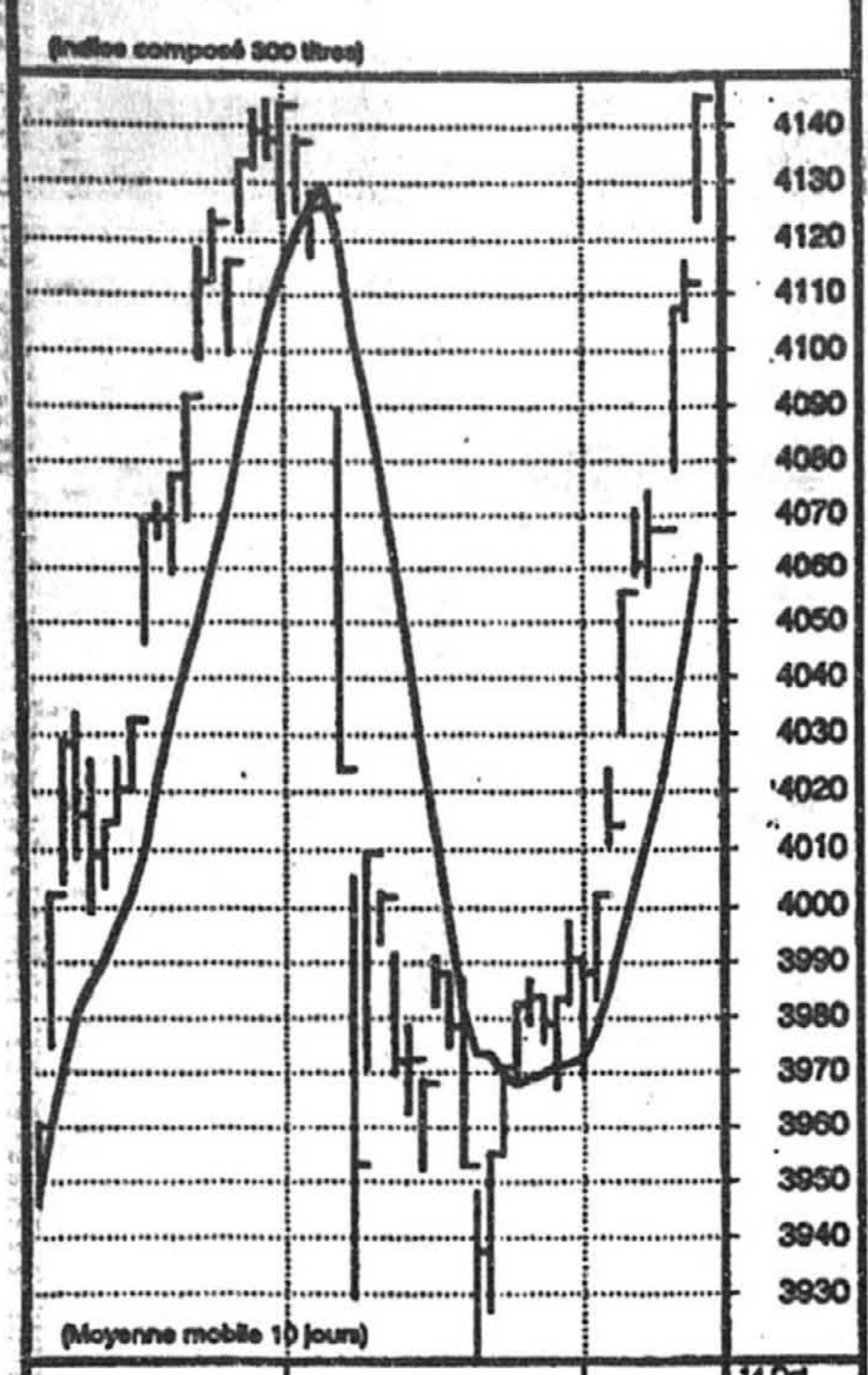
INDICES DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes COMPOSÉ (3652.09), INDUSTRIELLES (3574.40), TRANSPORTS (269.12), SERVICES PUBLICS (243.46), FINANCE (232.33).

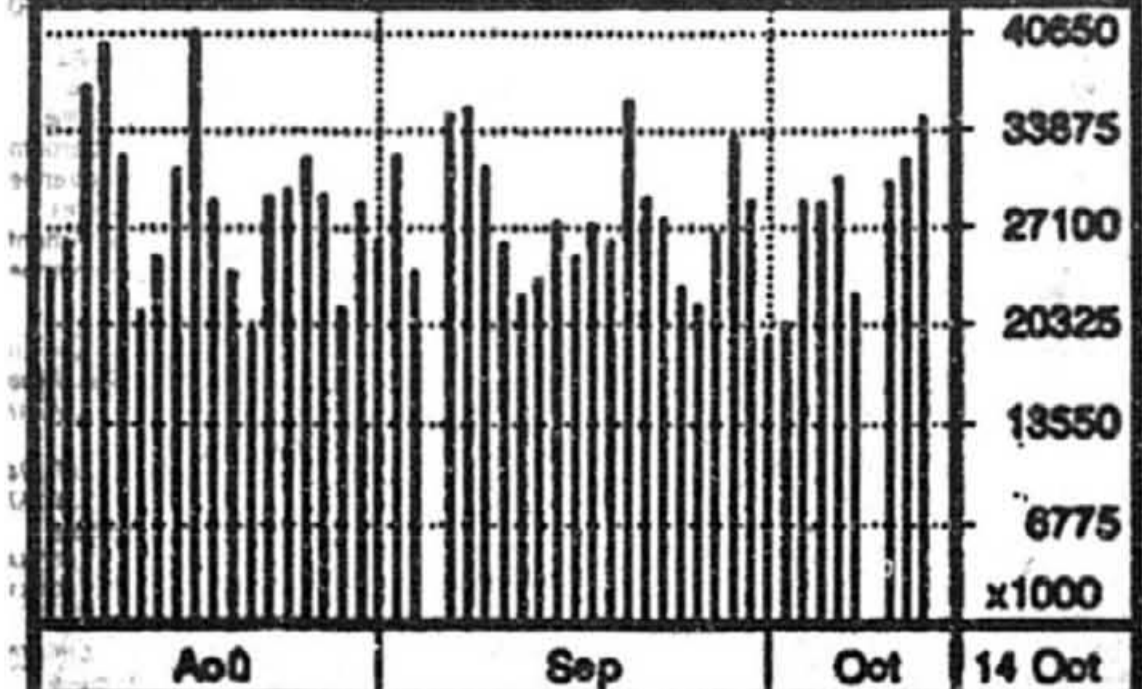
Source: Deaton-Plus Inc.

TORONTO

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ



Volume quotidien des transactions sur le TSE 300



INDICES DE TORONTO

Table listing various indices such as 300/COMPOSÉ, SERV. FINANCIERS, MINES ET MÉTAUX, etc., with their current values and changes.

Table listing individual stock tickers and their prices, organized by sector.

Table of stock tickers and prices, columns include symbol, name, and price.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices, continuing from the previous section.

VOLUME 19 700 000

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE 906 63 + 6 00

Table of stock tickers and prices for the Vancouver section, organized by sector.

Table of stock tickers and prices for the Vancouver section, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices for the Vancouver section, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices for the Vancouver section, continuing from the previous section.

Table of stock tickers and prices for the Vancouver section, continuing from the previous section.

VANCOUVER

LES DEVISES

(FC) - Voici les taux des devises étrangères que nous fournis par le Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Table of exchange rates for various countries including USA, Europe, Japan, and others.

LES OBLIGATIONS

GOVERNEMENT DU CANADA

Table of Canadian government bonds with columns for maturity, price, and yield.

3 MOIS

Table of 3-month Canadian government bonds.

1 MOIS

Table of 1-month Canadian government bonds.

PROVINCIAL

Table of provincial government bonds from various provinces.

CONTRATS A TERME DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

Acceptations Bancaires Canadiennes

Table of Canadian bank acceptance contracts.

1 MOIS

Table of 1-month Canadian bank acceptance contracts.

CONTRAT A TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Table of Canadian government bond futures contracts.

OPTIENS SUR CONTRATS A TERME

Table of options on Canadian government bond futures.

NEW YORK

suite de la page A 15

Table of New York market data including stock prices and indices.

OPTIENS TRANS-CANADA (transigés)

Les 5 titres les plus cotés (index)

Table of Trans-Canada options on major stock indices.

FONDS MUTUELS

MEMBRES

Table of mutual fund performance and assets.

ALBERTA

Table of Alberta market data.

Table of Alberta market data including stock prices and indices.

VANCOUVER

Table of Vancouver market data.

Table of Vancouver market data including stock prices and indices.

LES METAUX

MARCHE DE LONDRES PRIX EN STERLING PAR TONNE METRIQUE

Table of London metal prices for various commodities.

DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies.

Table of dividend payments for various companies.

ALBERTA

Table of Alberta market data including stock prices and indices.

VANCOUVER

Table of Vancouver market data including stock prices and indices.

LES METAUX

Table of metal prices for various commodities.

DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies.

LE PÉTROLE

Table of oil prices and market data.

OPTIENS SUR INDICES

Table of options on major stock indices.

STANDARD & POOR A CHICAGO

Table of Standard & Poor 500 index options.

Des milliers de Canadiens attendent le don d'un organe qui pourrait leur sauver la vie.

Text about organ donation and the Canadian Foundation for Organ Donation.

ALBERTA

Table of Alberta market data including stock prices and indices.

VANCOUVER

Table of Vancouver market data including stock prices and indices.

Un troisième choc pétrolier est-il possible ?

Agence France-Presse
PARIS

■ Vingt ans après le premier choc pétrolier qui a frappé de plein fouet les économies des pays industrialisés engendrant récession et désordres monétaires, certains experts n'excluent pas une nouvelle crise pétrolière.

« Dans le court terme, je ne crois pas tellement à la possibilité d'un troisième choc pétrolier, mais dans les dix ans à venir, on ne peut exclure cette éventualité. Il existe des facteurs de risques importants, sans parler de l'élément imprévisible, une crise politique au Moyen-Orient, par exemple, qui pourrait dégénérer en catastrophe », dit ainsi Peter Bogin, de l'organisme américain Cambridge Energy Research Associates.

Ces facteurs de risques, actuellement masqués par une offre de pétrole abondante, tiennent notamment à la structure de la consommation mondiale dans les années à venir, aux incertitudes sur l'évolution de la Russie et de la Chine ou

aux tensions politiques qui pourraient déséquilibrer la zone stratégique du Moyen-Orient.

Explosion de la demande

Le risque majeur, selon les analystes, est une possible explosion de la demande pétrolière mondiale dont le centre de gravité se déplace vers l'Asie. Dans la prochaine décennie, la consommation pourrait croître de 15 à 20 p. cent dans les pays de l'OCDE et plus que doubler par rapport à 1990 dans le reste du monde, notamment en Asie, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). La demande atteindrait 78 millions de barils/jour en 2010 contre 68 millions actuellement.

Le miracle économique des « dragons » asiatiques, la croissance des pays d'Amérique latine, ainsi que la reprise attendue dans les pays industrialisés, devraient contribuer à gonfler la demande.

Quant à la Chine, dont la consommation de pétrole pour plus d'un milliard d'habitants équivaut à celles de l'Allemagne et de l'Espagne réunies, elle pourrait

faire éclater toutes les normes du marché le jour où son prodigieux potentiel sera utilisé.

Face à cette situation, certains analystes doutent que les capacités de production de pétrole soient suffisantes au-delà de 2010. Un fait est certain, le Moyen-Orient, avec 60 p. cent des réserves mondiales, restera la zone capitale dans les prochaines décennies. Les 12 pays de l'OPEP détiennent actuellement plus des trois quarts des réserves du globe (77 p. cent), soit plus de 100 ans de production.

En dépit de l'émergence de nouvelles zones de production en Europe, en Amérique et en Asie, la part de l'OPEP ne fera que croître à l'horizon 2000 tandis que la baisse de la production pétrolière de la zone de l'OCDE, amorcée en 1986, devrait se poursuivre.

L'ex-URSS

La crise pourrait venir de l'ex-URSS, notamment de la Russie, toujours en proie à des convulsions politiques et au chaos de son industrie pétrolière. Premier producteur d'hydrocarbures du

monde en 1989, son instabilité pourrait durablement déséquilibrer les ressources mondiales.

La faiblesse durable des prix du brut depuis cinq ans pourrait aussi peser dangereusement sur le financement par les compagnies pétrolières des gigantesques projets de développement des gisements et de recherche de nouvelles réserves.

Le prix du pétrole n'est pas seul en cause. La faiblesse de la croissance dans les pays industrialisés réduit les investissements dans le développement d'énergies de substitution. Après les progrès réalisés depuis 20 ans en matière d'économies d'énergie, l'Occident baisse un peu sa garde.

« Contrairement à la situation de 1973 et 1979, il existe aujourd'hui des amortisseurs qui permettent de mieux gérer une crise éventuelle », estime cependant Hubert des Longchamps, adjoint à la direction des Hydrocarbures du ministère français de l'Industrie.

Moins dépendant

Echaudés par le premier choc pétro-

lier, les 23 pays industrialisés de l'AIE ont réduit leur dépendance pétrolière, diversifié leurs sources d'approvisionnement, développé des énergies de remplacement et appris à économiser l'énergie. Des stocks d'urgence, équivalant au minimum à 90 jours d'importation, ont été constitués.

Autre amortisseur d'importance, qui a parfaitement fonctionné lors de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, les relations entre pays producteurs et consommateurs sont beaucoup plus étroites et moins conflictuelles qu'il y a 20 ans.

Les pays de l'OPEP subissent encore le contre-coup des années de flambée des cours. Le prix du baril de brut en termes réels est inférieur en 1993 à ce qu'il était avant le premier choc pétrolier.

Même si l'on ne peut exclure une crise politique au Moyen-Orient, les producteurs ont pris conscience que la stabilité des prix est indispensable, sous peine de voir les pays consommateurs se détourner du pétrole et adapter leur économie à d'autres types d'énergies.

Vêtements pour hommes

Rabais 25%

Tous les vêtements molletonnés (hauts et pantalons) Protocol^{MC} et Functionals^{MC} à prix courants

Rien que 1⁹⁹

La paire
Choix de chaussettes habillées à un seul bas prix.

199⁹⁹ à 229⁹⁹

Ch.
Sélection de blousons de cuir. Voilà qui vous tiendra au chaud par temps froid.

Seulement 69⁹⁹

Ch.
Sélection de vestons sport pour hommes pour une allure sport ou habillée à votre guise.

6⁹⁹ 9⁹⁹ 14⁹⁹

Groupes 1, 2, 3
Sélection de chemises habillées pour hommes. Parfaites pour le bureau.

Rabais 30%

Sélection de polos. Venez faire votre choix dès aujourd'hui!
Sears ord. 36\$-38\$ soldés à 24,99 Ch.

Rien que 8⁹⁹

Ch.
Sélection de ceintures pour hommes. Grand choix de tailles et modèles.

Seulement 14⁹⁹

Ch.
Sélection de pantalons habillés et tout-aller pour hommes. L'article parfait pour compléter votre garde-robe.

Vêtements pour enfants

Rabais 25%-40%

Sélection de pantalons et hauts pour enfants et tout-petits. Jusqu'à épuisement des stocks.

Rabais 25%-40%

Sélection de vêtements pour filles: chandails, chemises, pantalons et jeans en denim de coton. Tailles 7-16. Jusqu'à épuisement des stocks.

Rabais 25%-40%

Sélection de tenues de nuit à petits prix pour enfants et tout-petits. A ne pas manquer! Jusqu'à épuisement des stocks.

Rabais 25%-40%

Sélection d'activements pour jeunes comprenant hauts et pantalons molletonnés. Filles 7-14; garçons 8-18. Jusqu'à épuisement des stocks.

Rabais 25%-40%

Sélection de vêtements mode pour filles comprenant hauts molletonnés, chemises, jeans en denim de coton et robes. Tailles 4-6X. Jusqu'à épuisement des stocks.

Chaussures pour la famille

Seulement 33⁹⁹

La paire
Grande sélection de chaussures habillées et tout-aller pour hommes à un seul bas prix. Les couleurs et modèles varient d'un magasin à l'autre.

Rabais 25%

Chaussures de cuir style de l'Ouest et bottes Sahara pour femmes. Les couleurs et modèles varient d'un magasin à l'autre.

Rien que 8⁹⁹

La paire
Grande sélection de chaussures habillées et tout-aller pour enfants. Sears ord. 17\$-19\$
Les couleurs et modèles varient d'un magasin à l'autre.

Vêtements pour femmes

Rabais 30%

Sélection de coordonnés imprimés et unis à prix courants pour femmes. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

Seulement 32⁹⁹

Ch.
Grande sélection de blazers Jessica^{MD} et Deux Routes^{MD}, incluant modèles avec collet de suède. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

Rabais 25%

Sélection de vêtements sport Image^{MD}, tailles 38-46. Faites votre choix parmi notre sélection de blazers, pantalons, chandails et blouses. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

Rabais 25%

Sélection de vêtements sport V.I. Petites, tailles 6-16 pour femmes de 5'3" ou moins. Choix de blazers, pantalons, chandails et blouses. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

Rabais 25%

Sélection de tenues de nuit pour femmes; couleurs et modèles assortis. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

SOLDE ET LIQUIDATION
RABAIS DE 25 À 50%
D'OCTOBRE DE SEARS

Il est toujours de mise de faire des économies!
Hâtez-vous de faire de vraies économies sur les vêtements d'automne pour femmes, hommes et enfants, plus notre liquidation de vêtements à prix déjà réduits.

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU MERCREDI 20 OCTOBRE 1993, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

SEARS

Attendez-vous à plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222.

Copyright Canada, 1993, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page peuvent n'être pas offerts dans tous les magasins Sears.